

Les migrants

Lettre 134 aux cercles de silence

Juillet 2026

Les populations se referment sur elles-mêmes, n'acceptant plus d'être dérangées – ou enrichies – par des humains venant d'ailleurs. Pour être certains de n'avoir pas d'accidents, ou d'amendes, les gens tiennent leur droite, et même l'extrême droite. On a tous compris que je ne fais que relater l'état des cercles de silence : les personnes se déplacent de moins en moins, les participants sont de moins en moins nombreux. Il en est de même de l'information entre les cercles de silence de France. Ces derniers ne communiquent plus guère, et se referment sur eux. Un peu comme s'il faisait froid ! à cette saison !! Qu'en est-il des cercles de silence (voir ci-dessous) ?

Bonne lecture,

Michel Girard

Table des matières

CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE 2
Cornebarrieu 2
Nantes 3
CERCLES DE SILENCE 4
France 5
Les zones d'attente 7
Non à la proposition de loi sur les mariages dits « simulés » ou « arrangés » 11
Un démantèlement, c'est quoi ? 12
1er juillet 2026 : les étudiants non européens et non boursiers n'ont plus le droit aux APL 13
La France doit faire plus pour protéger les enfants et les jeunes de la traite d'êtres humains, ... 13
Coupes budgétaires, grève du Samu social, perturbation du 115 : nombreux retours à la rue 14
Démantèlement d'un réseau de passeurs syriens de la Guyane vers la France métropolitaine 16
Amiens 16
Bayonne 17
Creuse 19
Dunkerque 20
Guérande 21
Loire-Atlantique 21
Loon-Plage 22

Rennes - Domloup 23
Toulouse 24
MANCHE 25
MEDITERRANEE 26
UNION EUROPÉENNE 26
Accélération et brutalisation des réformes Législations européennes migratoires (2023-2026) 28
Allemagne 33
Espagne 37
Grèce 41
Italie 43
Luxembourg 47
EUROPE 48
Royaume-Uni 48
Royaume-Uni - France 51
AFRIQUE 52
Afrique du sud 52
Libye 57
Maroc 58
Sénégal 60
AMERIQUE 62
Canada 62
USA 62
INTERNATIONAL 67

CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIVE

CORNEBARRIEU

La canicule dégrade très fortement les conditions de vie dans le CRA où il n'y a pas de climatisation . Ce matin, à huit heures, il faisait 31° dans le couloir de la Cimade, qui est le lieu le plus ventilé... Le Cercle des Voisins a envoyé une lettre au préfet pour dénoncer ces conditions de rétention *. Plusieurs personnes retenues ont des problèmes de santé qui s'aggravent dans ces conditions alors qu'il y a toujours des difficultés pour obtenir des traitements.

La gestion de l'accueil par des sociétés privées pose de nombreux problèmes, avec le refus injustifié de visites nécessitant parfois l'intervention d'un avocat... Quelques "*Laisser passer consulaires*" sont délivrés pour l'Algérie.

(*) Nous extrayons de la lettre du Cercle des voisins une phrase : « Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la vigilance rouge canicule, nous vous demandons

également d'envisager la suspension temporaire des placements et du fonctionnement du centre durant cette période. »

La Cimade relayé par le cercle de silence de Toulouse
https://www.lacimade.org/au-cra-centre-de-retention-administrative-de-toulouse-les-personnes-enfermees-par-ladministration-subissent-des-temperatures-extremes/

NANTES

La commission locale de l'eau dit « non », nouveau revers pour l'Etat

31 voix défavorables, 21 voix pour. Porté par l'État, le projet de centre de rétention administrative (Cra) à Nantes - structure de 140 places réservée aux étrangers en situation irrégulière - vient d'essuyer un nouveau camouflet sur son volet environnemental. Avec l'avis défavorable délivré, mardi 30 juin 2026, par la commission locale de l'eau Estuaire de la Loire.

Un coup dur pour le dossier mais sans doute pas un coup d'arrêt. Même si certains élus affirment que « *cet avis a une valeur prescriptive et doit obliger l'État à revoir sa copie* ». « *Sur ma commune, le projet de centre de secours a dû être retravaillé après que la commission locale de l'eau a émis un avis défavorable sur la première mouture du dossier* », fait valoir un maire (écologiste, non encarté).

À tout le moins, cet avis important va donner du grain à moudre aux opposants au CRA. Particulièrement aux neuf organisation du collectif « Colère », qui ont déposé un recours le 2 avril 2026 devant le tribunal administratif pour contester la notion d'intérêt général du projet, qui doit sortir de terre près du quartier du Champ-de-Manœuvre à Nantes, en lisière de Carquefou.

La commission locale de l'eau Estuaire de la Loire est présidée par le maire (sans étiquette) de Préfailles et vice-président de Pornic agglo Pays de Retz. Cette instance rassemble des représentants de l'État, des élus, des personnalités du monde économique et d'associations environnementales. Elle a pour mission d'élaborer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) - document de planification fixant les règles pour assurer la protection des zones humides - et est saisie, sur chaque projet impactant un territoire, pour vérifier la conformité dudit programme avec la feuille de route environnementale qu'elle a élaborée.

Dans son avis portant sur le centre de rétention administrative, la commission locale de l'eau Estuaire de la Loire, « *pointe des incompatibilités avec les règles du Sage* », énonce un élu d'Orvault (écologiste, non encarté) et vice-président de cette instance. Qui rappelle qu'*« une grande partie du foncier réservé pour le CRA concerne une zone humide en tête de bassin-versant, donc en amont des sources de rivières* ».

« *Le porteur de projet a l'obligation de démontrer qu'il n'a pas d'autres solutions d'implantation pour justifier le fait qu'il va détruire une zone revêtant un intérêt écologique* », appuie le président du Syndicat Loire Aval. « Or, il n'y a eu aucun inventaire réalisé sur les autres sites envisagés pour le projet, que ce soit sur la métropole ou en dehors du territoire ».

Cette analyse rejoint celle de la ville de Nantes. La collectivité a déjà rendu plusieurs avis défavorables, l'un contestant l'intérêt général du projet, et l'autre la validité du permis de construire déposé par l'État, arguant que la localisation du programme laisse à craindre « *des dommages irréversibles sur un milieu particulièrement sensible.* »

La commission locale de l'eau Estuaire de la Loire relève un autre souci majeur.

À ce stade, les compensations environnementales prévus par l'Etat ne se situent pas dans la même zone géographiques, à tout le moins sur le même bassin versant, puisqu'elles seraient réalisées à Vigneux-de-Bretagne. Or, les compensations environnementales liées à un tel projet doivent, logiquement, être orchestrées « *dans la même masse d'eau que l'on vient dégrader. Là encore, aucun document ne vient démontrer qu'il ne pouvait en être autrement* ». Et ce, d'autant que « *l'État a pris pour postulat de ne pas rechercher, pour ces compensations, du foncier appartenant à des propriétaires privés pour des raisons de calendrier et un objectif de lancement des travaux en 2027 ».*

La préfecture n'a pas répondu à nos sollicitations.

https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/centre-de-retention-administrative-a-nantes-la-commission-locale-de-leau-dit-egalement-non-d30012ea-770b-11f1-acd0-0e20d5055cca

CERCLES DE SILENCE

Et si on faisait la revue de presse des cercles de silence ?

Certains cercles s'arrêtent en été. L'un a été arrêté par la préfecture pour des raisons climatiques. Les participants sont peu nombreux, voire rares, mais par contre la proximité d'un marché, ou de touristes entraînent des réactions : C'est très bien ce que vous faites" dit avec un sourire d'encouragement appuyé, le passage d'une femme voilée qui s'est arrêtée pour lire le panneau principal et est reparti en souriant et en nous saluant.

Pour se faire voir, certains posent par terre les dossards fluos surnuméraires ce qui accroit la visibilité du cercle ; ou, pour ne pas passer inaperçu, posent une corde en cercle, la lampe, nos chevalets et les dossards

Il n'empêche qu'un cercle de silence a été perturbé pendant près d'un quart d'heure, avec banderole vindicative et porte-voix, par un groupuscule d'une dizaine de personnes qui s'intitule "le Maquis". Il a donc été l'objet d'intrusions identitaires et xénophobes qui lui ont haineusement reproché de soutenir les étrangers, lesquels sont systématiquement présentés par ces groupuscules comme de dangereux criminels. La présence mensuelle silencieuse dérange manifestement les extrémistes. C'est une bonne raison pour persévérer !

Divers cercles distribuent des informations. Ils concernent les CRA : des textes cours tel « C'est comment la canicule dans des containers des centres de réfugiés? » ; ou nous « demandons également d'envisager la suspension temporaire des placements et du fonctionnement du centre durant cette période ».

D'autres, plus long portant sur un thème choisi : relatifs à l'analyse des votent récents des députés et présentant une opinion à ce sujet : Le fascisme est bien à nos portes, avec une volonté d'aseptiser la société de tout ce qui ne rentre pas dans son étroit cadre de pensée. L'un rappelle l'objectif des cercles : nous continuons à nous mobiliser contre la haine et la peur de l'autre et à nous exprimer notre choix de l'ouverture et de la prospérité. Car c'est bien d'un choix qu'il s'agit, sur la société dans laquelle nous souhaitons vivre. À l'opposé d'une monoculture aseptisée, nous souhaitons construire une société accueillante, solidaire et riche de sa diversité. Mais aussi certaines paroles de fond : Chaque bateau qui arrive ne transporte pas seulement des migrants; il apporte avec lui une question: quel monde avons-nous construit, si tant de frères doivent risquer la mort pour trouver la vie? S'il existe un droit de chercher refuge lorsque la vie est menacée, il existe aussi le droit de

ne pas avoir à migrer : le droit de rester chez soi sans faim, sans guerre, sans persécution, sans violence, sans que la terre devienne inhabitable, sans que la corruption vole le pain des pauvres, sans que les armes détruisent l'avenir des enfants. Ou à propos d'une censure « les raisons données à cette censure révèlent la tentation du repli sur soi, je veux rappeler ici l'impérieux devoir d'assistance à personne en danger que sont les migrants. »

Cette présentation est élaborée (par M. Girard) à partir des informations reçues par cercledesilencecoordination@resf34.org

France

Journée portes ouvertes pour les personnes ayant immigré en France

Après le sport et la culture, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) a choisi, cette année, de consacrer sa journée portes ouvertes du 29 juin 20226, pour les migrants au monde de la cuisine. Au programme : ateliers, échanges et retours d'expérience autour du thème de l'insertion par la restauration et l'hôtellerie. L'objectif ? Rendre plus accessibles ces secteurs qui recrutent et accompagner l'intégration professionnelle des primo-arrivants.

Arrivé en France il y a moins de cinq ans, un congolais, originaire de Kinshasa, en République démocratique du Congo, cherche aujourd'hui à construire son avenir. Il en est convaincu : sa voie, c'est la restauration. *"Au lieu d'être demandeur d'emploi, pourquoi ne pas créer une entreprise ? Comme j'aime bien faire la cuisine, au lieu d'aller travailler comme cuisinier ou serveur, je peux aussi ouvrir mon restaurant. C'est ça mon projet mais c'est un projet à long terme",* explique-t-il.

Pour aider les participants dans leur insertion professionnelle, de nombreuses associations qui accompagnent les migrants étaient présentes. Cours de français, alternance, aide à la création d'entreprise : les échanges étaient concrets et enthousiasmants.

"Dans notre secteur, on peut s'épanouir. Ce sont de formidables ascenseurs sociaux. On voit beaucoup de nos collaboratrices et collaborateurs qui ont démarré, comme on dit dans notre métier, en bas de l'échelle et qui sont aujourd'hui à la tête de directions de salles ou même d'établissements. Certains ont même créé leur structure", explique la chargée des partenariats à l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih 38). *"C'est un secteur qui attire et recrute. C'est un secteur difficile, mais qui apporte beaucoup et qui a de bons organismes de formation. Donc oui, c'est un secteur qui intéresse et qui a de l'avenir",* précise également la directrice territoriale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Ce jour-là, certains participants ont pu déposer leur CV auprès des organisateurs de l'événement. Ils seront transmis à des recruteurs locaux.

https://www.ici.fr/auvergne-rhone-alpes/isere-38/grenoble/video-c-est-un-secteur-qui-recrute-des-migrants-decouvrent-les-metiers-de-l-hotellerie-et-de-la-restauration-8083311

Première édition du prix Entreprises avec les réfugiés

Lancé officiellement le 17 décembre 2025, ce prix vise à mettre en lumière les initiatives exemplaires portées par des entreprises de toutes tailles en faveur du recrutement, de l'accompagnement et de l'intégration durable des personnes réfugiées par le travail.

Il est porté par le ministère de l'Intérieur, le ministère du Travail et des Solidarités, le HCR, France Travail et CCI France, en lien avec un large réseau d'acteurs publics et privés mobilisés sur l'intégration et l'emploi : DGEF, DGEFP, DIAIR, MEDEF, réseaux d'employeurs, associations et entreprises engagées. Les lauréats de la première édition du prix ont été reçus à Beauvau mardi 30 juin lors d'une cérémonie présidée par la ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté.

« Nous devons faire preuve de pragmatisme. La France a besoin des travailleurs étrangers qui contribuent chaque jour à notre économie et à nos services. Mais accueillir ne suffit pas : notre responsabilité est de permettre à chacun d'apprendre le français, de se former et d'accéder à l'emploi. L'intégration passe aussi, et souvent, par le travail. C'est grâce à l'engagement des entreprises que cette ambition devient une réalité, au bénéfice des personnes, de notre économie et de notre cohésion nationale. »

Pour le ministre du Travail et des Solidarités : *"L'intégration par le travail ne se résume pas à l'accès à un emploi. Elle dit quelque chose de plus profond de notre République : la capacité de notre pays à permettre à des femmes et des hommes de reconstruire un parcours, de gagner en autonomie et en liberté, pour prendre pleinement leur place dans la communauté nationale. Dans un débat public trop souvent réduit aux flux, aux chiffres ou aux frontières, nous devons aussi regarder cette réalité : des personnes réfugiées contribuent chaque jour à la vie de notre pays, à nos territoires et à notre vie collective. Avec ce prix, nous voulons saluer les entreprises qui rendent cela possible, avec l'ambition d'en inspirer d'autres, et rappeler que faire nation, c'est aussi reconnaître les talents, les efforts et l'engagement de chacun."*

La ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté :*"L'intégration par l'emploi des étrangers en situation régulière, dont les réfugiés font partie, constitue une priorité de l'action interministérielle. Elle permet l'accès à l'autonomie, la reconnaissance des compétences, la reconstruction de parcours de vie et la contribution pleine et entière à l'économie française. Récompenser ces initiatives, c'est aussi rappeler une réalité : lorsque les personnes réfugiées accèdent à l'emploi, elles participent au développement économique, soutiennent la cohésion nationale et contribuent au dynamisme des territoires."*

Les cinq lauréats

L'Oréal, lauréat du prix principal « Entreprises avec les réfugiés »

L'Oréal a été récompensé pour sa politique d'inclusion des personnes réfugiées, fondée sur le recrutement, le mentorat, la formation et un accompagnement global vers l'emploi. Le jury a retenu une démarche particulièrement complète qui mobilise un large réseau de partenaires.

Schneider Electric France, coup de cœur du jury – mention « Entreprise engagée avec les femmes réfugiées »

Schneider Electric France a été distinguée pour son engagement en faveur de l'insertion professionnelle des personnes réfugiées, notamment des femmes, à travers une politique d'inclusion associant recrutement, mentorat et solidarité.

Établissements Tiriault, lauréat du prix « Entreprise engagée avec les jeunes réfugiés »

Implantés en Ille-et-Vilaine, les Établissements Tiriault ont été récompensés pour leur engagement en faveur de l'apprentissage et de l'insertion durable des jeunes réfugiés dans les métiers du bâtiment.

Coiffure MT – La Barbière de Versailles, lauréat du prix « Entrepreneur réfugié »

Coiffure MT, à Versailles, a été distinguée pour le parcours exemplaire de sa gérante, Mayana Tcholoian, ancienne réfugiée devenue cheffe d'entreprise, qui accompagne aujourd'hui à son tour une personne étrangère vers la qualification et l'emploi.

SIRAC TT et TP, lauréat du prix « Entreprise engagée innovante »

Basée dans le Rhône, SIRAC TT et TP a été récompensée pour son dispositif innovant favorisant l'insertion durable des personnes réfugiées, en associant recrutement, accompagnement social et qualification au service des entreprises.

https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/communiques-de-presse/premiere-edition-du-prix-entreprises-avec-les-refugies

LES ZONES D'ATTENTE

France : "Bien avant le Pacte, nous dénoncions déjà les violations des droits qui découlent du régime de la zone d'attente"

La directrice de l'association nationale d'assistance aux frontières pour les personnes étrangères (ANAFé) dispose de bureaux dans la zone d'attente de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Elle y dispense des conseils et informations pour les étrangers qui se sont vus refuser l'accès au territoire français. L'association documente aussi leurs conditions de vie et d'enfermement. Depuis l'entrée en vigueur du Pacte européen asile et migration le 12 juin 2026, l'Anafé alerte sur une mise en danger des droits des personnes enfermées dans les zones d'attente françaises.

Les zones d'attente sont des lieux privatifs de liberté aux frontières - c'est à dire dans les ports, les aéroports et les gares desservant l'international -, destinés aux personnes dont l'entrée sur le territoire est refusée. Cela concerne des personnes qui n'ont pas les conditions pour entrer sur le territoire, qui vont demander l'asile ou qui vont être en transit interrompu, c'est à dire qui y sont placées lors d'une escale.

Le ministère de l'Intérieur recense 96 zones d'attente dans l'Hexagone et dans les territoires ultramarins. Ces lieux sont gérés par la police aux frontières ou par les douanes. C'est aussi la seule zone en France où les mineurs, qu'ils soient accompagnés de leur famille ou isolés, peuvent être enfermés.

Les personnes y vivent dans des conditions quasi carcérales. L'Anafé dénonce les conditions de vie dans ces structures depuis de nombreuses années. Il y a une présence policière constante. Bien souvent, il y a des barbelés, des grillages, des caméras de vidéosurveillance. Dans la plupart des zones d'attente, il n'y a pas d'accès à l'extérieur et dans certaines zones d'attente, il n'y a pas de fenêtre non plus.

La procédure de filtrage est une procédure qui doit durer maximum sept jours et qui comprend plusieurs phases. La première est une phase d'identification de la personne, avec un contrôle de sécurité, un contrôle sanitaire, un contrôle de vulnérabilité et une prise de données biométriques. Toutes ces étapes sont réalisées par la police aux frontières, sauf le contrôle sanitaire qui doit être effectué par un médecin.

Cette procédure de filtrage, selon les textes européens, devrait concerner toutes les personnes qui se présentent aux frontières extérieures de l'Union européenne (UE) et qui ne sont pas autorisées à rentrer. Mais, en pratique, la France a décidé de l'appliquer uniquement aux personnes qui demandent l'asile aux frontières.

La durée d'attente de sept jours va être réalisée dans la zone d'attente. D'abord pour une durée initiale de quatre jours. Si l'administration n'a pas finalisé le filtrage au bout des quatre jours, elle doit présenter la personne devant le juge des libertés et de la détention, comme c'était déjà le cas avant, qui va pouvoir prolonger son maintien en zone d'attente pour une durée de trois jours supplémentaires.

À l'issue du filtrage, les personnes se voient délivrer un formulaire de filtrage qui est fait par la police et qui va être transmis à la préfecture, à l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration) et à l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatride) pour l'orientation vers la procédure adéquate.

Quant aux personnes considérées comme étant non admises - parce qu'elles n'ont pas les conditions pour entrer sur le territoire ou parce qu'elles sont en transit interrompu - elles vont recevoir un refus d'entrée et un maintien en zone d'attente, à l'image de ce qui se passait déjà avant le pacte.

Si on se base sur les statistiques des années précédentes : pour l'année 2024, près 1 500 personnes ont demandé l'asile à la frontière. Donc le nombre de personnes qui vont faire l'objet de la procédure de filtrage en zone d'attente devrait être similaire à ce nombre-là.

Les personnes non-admises à entrer sur le territoire et maintenues en zone d'attente peuvent demander l'asile au cours du maintien et dans ce cas-là, elles vont être réintroduites dans la procédure de filtrage. Et si on en croit les statistiques du ministère de l'Intérieur, cela représentait un peu moins de 300 personnes sur l'année 2024, et par rapport aux 1 500 demandes d'asile globales.

La question du **respect des droits** en zone d'attente date de bien avant le pacte. Depuis la création du régime de la zone d'attente en 1992, nous dénonçons les violations des droits qui découlent du régime même de la zone d'attente, que ce soit sur l'aspect de la dignité, des conditions d'enfermement, des besoins primaires, mais aussi sur les droits, l'accès à un avocat, l'accès à un téléphone, etc. Ces choses-là n'ont pas changé. Par exemple, dans la zone d'attente de Roissy, il n'y a plus de cabines téléphoniques depuis trois ans. La police aux frontières a mis à disposition quelques téléphones portables auxquels les personnes peuvent avoir accès sous conditions. Ce système est toujours en vigueur aujourd'hui. Or, il va à l'encontre des droits prévus dans le Ceseda [code des étrangers] pour les personnes enfermées en zone d'attente. Mais plus largement, il va à l'encontre des dispositions du Pacte.

L'enfermement dans les zones d'attente, et plus largement sur la criminalisation des migrations aux frontières

Dans son nouveau rapport d'observations 2022-2026 intitulé *Zone d'attente : les personnes étrangères dans l'impasse*, l'Anafé (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers) fait état des violations des droits dont sont quotidiennement victimes les personnes enfermées aux frontières. Ce système, tant vanté par la France dans le cadre des négociations sur le Pacte, renforce sur le plan juridique et médiatique la stigmatisation et la criminalisation des personnes se présentant aux frontières de l'Europe.

Pourtant, les politiques d'enfermement menées par la France et l'Union européenne affectent durablement les personnes enfermées, avec des conséquences désastreuses sur leur santé physique comme mentale.

« *Dans ces lieux règne un certain arbitraire policier, et en conséquence, de*

nombreuses violations des droits : droit de bénéficier d'un interprète, droit au jour franc, droit de repartir, droit de communiquer, droit d'accès aux soins et enfin droit d'asile : aucun n'y échappe. » selon la coordinatrice associative de l'Anafé

Certes, la politique de criminalisation des migrations n'est pas nouvelle, mais elle se renforce d'année en année. La multiplication de textes législatifs et réglementaires xénophobes et la banalisation des discours publics racistes visent à mettre au ban de la société les personnes étrangères racisées. Elle justifie ensuite le traitement violent et attentatoire à la dignité humaine et la négation des droits fondamentaux des personnes enfermées aux frontières.

Le Pacte européen sur la migration et l'asile est désormais en application, et modifie largement les procédures à la frontière. Mais la zone d'attente continue d'exister. Pour cette raison, l'Anafé, à travers la publication de ce rapport, lance un avertissement sur les violations des droits et les conséquences de l'enfermement dans ces lieux. Alors qu'elles sont inacceptables, elles risquent fortement de se multiplier et de s'intensifier aux frontières dans les prochaines années.

À chaque nouveau naufrage ou accident sur les routes migratoires, les gouvernements européens se targuent de faire de la lutte contre les « passeurs » une priorité en prétendant ainsi vouloir sauver des vies et s'assurer du respect des droits des personnes en migration. En réalité, les mesures prévues pour la lutte contre le trafic des migrants sont avant tout utilisées à l'encontre des personnes exilées elles-mêmes, bien souvent au détriment de leur droit de demander l'asile. Cette politique s'accompagne également d'une criminalisation des actions de solidarité envers les personnes en migration.

https://www.ldh-france.org/zone-dattente-les-personnes-etrangeres-dans-limpasse-rapport-dobservations-de-lanafe-sur-la-criminalisation-des-migrations/
https://anafe.org/lanafe-alerte-sur-lenfermement-des-personnes-etrangeres-en-zone-dattente/
https://anafe.org/wp-content/uploads/2026/01/Anafe-Controles-et-enfermement-aux-frontieres-outils-dune-politique-raciste-decomplexee-Note-Janvier-2026-2.pdf

Dans la zone d'attente de Roissy, des mineurs étrangers face à la justice

Dans une petite salle d'audience, 12 dossiers doivent être présentés à la juge des libertés et de la détention (JLD) mercredi 1er juillet 2026. Parmi eux, trois mineurs arrivés seuls en France et, depuis, maintenus en zone d'attente.

Le premier à se présenter devant la juge - qui a renoncé à porter sa robe en raison de sa chaleur - est un Marocain de 16 ans accompagné d'un traducteur en langue arabe et de son administrateur ad hoc chargé de le représenter. C'est la deuxième fois qu'il voit la JLD. Il est arrivé le 19 juin à Paris sans document de voyage, ni document d'identité. Il a été immédiatement placé en zone d'attente. Le 23 juin, son maintien en a été prolongé une première fois pour huit jours. Voilà donc déjà 13 jours qu'il vit dans l'espace de la zone d'attente réservé aux mineurs et géré par la Croix-Rouge. À son air inquiet, on se doute que l'adolescent n'avait pas imaginé que son arrivée en France se passerait de cette manière.

En vertu du Pacte européen asile et migration entré en vigueur le 12 juin 2026, il a été soumis à la procédure de filtrage et a exprimé son souhait de demander l'asile dès son arrivée en France. Mais les choses traînent et le jeune en fait les frais. La question du jour n'est pas de savoir pourquoi il veut demander l'asile mais quand il pourra le faire car la durée maximale de sept jours de maintien d'un mineur en zone d'attente pour la procédure de filtrage a déjà été largement dépassée. L'adolescent "*semble se trouver entre deux procédures : le filtrage et l'asile – tout en étant privé de liberté*", a dénoncé l'Anafé

(Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers), dans un communiqué publié le 30 juin.

"*Quand vous avez décidé de venir en Europe, c'était quoi votre destination ?*", demande la JLD. Intimidé, le jeune homme explique avoir un oncle en Italie qu'il assure avoir prévenu de son arrivée en France. "*Il m'a dit que je pouvais venir le rejoindre*", traduit son interprète. "*Vous êtes mineur, seul, en zone d'attente, sans papiers. Le rôle de la France maintenant, c'est de vous protéger*", souligne la juge avant de demander aux différentes parties leurs recommandations. "*Et vous, que voulez-vous jeune homme ? Moi, je veux demander l'asile et aller rejoindre mon oncle en Italie*", répond-il.

Le deuxième dossier examiné, saisit la salle d'audience de sidération. C'est une petite fille de 9 ans qui s'installe sur la chaise en face de la juge. Le 28 juin 2026, la fillette est arrivée seule de Doha, au Qatar. Sa mère l'avait fait monter dans un avion au départ de Mayotte avec de faux papiers. "*Vous êtes toute jeune. Est-ce que vous êtes d'accord qu'on se tutoie toutes les deux ?*", lui demande la juge, visiblement émue par ce dossier hors norme. De sa voix d'enfant, elle raconte en français qu'une tante était censée la récupérer à l'aéroport. La tante en question, est présente dans la salle d'audience mais, après vérifications de l'administrateur ad hoc, elle n'a en fait aucun lien de parenté avec la fillette, qui dit d'ailleurs ne pas la connaître. Appelée à témoigner, la femme décrit avec assurance l'accord conclu avec la mère de la fillette. À ses termes qui évoquent plus un échange de marchandises qu'une garde d'enfant, la juge s'emporte : "*Je suis choquée ! Vous parlez d'elle comme si c'était un paquet de linge. Vous réalisez que c'est un être vivant ?*" "*Que faire e la fillette* ? ", semble se demander la juge. Son avocate et son administrateur ad hoc demandent un renvoi au parquet en vue d'une ordonnance de placement provisoire, dans l'attente que ses parents acceptent de la reprendre. Mais la juge estime que leur demande n'est pas sérieuse. Autour de la fillette, l'atmosphère se tend. "*On est en Seine-Saint-Denis, on sait comment ça se passe ! Elle se retrouvera dans un hôtel ce soir alors qu'elle est extrêmement vulnérable*", s'indigne la magistrate.

Il n'y pas de bonne solution pour la petite fille. Son avocate plaide l'intérêt supérieur de l'enfant pour la faire sortir de la zone d'attente. La représentante de l'administration demande, elle, son maintien en zone d'attente, au motif que la petite fille y serait plus en sécurité que dans un hôtel. Une solution décriée par l'Anafé. "*L'enfermement n'est jamais dans l'intérêt supérieur de l'enfant. On voit chez le mineurs que l'on accompagne que cela a des conséquences sur leur santé physique et psychologique. Cela nuit au bon développement de l'enfant*", dénonce la directrice de l'association.

Après elle, quatre hommes pakistanais arrivés de Johannesburg ont tenté d'expliquer les mauvais traitements subis en Afrique du sud et leur souhait de déposer une demande d'asile. En moins de dix minutes, leurs quatre dossiers ont été traités et envoyés en délibéré.

Un adolescent de 16 ans, accompagné de son avocat commis d'office et d'un interprète en langue peul, est le dernier mineur de la journée à se présenter devant la juge des libertés et de la détention. Très impressionné par la situation, il se tient vouté, tête baissé sur sa chaise. Il est arrivé à Paris le 27 juin 2026 avec de faux papiers. C'est sa mère qui a voulu qu'il quitte le Sénégal pour venir vivre avec son père en France, explique-t-il. Son père est présent dans la salle d'audience mais la juge n'est pas convaincue du lien de parenté entre lui et l'adolescent. "*Avez-vous déjà vu votre père ? Pourquoi ce changement de vie a-t-il été décidé pour vous ?*", interroge-t-elle. Le père plaide sa bonne foi mais cumule les difficultés. Il parle très mal le français, vit dans un foyer de travailleurs où il ne peut pas accueillir son fils et ne semble pas conscient des démarches à effectuer pour l'inscrire à

l'école.

"*Votre fils devra avoir un toit sûr et stable et vous n'êtes pas en mesure de lui donner ça*", met en garde la juge. L'avocat et l'administrateur ad hoc du jeune homme réclament qu'il soit remis à son père. "*Si ce jeune semble apeuré, c'est que c'est la toute première fois qu'il vient en Europe*", avance encore son conseil.

Les délibérés tombent en fin de journée. Le marocain doit être pris en charge dans le cadre d'une ordonnance de placement provisoire (OPP) et sous la responsabilité de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Le maintien en zone d'attente de la fillette est prolongé de huit jours. Le jeune Peul aussi va rester au moins huit jours de plus dans la zone d'attente de l'aéroport, le temps que son père change de logement et l'inscrive à l'école.

NON A LA PROPOSITION DE LOI SUR LES MARIAGES DITS « SIMULES » OU « ARRANGES »

Le 25 juin 2026, l'Assemblée nationale examinera de nouveau la proposition de loi n°1008 visant à renforcer les pouvoirs des officiers d'état civil et du ministère public dans la lutte contre les mariages dits « simulés » ou « arrangés ».

La Cimade, le Gisti, Les Amoureux au ban public, le Syndicat des avocats de France, l'Anvita et SOS Racisme, appellent les députés à rejeter ce texte, qui conduit à confier aux maires des pouvoirs exorbitants dont certains ne manqueraient pas au surplus de se saisir pour faire avancer leur agenda raciste et xénophobe.

L'ajout dans le code civil d'un article 143-1 qui interdit le mariage à toute personne en situation irrégulière reviendrait à créer des discriminations injustifiées. À ce jour, seuls quatre motifs – la minorité, la polygamie, les liens de parenté et l'absence de consentement – font légalement obstacles au mariage. En interdisant de manière systématique aux personnes en situation irrégulière le droit de se marier, cette proposition de loi franchit une ligne rouge. Elle stigmatise les personnes étrangères et remet en cause l'universalité d'un droit consacré par les conventions internationales et qui bénéficie d'une protection constitutionnelle, celui de se marier librement. Cette discrimination, qui toucherait également leurs futurs conjoints, français comme étrangers, est contraire aux principes d'égalité, de dignité et de respect des droits fondamentaux. Sachant que le mariage à l'étranger n'est pas toujours possible, quelle option resterait-il, par exemple, à un couple de même sexe dont le pays de nationalité du partenaire étranger criminalise les relations homosexuelles (près d'un tiers des États dans le monde) ?

De plus, le texte prévoit de confier aux maires une mission de contrôle du droit au séjour qui relève à ce jour exclusivement des préfectures. En effet, l'article 1.A de la proposition de loi prévoit que « *les futurs époux de nationalité étrangère fournissent à l'officier de l'état civil* […] *tout élément lui permettant d'apprécier leur situation au regard du séjour* ». Outre qu'il dote ainsi les maires d'un outil permettant d'opérer des discriminations entre leurs administrés, il conduit à renforcer une suspicion systématique sur les couples dont l'un des membres est de nationalité étrangère et crée ainsi un obstacle supplémentaire au mariage.

Par ailleurs, la proposition de loi entend modifier la procédure d'opposition au mariage en brouillant de manière inquiétante la répartition entre les pouvoirs respectifs des maires et du ministère public. L'article 1.B prévoit en effet qu'en l'absence de décision motivée du procureur dans un délai de quinze jours après sa saisine par le maire, le mariage

serait automatiquement suspendu pendant deux mois, renouvelables une fois. Cet effet suspensif automatique fondé sur le défaut de réponse du procureur revient, dans un contexte de saturation des parquets, à instaurer un gel arbitraire de la liberté de se marier.

La Cimade, le Gisti, Les Amoureux au ban public, le Syndicat des avocats de France, l'Anvita et SOS Racisme, dénoncent une proposition de loi qui constitue une attaque frontale à la liberté fondamentale de se marier. Sous couvert de lutte contre les mariages frauduleux, ce texte instaure une discrimination assumée fondée sur la nationalité et la situation administrative. Il s'inscrit dans une logique de suspicion généralisée à l'égard des personnes étrangères et de rejet des mariages dits « mixtes ». Si elle était adoptée, la loi conférerait aux maires des pouvoirs exorbitants, offrant à certains l'opportunité de légitimer des pratiques de stigmatisation et d'exclusion.

https://www.gisti.org/spip.php?article7796

UN DEMANTELEMENT, C'EST QUOI ?

Human Rights Observers (HRO) est un observatoire indépendant qui a pour but de documenter et de dénoncer les violences étatiques perpétrées à l'encontre de personnes exilées à la frontière franco-britannique (Calais et Grande-Synthe) (https://humanrightsobservers.org/fr/).

Exemple de rapport constatant les diverses actions et personnes en cause. Cela a lieu tous les jours.

2 juillet : Loon-Plage et Calais

Démantèlements à Loon-Plage ce matin.

Durée : presque 5 heures (08:02 - 12:53)

Convoi : 25 fourgons de CRS, 6 voitures et 2 motards de la Police Nationale, 5 fourgons de la PAF, 1 safari, 1 van de l'AFEJI (Association des Flandres pour l'éducation, la formation des jeunes et l'insertion sociale et professionnelle), 2 bus de mise à l'abri, les traducteurs, l'huissier, les équipes du port et la préfecture, 4 fourgons de nettoyage, 2 engins de chantier, 1 benne rouge,

Sites expulsés : Distro Wall, Shops, Forêt de Mardyck, Back Mardyck, Odorisation

Bilan matériel : toutes les échoppes sont peu à peu démantelées à partir de 9 h 16. le HRO voit passer 4 godets de tractopelles pleins (vêtements - palettes - tentes d'échoppes)

Bilan humain : au moins 79 personnes expulsées (beaucoup fuient avec leurs affaires, des tentes), 18 personnes mises en bus, le premier bus de l'AFEJI est parti avec 3 personnes dedans, le 2e avec 15.

actions de la Police : dès 8 h 02 la route d'accès au lieu de distribution est bloquée par un périmètre de sécurité. un autre au bosquet de Mardyck à 9 h 14, un autre au niveau des toilettes avec des CRS avec boucliers à 10 h 53,

à 9h 01 témoignage d'exilés : quelques arrestations déjà.

Contrôle d'identité pour le HRO à 9h 10, puis à 9 h 36 (ils sont escortés dehors), un Anglais qui prend des photos est aussi escorté dehors, il se serait fait bousculer par la police.

https://www.associationsalam.org/wp-content/uploads/2026/07/2-juillet.pdf

1ER JUILLET 2026 : LES ETUDIANTS NON EUROPEENS ET NON BOURSIERS N'ONT PLUS LE DROIT AUX APL

À partir de mercredi 1er juillet, les étudiants non européens et non boursiers seront privés d'aides personnalisées au logement (APL), a confirmé un décret paru dimanche 28 juin 2026 au Journal officiel. La mesure, adoptée dans le cadre de la loi de finances pour 2026, a été validée en Février par le conseil constitutionnel. Elle prévoit de "*limiter l'accès au droit à une aide personnelle au logement pour les étudiants extra-communautaires à ceux remplissant les conditions pour être titulaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux*", indique le décret.

Les étudiants en apprentissage ou exerçant une activité professionnelle en parallèle de leurs études, à partir d'une heure par semaine, selon le ministère du Logement, pourront en revanche conserver leur aide au logement. La mesure est dénoncée par les associations d'accès au logement et les organisations étudiantes, dont certaines dénoncent l'instauration d'une "*préférence nationale*".

La fondation pour le logement a dénoncé une mesure "*discriminante et injuste*" et rappelé que "*sur environ 320 000 étudiants extracommunautaires, une minorité seulement, de l'ordre de 2%, sont éligibles aux bourses sur critères sociaux*". La majorité de ces étudiants va donc perdre ses APL. Selon la Fondation, la fin de ce droit pourrait représenter une perte de 150 à 250 € par mois pour les personnes concernées.

Or les étudiants étrangers non européens sont actuellement déjà fragilisés par la hausse des frais d'inscription à l'université. Un décret est paru le 20 mai 2026 dans le cadre d'un nouveau plan baptisé "*Choose France For Higher Education*" du ministre de l'Enseignement supérieur. Ce dernier a annoncé vouloir faire appliquer strictement les droits d'inscription différenciés pour les étudiants extracommunautaires dans les universités françaises. Cette mesure existait depuis 2019 mais était jusqu'ici peu appliquée. Concrètement, la majorité des étudiants non ressortissants de l'Union européenne seront donc appelés à la rentrée à s'acquitter de droits d'inscription fixés à 2 895 euros par an en licence, contre 178 euros aujourd'hui, et 3 941 euros en master, contre 254 euros.

Le gouvernement défend une logique de rééquilibrage financier, et soutient que l'augmentation des frais renforcerait la valeur perçue des diplômes français et attirerait des profils jugés à fort potentiel ou disposant de ressources suffisantes, dans une logique proche de certains pays anglo-saxons. De nombreuses manifestations étudiantes ont eu lieu au mois de mai pour dénoncer cette mesure.

LA FRANCE DOIT FAIRE PLUS POUR PROTEGER LES ENFANTS ET LES JEUNES DE LA TRAITE D'ETRES HUMAINS,

Dans un rapport d'évaluation, publié jeudi 25 juin 2026 et consacré à la France - le quatrième après ceux de 2013, 2017 et 2022 -, le Groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (Greta) étrille la France. Créé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Conseil de l'Europe, qui réunit 46 États, est considéré comme la vigie des droits humains sur le continent.

Si l'institution, basée à Strasbourg, salue plusieurs mesures positives prises par les autorités depuis quatre ans, elle constate néanmoins que "*la vulnérabilité des enfants à la traite persiste en raison de la profonde crise [*du*] système de protection de l'enfance*".

Le Greta demande en conséquence d'"*intensifier*" les efforts d'identification des enfants victimes et de "*leur fournir une assistance adéquate*", notamment un hébergement sécurisé et un programme de réinsertion. Face à l'utilisation croissante d'internet par les trafiquants, le Greta recommande par ailleurs davantage d'investissements "*dans le renforcement des outils numériques nécessaires à des enquêtes proactives*".

Globalement, les auteurs du rapport soulignent les progrès réalisés en France, notamment via son troisième plan national (2024-2027) de lutte contre ce fléau - lequel identifie clairement les enfants, les migrants ou personnes précaires comme les groupes les plus vulnérables aux risques d'exploitation.

Mais ils pointent également des lacunes, citant le cas des demandeurs d'asile dont il faut "*améliorer l'intégration sociale et économique*", notamment en termes d'accès au marché du travail et aux services de santé.

Le rapport regrette aussi que les personnes concernées obtiennent "*rarement réparation auprès des auteurs et doivent souvent engager des procédures civiles longues et complexes pour faire exécuter les décisions pénales*".

Et ce en dépit de deux évolutions positives, à savoir la suppression de la condition de séjour régulier pour obtenir l'aide juridictionnelle, ou encore l'allègement de la charge de la preuve exigée des victimes de traite pour accéder à l'indemnisation.

Le Greta déplore enfin que la France, qui reste avant tout un pays de destination de ces victimes, "*ne dispose toujours pas de mécanisme national*" pour leur identification.

D'après les données disponibles, le nombre des victimes de la traite et d'autres infractions liées (proxénétisme, exploitation de la mendicité, travail forcé) a augmenté de 1 811 en 2021 à 2 127 en 2024.

COUPES BUDGETAIRES, GREVE DU SAMU SOCIAL, PERTURBATION DU 115 : NOMBREUX RETOURS A LA RUE

Les employés du Samu social de Paris ont reconduit mercredi 1er juillet 2026 un mouvement de grève entamé le 23 juin qui a perturbé fortement le fonctionnement du 115 en période de canicule. Les grévistes - qui réclament des hausses de rémunérations - protestent surtout contre les remises à la rue de personnes hébergées en urgence depuis l'activation du "*Plan grand froid*" fin décembre 2025. En raison du maintien de ces personnes, notamment en hôtels, le Samu social de Paris fait face à un dépassement de son plafond annuel de dépenses consacrées à l'hébergement.

L'État veut donc serrer la vis : "*Nous sommes obligés de refuser des personnes très prioritaires, comme des femmes enceintes, parce que les places sont occupées depuis janvier par d'autres personnes. L'État nous a demandé de réétudier ces situations*", a indiqué la directrice du Samu social de Paris. Or le Samu ne veut ni remettre à la rue ces personnes, ni laisser de côté les publics prioritaires (comme les femmes enceintes ou les personnes souffrant de lourdes pathologies). Le secrétaire général de la CGT au Samu social de Paris refuse aussi la remise à la rue de ces personnes hébergées *"non prioritaires*", mais qui restent fragiles et vulnérables. Reste que le 115 a peu de marges de manœuvres : "*Il a été décidé de mettre fin à la prise en charge de ces personnes […] afin ne pas dépasser le budget prévu pour l'année*", a-t-il expliqué.

Utopia 56, l'association d'aide aux migrants, qui soutient le mouvement de grève, déplore de son côté le retour à la rue des migrants. Chaque soir, à 18h, place de l'Hôtel de Ville de Paris, l'association active son réseau d'hébergement solidaire mais aussi le 115 pour espérer trouver un abri nocturne à tous les exilés sans toit. Mais cette dernière solution apparaît comme de moins en moins viable. "*Depuis ces coupes budgétaires décidées par l'État, depuis les fins des prises en charge, nous avons assisté à un retour à la rue d'environ 160 familles d'exilés*", explique en colère le d'Utopia 56 à Paris. "*Là, par exemple, la semaine dernière, notre réseau a été sursaturé*". Il dénonce une "*augmentation folle*" de retours à la rue ces derniers temps : "*Des femmes enceintes, des enfants, des bébés nous demandent chaque soir un hébergement. Elles ont toutes été déboutées du 115 ces derniers mois*".

Selon l'association, seuls les publics classés en "*priorité 1*" ont accès au 115 : les femmes enceintes de plus de sept mois, les nourrissons de moins de trois mois et les personnes souffrant de pathologies lourdes. "*Et que fait-on des autres ? On est autant vulnérable à quatre mois de grossesse qu'à huit mois quand on vit dans la rue !*", continue le militant.

Utopia 56 insiste aussi sur le fait que les étrangers qui sollicitent une mise à l'abri chaque soir sont "*connus*" de l'association depuis des mois. Peu de nouvelles arrivées ont été enregistrées dans la capitale, "*ce sont les mêmes publics que ceux de cet hiver que l'on retrouve à la rue*".

La mairie de Paris a ouvert plusieurs gymnases pour parer au plus pressé, mais l'association s'inquiète déjà des futures nuits sous canicule. "*C'est extrêmement compliqué. On redoute les nombreux cas de déshydratation, d'hyperthermie, de malaise. Sous une tente, il fait 50 degrés quand il fait 40 dehors*".

La grève a eu pour conséquence une baisse du nombre d'écoutants au 115 en période de canicule. Le taux d'appels décrochés, d'habitude à 40%, est tombé en dessous des 10%, selon le Samu social. Avec 10 à 50 grévistes par jour, la grève a eu un "*impact très fort*" sur le 115, a également reconnu la directrice du Samu social, notant que la ligne avait été à l'arrêt pendant quatre heures mardi dernier.

"*On ne peut même plus dire : 'Essayer le 115' surtout quand on est face à des hommes isolés*. "*Ils n'ont aucune chance. Alors on met en place un système D en fournissant aux migrants des kits canicule (gourdes, couvertures de survie, tee-shirt et short) pour que la survie à la rue soit plus vivable. On voit des gens vidés de toute énergie, épuisés. Ça va être catastrophique cet été"*.

Pour répondre à cet engorgement de places d'urgence à Paris et en Ile-de-France, l'État propose d'envoyer les migrants en sas régionaux. Mis en place en 2023, ces centres "*ont pour objet de réduire la présence à la rue des migrants en Ile-de-France*", expliquait la Cour des comptes en juin 2026. Il existe aujourd'hui 10 SAS régionaux en France, de 50 places chacun.

Mais pour Utopia 56, ces structures ne règlent rien. "*Ces dispositifs ne constituent pas des solutions dignes et pérennes. Ce sont des outils de délocalisation de la misère*" avant une remise à la rue, écrit l'association. En effet, au bout de trois semaines maximum, les migrants sortent des sas régionaux. Certains peuvent être redirigé vers des CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile) ou d'autres structures d'hébergement mais d'autres peuvent être remis à la rue... et revenir à Paris.

DEMANTELEMENT D'UN RESEAU DE PASSEURS SYRIENS DE LA GUYANE VERS LA FRANCE METROPOLITAINE

Les autorités françaises ont démantelé un important réseau de trafic de migrants faisant transiter des exilés du continent américain vers la France métropolitaine, a annoncé jeudi 2 juillet 2026 le procureur d'Epinal. Un homme de 36 ans, originaire de Syrie et suspecté de diriger cette organisation, a été arrêté le 29 juin 2026 et placé en détention provisoire.

L'affaire a débuté le 15 octobre 2025 : ce jour-là, l'Office de lutte contre le trafic illégal de migrants (OLTIM) de Metz a reçu un renseignement fourni émanant de la Direction de la coopération internationale de sécurité à propos d'une filière de passeurs de migrants syriens. Le dirigeant présumé de cette structure, également de nationalité syrienne, habitait à Epinal.

Le parquet a ouvert une enquête préliminaire et les investigations ont mis au jour un "*réseau de passeurs, dirigé depuis Epinal,* [qui] *faisait voyager des migrants de nationalité syrienne depuis leur pays d'origine jusqu'en Guyane française, en passant par la Turquie, le Venezuela et le Brésil*", a indiqué le procureur. Une fois arrivés en Guyane, ces migrants déposaient une demande d'asile à Cayenne, avant de rejoindre la France métropolitaine et de s'installer le plus souvent dans la région Grand Est.

Selon les enquêteurs, entre 400 à 600 migrants sont passés par ce réseau entre 2021 et 2025. Les investigations ont également révélé que le suspect dirigeait une société baptisée "*La Sultana Tours*", qui proposait aux candidats à l'exil de payer entre 800 et 1000 dollars pour arriver sur le territoire français. Les enquêteurs ont trouvé des "*vidéos promotionnelles*" de cette société sur le réseau WhatsApp. Les enquêteurs ont également identifié des flux financiers vers l'étranger et notamment le Brésil, via différents intermédiaires. Le parquet d'Epinal a adressé une demande d'enquête pénale internationale aux autorités brésiliennes.

L'accusé a été déféré jeudi et placé en détention provisoire dans l'attente de sa comparution le 3 septembre 2026 devant le tribunal correctionnel pour notamment des chefs d'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irrégulier d'un étranger en France en bande organisée.

Depuis plusieurs années, la route migratoire vers la France par la porte guyanaise est empruntée par nombre de migrants originaires du Moyen-Orient.

Les récits de ces Syriens qui ont traversé la moitié de la terre pour atteindre leur but se ressemblent à peu près tous : exil au Liban, rêve d'Europe, "*peur"* de traverser la mer Méditerranée, longs préparatifs pour aller en Guyane, départ pour le Brésil... Un Syrien, de 27 ans, passé par Tyr, au Liban, n'a de son côté pas laissé la chance au hasard. "*J'ai étudié la route pendant cinq mois*". La majorité d'entre eux ne voient la Guyane que comme une étape, un tremplin vers la métropole, où, veulent-ils croire, "*des opportunités et une nouvelle vie*" les attendent. Mais beaucoup ayant obtenu le statut de réfugié restent bloqués sur ce bout de terre française en territoire américain, faute de pouvoir se payer un billet d'avion pour la France métropolitaine.

AMIENS

Parrainage républicain le 29 juin 2026

C'est une première pour la ville d'Amiens. Lundi 29 juin, onze de ses élus, et

membre de la majorité au sein du conseil municipal sont devenus, en binôme avec un militant, parrain républicain d'une famille ou d'une personne sans papiers, accompagnée par le Réseau Education Sans Frontières de la Somme.

Parmi les onze élus, un adjoint au maire en charge de la petite enfance, est devenu le parrain républicain, aux côtés d'une militante de RESF, de Lela et sa famille. Originaires de Géorgie, ils sont arrivés en France en 2018, la jeune femme était alors enceinte de six mois. Depuis la famille a engagé les démarches pour obtenir un titre de séjour, sans succès. Elle est actuellement sous le coup d'une OQTF, une obligation de quitter le territoire français. À leurs côté depuis 2020, L'adjoint espère que ce parrainage leur apportera le soutien nécessaire pour obtenir le précieux document. "*Ce n'est pas un sésame, il y a encore des choses à faire. Moi, souvent, j'accompagne les familles au niveau de la préfecture. Ça peut rassurer lorsqu'il y a une OQTF, aller dans une préfecture, ça ne va pas de soi. Maintenant la famille sait qu'elle peut s'appuyer sur quelqu'un qui a une écharpe tricolore"*. De son côté, la mère de famille espère voir sa situation se débloquer. "*J'espère que notre situation va s'améliorer. Jusqu'à aujourd'hui, je crois que j'ai déménagé treize ou quatorze fois. C'était toujours dans des hôtels, dans une seule chambre pour nous tous. C'était dur. On reste bloqués. On ne peut pas vivre comme les autres, on ne peut pas travailler, on ne peut pas voyager. Et on n'a pas beaucoup d'argent parce que je suis encore sans papiers [*et que par conséquence je ne peux pas travailler*]. *"

"*Nous avons proposé le parrainage aux personnes dont la situation est la plus urgente", "Sinon nous aurions eu une liste de parrainés sans fin*." "*Ca n'est pas le sésame, mais un vrai soutien"*. La militante pour Réseau d'Education Sans Frontières 80, brandit cette statistique : "*depuis la création de RESF, 80% des personnes qui ont été parrainée de la sorte, ont obtenu un titre de séjour. C'est une très bonne chose, car nous associations, ne parvenons plus à faire réagir la préfecture*",

L'adjoint au maire rappelle que " *les élus, ne peuvent pas tout faire, ils ne peuvent pas tout débloquer, mais ils peuvent poser des questions et peuvent accompagner les familles pour que leur situation s'améliore*". Cet engagement est aussi hautement politique, à quelques mois de l'élection présidentielle de 2027. "*C'est un choix politique de pouvoir dire "même si l'année prochaine au niveau national ça bascule, au niveau d'Amiens, ça sera une ville-refuge pour tous ceux qui sont opprimés, quelques soit leur identité.*"

Cette cérémonie, souhaitée par le Réseau Education Sans Frontières de la Somme, est avant tout un premier pas vers la citoyenneté française et le souhait de voir régulariser toutes les personnes et familles sans Papiers. Elles ont droit à une vie normale. A l'heure où le gouvernement a du mal à s'attaquer aux défis de l'exclusion et de l'intégration, il est plus que temps que la solidarité avec les plus exclus, dont les Sans-Papiers, soit le ciment des luttes présentes et futures... Le souhait est qu'Amiens et la Somme reste une Terre d'Accueil et de Solidarité…

https://reseau-resf.fr/Parrainage-marrainage-republicain-a-Amiens-le-29-juin-2026
https://www.ici.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-picardie/c-est-un-symbole-politique-fort-onze-elus-d-amiens-deviennent-parrains-republicains-de-familles-sans-papiers-4360703

BAYONNE

Une condamnation pour traite d'êtres humains à des fins d'exploitation par le travail dans le secteur de l'aide à la personne

Le tribunal judiciaire de Bayonne condamne le 18 juin 2026 une employeuse

pour traite d'être humain à des fins d'exploitation par le travail d'une personne de nationalité malienne. Cette condamnation illustre une nouvelle fois l'abus par des employeurs qui profitent d'une politique migratoire qui précarise et vulnérabilise les personnes étrangères en les excluant du droit au séjour.

Sans titre de séjour, elle avait été recrutée par sa future employeuse au sein d'une association d'aide aux femmes vulnérables et en grande précarité, afin d'assurer des missions d'aide à domicile auprès de son père âgé et malade, dans le cadre d'un contrat d'une trentaine d'heures hebdomadaires.

Très vite ses missions ont largement dépassé celles pour lesquelles elle avait été initialement recrutée, tout comme son temps de travail. En trois ans, elle a bénéficié de moins d'un mois de congés. La victime était hébergée par sa patronne au domicile du père de celle-ci, dans des conditions indignes, puisqu'elle partageait la même chambre que lui. A cet isolement s'ajoutait une emprise supplémentaire. En effet, elle était maintenue dans l'espoir d'une régularisation de son droit au séjour par sa patronne. En contrepartie, elle était constamment exposée à la menace d'une dénonciation de sa situation administrative, et donc d'une expulsion, ce qui réduisait au silence toute possibilité de revendication.

Accompagnée par La Cimade, d'une association locale et des syndicats locaux, elle a porté plainte. En coopération avec les acteurs de la justice, du monde associatif et des organisations syndicales, l'inspection du travail s'est saisie de l'affaire, révélant ainsi l'ampleur des abus commis par la patronne et notamment l'obligation à être disponible, la sous-rémunération, l'absence de jour de repos, les conditions de travail dangereuses pour la santé et la sécurité, et les tâches dégradantes. L'enquête a également mis en évidence l'abus, par l'employeuse, de la situation de vulnérabilité et de dépendance de la malienne, ainsi que l'indignité de ses conditions de travail et d'hébergement.

Loin d'être une situation isolée, l'exploitation par le travail de personnes étrangères en situation administrative précaire est systémique. Pour l'année 2023, 56,7% des victimes de traite d'être humain identifiées et enregistrées par la police étaient de nationalité étrangère. Un chiffre bien en deçà de la réalité puisque peu de victime de nationalité étrangère franchissent le pas de la plainte, par méconnaissance de leurs droits, des procédures, ou encore par crainte de perdre leur ressource financière et de subir des représailles.

Les personnes migrantes, en particulier lorsqu'elles sont privées d'un droit au séjour stable, figurent parmi les populations les plus exposées à l'exploitation économique et au travail forcé. Les politiques migratoires européennes et françaises, en multipliant les obstacles à la régularisation et à l'accès effectif aux droits, précarisent les personnes étrangères, les rendant vulnérables et isolées, créant ainsi les conditions de recrutement dans des réseaux de traite et d'exploitation.

Selon les données des Nations Unies et du Conseil de l'Europe, la traite des êtres humains constituerait l'une des formes les plus lucratives de criminalité organisée transnationale. Longtemps estimée à près de 32 milliards de dollars de chiffre d'affaires annuel, elle demeure aujourd'hui une source majeure de profits à l'échelle mondiale et l'une des formes de trafic les plus répandues, aux côtés du trafic de stupéfiants et du trafic d'armes. Cette affaire illustre ainsi le lien étroit entre précarité administrative, dépendance économique et exploitation par le travail. La condamnation pour traite d'êtres humains ouvre droit à une carte de résident à cette malienne reconnue victime par les juges.

https://www.lacimade.org/a-bayonne-une-condamnation-pour-traite-detres-humains-a-des-fins-dexploitation-par-le-travail-dans-le-secteur-de-laide-a-la-personne/

CREUSE

Jeunes étrangers en Creuse : chronique d'un acharnement administratif

Marquée par une histoire d'émigration et d'immigration, la Creuse est aujourd'hui le théâtre d'une politique d'exclusion et d'acharnement administratif qui frappe les jeunes de nationalité étrangère.

Parmi ces jeunes, en respect de la convention internationale des droits de l'enfant, des mineurs en danger sont protégés et accompagnés par les services de protection de l'enfance. La protection de l'enfance passe par un parcours d'accompagnement à l'insertion, à la scolarisation et à l'emploi. Les services de l'aide sociale à l'enfance sont chargés de cette protection et cet accompagnement. Dans le cadre de ce parcours, ces enfants sont souvent scolarisés ou formés en filière professionnelle et notamment l'apprentissage dans différents lycées professionnels ou établissements publics de formation de la Région.

Autour de ces adolescents gravitent nombre d'acteurs et d'actrices du territoire creusois : personnel éducatif et enseignant, employeurs et employeuses, clubs de sport, associations, lieux culturels… Autant de personnes ou structures qui sont au cœur de la vie sociale de toute personne vivant sur ce territoire rural et contribuent à sa revitalisation.

Si l'accompagnement de l'ensemble des jeunes nécessitant une protection particulière est censé être de même nature, leur nationalité étrangère occasionne un obstacle supplémentaire lors du passage à la majorité. En effet, à partir 18 ans les personnes de nationalité étrangère doivent solliciter un titre de séjour pour avoir le droit de poursuivre leur parcours de vie et d'accès à l'autonomie.

C'est à cette occasion que la machine administrative s'abat, annihilant tout le processus d'insertion dans lequel ils et elles se sont investies. Les rouages de cette machine à fabriquer des « sans-papiers » se mettent alors en marche pour ces jeunes passés par l'aide sociale à l'enfance comme pour celles et ceux arrivés sur le territoire après leur majorité :

L'exigence abusive de certains documents pour le dépôt d'une demande de titre de séjour qui représente un nouvel obstacle à leur droit de déposer et voir instruire leur demande de titre de séjour. La non remise d'un récépissé ou d'une attestation dématérialisée dès le dépôt de la demande de titre de séjour La délivrance d'un tel document est à la fois obligatoire et essentielle puisqu'elle garantit le droit au séjour le temps de l'instruction de la demande et permet donc aux jeunes de poursuivre sereinement leurs démarches.

Le refus de titre de séjour accompagné d'une obligation de quitter le territoire (OQTF). Pour refuser ce droit au séjour la préfecture ne se contente pas de remettre en cause leur insertion – difficilement contestable tant les acteurs et actrices du territoire en témoignent – mais conteste leurs documents d'état civil les qualifiant de frauduleux alors même que les juges des enfants ont validé leur identité.

La préfecture cible notamment certaines nationalités dont les actes d'état civil seraient frauduleux « *par nature* ». Il s'agit là d'une stigmatisation fondée sur la nationalité et donc une discrimination telle que le définie par l'article 14 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Cette « *présomption de fraude* » est au cœur d'une stratégie d'exclusion de ces jeunes non pas sur des arguments de fond mais sur de prétendus vices de forme.

Pourtant, cette approche apparaît contraire à l'article 47 du Code civil, selon lequel tout acte d'état civil établi à l'étranger dans les formes usitées dans le pays concerné

fait foi. Face à cette suspicion systématique contraire au Droit, les tribunaux de Limoges et Bordeaux ont plusieurs fois condamné ces décisions, pourtant la préfecture de la Creuse s'acharne à poursuivre cette politique absurde et violente.

La préfecture de la Creuse développe ainsi une politique d'acharnement sur ces jeunes qui pour certains a pour conséquence un enfermement en centre de rétention, voire une expulsion du territoire.

Dans ce contexte, le réseau vivace creusois défendant l'accueil se mobilise pour soutenir ces jeunes et dénoncer cette situation aberrante.

https://www.lacimade.org/creuse-terre-decueil-et-daccueil/

DUNKERQUE

Dans le Nord, un passeur "bourré" transportait une cinquantaine de migrants

Le tribunal de Dunkerque a condamné ce lundi 29 juin 2026 à 14 mois de prison en comparution immédiate, un passeur iranien, pour avoir tenté de semer la gendarmerie dans la nuit du vendredi 26 juin à Bray-Dunes dans le nord de la France.

À bord de son véhicule se trouvait des dizaines de migrants entassés et terrifiés qui tentaient de rejoindre le Royaume-Uni. Selon les exilés, ils étaient "*une cinquantaine dans ce Jumper en très mauvais état et qui roulait sur les essieux*". Dans la nuit de vendredi 26 à samedi 27 juin 2026, peu avant minuit, des riverains du camping du Perroquet ont appelé la gendarmerie pour signaler que des dizaines de migrants sortaient de l'arrière d'un Citroën Jumper. La fourgonnette a été repérée peu de temps après, route de Furnes.

Les gendarmes ont voulu contrôler le véhicule, mais le conducteur a engagé une course-poursuite qui a duré 10 minutes sur six kilomètres. Il a brûlé des feux, pris des sens interdits. Il a percuté une voiture en circulation et manqué de peu d'écraser une jeune fille en trottinette sur un passage piétons. Immobilisé, le conducteur a pris la fuite en courant, jetant son téléphone par-dessus une palissade. Il a finalement été rattrapé par les gendarmes.

Deux heures après son interpellation, en garde à vue, il affichait plus d'un gramme d'alcool par litre de sang. Le tribunal de Dunkerque lui a expliqué que cette soirée a bien failli se terminer en carnage. "*Bourré*", selon ses propres termes, l'Iranien a fait monter les migrants dans la fourgonnette depuis "*la jungle*" de Loon-Plage, où s'entassent des milliers d'exilés en attendant de tenter le passage vers le Royaume-Uni. L'accusé a chipoté sur le nombre de migrants transportés : "*Ils exagèrent. Ils étaient 25, au maximum*." Il a cependant reconnu avoir un problème avec la boisson. C'est ce problème qui l'a poussé à accepter l'offre de passeurs qui lui promettaient 100 € pour s'acheter de l'alcool et un passage gratuit. En plus des 14 mois de prison, il est interdit de territoire français pendant cinq ans.

Dans le Nord, la situation migratoire ne s'arrange pas depuis la mise en place de l'accord « un pour un ». À Loon-Plage, les migrants doivent déplacer leurs camps de fortune avant que la police n'intervienne. Les départs depuis la Manche se font plus nombreux ces dernières semaines, alors que les conditions de vie précaire des exilés renforcent les tensions entre migrants et les conditions météorologiques précipitent les départs.

Il transporte des dizaines de migrants dans son utilitaire et tente de semer les gendarmes qui le poursuivent

Le conducteur d'une fourgonnette a fait l'objet d'une comparution immédiate devant le tribunal de Dunkerque (Nord) lundi 29 juin 2026. Les gendarmes l'avaient intercepté et arrêté dans la nuit du vendredi 26 au samedi 27 juin 2026 à samedi après une course-poursuite de six kilomètres dans le secteur de Bray-Dunes (Nord). Le mis en cause, alcoolisé au moment des faits, a été condamné à 14 mois de prison.

Il a par ailleurs écopé d'une interdiction de territoire français de cinq ans. Peu avant l'interpellation de l'automobiliste, des personnes logées dans un camping de Bray-Dunes avaient alerté les forces de l'ordre après avoir vu un utilitaire dont étaient sorties des dizaines d'individus. Soupçonnant une activité illicite, les militaires avaient localisé le véhicule, qu'ils avaient voulu contrôler. Le conducteur avait fui, brûlant des feux rouges, empruntant des sens interdits, manquant de peu d'écraser une fillette et percutant une voiture garée. Il avait ensuite quitté les lieux à pied avant d'être rattrapé par les gendarmes. Le mis en cause avait reconnu avoir transporté des migrants depuis Loon-Plage (Nord) pour le compte de passeurs. Les passagers ont affirmé avoir été une cinquantaine dans le véhicule. L'automobiliste a assuré qu'ils étaient « 25, au maximum ».

https://www.ouest-france.fr/societe/faits-divers/il-transporte-des-dizaines-de-migrants-dans-son-utilitaire-et-tente-de-semer-les-gendarmes-qui-le-poursuivent-6dcce46a-755e-11f1-bb07-bbe2ac4dba11

GUERANDE

A Guérande, Solidarité réfugiés presqu'île est « en renfort pour aider Droujba dans leurs missions »

Toujours très engagé dans l'aide et le soutien aux réfugiés, le collectif Solidarité Réfugiés Presqu'île (SRP) poursuit ses interventions à Guérande. Il travaille aussi avec l'association Droujba, qui récolte et envoie des dons en Ukraine. À l'échelon local, une dizaine de familles de nationalités très diverses sont aidées aussi bien pour le soutien scolaire, l'apprentissage du français que l'accompagnement administratif, l'aide à la santé ou la recherche d'emploi. D'autres familles, accompagnées depuis longtemps, reçoivent des visites amicales et des aides ponctuelles.

https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/guerande-44350/a-guerande-solidarite-refugies-presquile-est-en-renfort-pour-aider-droujba-dans-leurs-missions-f5ae7c46-7440-11f1-bb07-bbe2ac4dba11

LOIRE-ATLANTIQUE

Le métier d'éducatrice spécialisée en Loire-Atlantique

Originaire de Savenay, l'auteure de « Par-delà les frontières » a exercé le métier d'éducatrice spécialisée trois ans auprès de « ses » jeunes, comme elle dit, en étant leur référente. Son livre, Par-delà les frontières, sonne comme un au revoir .

Ça m'a brisé le cœur de partir, en janvier 2023, en burn-out. Fin 2023, un de mes jeunes est décédé dans le quartier de Bellevue, à Nantes. C'est ce qui m'a décidée à me lancer dans ce livre, qui lui est dédié. J'avais deux objectifs : rendre accessible la thématique de l'immigration, par le jeu de la fiction pour rendre le tout plus digeste, et fournir aux professionnels de terrain l'étayage théorique, dont j'ai pu manquer. On n'a pas de formation suffisamment dédiée à ces publics.

Le style est davantage maîtrisé que dans son précédent livre, qui était guidé

par l'émotion. Celui-ci est structuré et bâti sur un mois de recherches préalables. Mieux préparé, son écriture a coulé de source en deux mois. « *Les scènes au foyer sont du vécu. J'ai uniquement changé les noms et l'histoire antérieure des migrants* ».

Le parcours migratoire est esquissé, évoquant sans le montrer les sévices sexuels subis. Les jeunes n'en parlent pas. C'est tabou. Et nous n'explorons pas leur parcours migratoire si ce n'est pas nécessaire. Mais par un moyen détourné (un atelier de théâtre), on a découvert que la majorité de nos mineurs avaient subi des agressions de la part d'hébergeurs à leur arrivée en France.

En plusieurs occasions, le récit revient sur des jeunes désargentés, mais obsédés par l'achat de baskets de luxe pour s'exhiber via les réseaux sociaux. Ou vouloir être photographié devant une belle voiture, plutôt qu'avouer avoir dormi dans la rue. Il y a une telle idéalisation de l'Europe dans les pays d'où ils viennent qu'ils se croient obligés d'alimenter le cliché. Et même ceux qui ne trichent pas sont soupçonnés dans leur pays d'origine de ne pas vouloir que d'autres en profitent.

Désormais, elle « *travaille dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile. Mais il n'y a pas d'hébergement, c'est davantage administratif, et donc moins émotionnel. J'étais trop impliquée.* »

https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/savenay-44260/les-scenes-au-foyer-sont-du-vecu-son-livre-depeint-son-metier-deducatrice-specialisee-en-loire-atlantique-ed59931e-7931-11f1-90a3-2506c8b46853

LOON-PLAGE

Quinze mois de prison ferme pour le passeur qui avait entassé des migrants dans le coffre de son fourgon

Un homme a été condamné à quinze mois de prison ferme le 6 juillet, pour avoir organisé le passage de personnes migrantes entassées dans un fourgon, à Loon-Plage, commune voisine de Dunkerque. L'homme est passé devant le tribunal de Dunkerque en comparution immédiate lundi 6 juillet. Le maintien en détention a été prononcé.

L'homme avait été arrêté trois jours plus tôt, dans la soirée du 3 juillet 2026. Vendredi 3 juillet vers 21h20, des gendarmes en patrouille repèrent un fourgon immatriculé en Belgique qui roule tous feux éteints, l'essieu anormalement abaissé sous le poids d'un lourd chargement. Le véhicule faisait déjà l'objet d'une surveillance menée par la police aux frontières.

À la vue des gendarmes, le conducteur accélère, mais la poursuite s'interrompt dix minutes plus tard. Les gendarmes découvrent alors, à bord du véhicule, douze personnes candidates à la traversée de la Manche. Deux hommes d'origine iranienne sont assis sur la banquette côté passager. Dans le coffre, d'une surface de seulement 2,5m², pas moins de dix autres migrants sont entassés.

Le transport incompatible avec la dignité humaine constitue une circonstance aggravante. En plus des quinze mois de prison ferme, le conducteur a écopé d'une interdiction administrative du territoire (IAT) : à sa sortie d'incarcération, sa présence sur le sol français sera interdite pendant cinq ans. Ce conducteur, un homme de 39 ans, a la double nationalité belge et turque et réside en Belgique. Au tribunal, il a justifié qu'un ami lui a demandé de "*déposer cinq personnes. Je ne savais pas qu'ils étaient montés à douze dans mon véhicule*". Les douze passagers du fourgon, en situation irrégulière, ont été placés en rétention. Ils ont déclaré avoir payé chacun entre 1 000 et 2 000 euros pour leur passage vers l'Angleterre.

Depuis le début de l'année, 10 244 migrants ont traversé la Manche à bord de "small boats" pour rejoindre l'Angleterre. L'année dernière à la même période, ils étaient plus de 18 000. Soit une baisse de 41%.

Une sage-femme propose des consultations gynécologiques pour les femmes migrantes sur le camp de Loon-Plage

Très présente sur le camp de Loon-Plage dans le Nord, l'association Médecins Sans Frontières propose depuis le début du mois de juin des consultations gynécologiques pour les femmes migrantes à bord d'un petit camion aménagé.

Les personnes exilées sont de plus en plus nombreuses sur le camp de Loon-Plage près de Dunkerque dans le Nord, jusqu'à 1500 par jour contre 800 en moyenne en début d'année. Et les associations mobilisées chaque jour sur place constatent une augmentation du nombre de femmes seules et/ou avec enfants. Médecin sans frontières a donc décidé, début juin, de proposer des consultations gynécologiques à ces femmes tous les mardis. Un service apprécié par ces migrantes qui n'ont pas vu, pour la plupart, de médecin depuis bien longtemps.

https://www.ici.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-nord/une-sage-femme-propose-des-consultations-gynecologiques-pour-les-femmes-migrantes-du-camp-de-loon-plage-7690940

RENNES - DOMLOUP

« Un moyen de rendre ce qu'on m'a donné » : des migrants cultivent des terres pour les Restos du cœur

Avec son collectif « Les Agriculteurs Philanthropes », un camerounais cultive des légumes pour dit-il « rendre la pareille ». Le fruit des récoltes est reversé à des associations, notamment les Restos du cœur. Une vingtaine de personnes, en majorité sans-papiers l'aident au quotidien dans les travaux agricoles.

A Domloup au sud-est de Rennes, Il est onze heures, le soleil tape sur la ferme du Bois Hamon. Un petit groupe écoute religieusement les conseils de l'ancien exploitant agricole. « *Aujourd'hui, on va tailler les plants de tomates* », annonce-t-il aux quatre bénévoles présents ce jour-là. *Les plantes, c'est comme une mère qui nourrit ses bébés : plus elle en a, plus elle maigrit explique-t-il ». « Il faut retirer les gourmands pour laisser respirer la plante »*, comprend une femme, fraîchement arrivée dans cette aventure agricole. Comme beaucoup, elle est en attente d'une réponse à sa demande d'asile et ne peut pas travailler.

Après quelques minutes d'explications, les quatre volontaires partent à l'assaut des rangs de plants de tomates parsemés de petites fleurs jaunes. Tu ne veux pas mettre un peu de musique, demande une femme. L'agriculteur acquiesce et allume une petite enceinte. La symphonie des coups de sécateur est bientôt recouverte par les chantonnements du groupe. « *Mon ami quoique tu fasses dans la vie les jaloux ne vont pas t'aimer, ils vont te dénigrer d'autre vont t'insulter »*, crache le baffle. « *Cette chanson parle du commérage et des critiques de la part des gens : ça me parle »*, souffle l'exploitant en plantant un tuteur.

A Domloup,54 ans, un agriculteur de 54 ans, en sait aussi quelque chose. Après avoir accepté, en janvier dernier, de leur céder une parcelle de terrain, il a fait l'objet de plusieurs reproches. À ses amis qui font parfois preuve de mépris et de peu d'empathie envers les demandeurs d'asile, l'éleveur répond : On est tous des animaux, de petites

fourmis, il faut s'entraider. L'exploitant sourit en l'écoutant : C'est vraiment un bon Samaritain.

Une femme dit avoir « *vu toutes les plantations, je me suis dit que c'était incroyable et j'ai demandé à rejoindre le groupe* ». Désormais, cette Congolaise n'hésite pas à envoyer un message pour proposer son aide au champ. «*C'est un moment de convivialité. En plus de travailler, on chante, on danse et on aide les plus pauvres, car on donne les récoltes aux associations*, se réjouit-elle.

L'exploitant a quitté le Cameroun en 2020 à la suite d'une violente agression dans sa ferme par un groupe de braqueurs. Après avoir traversé l'Afrique, il embarque en Tunisie sur un bateau avec plus de 80 personnes. L'embarcation fait naufrage au milieu de la mer Méditerranée. Seulement 20 d'entre elles parviendront à rallier l'Europe.

En 2025, après s'être formé aux techniques agricoles et aux contraintes climatiques de la région, il mobilise d'autres compagnons pour créer le Collectif des *Agriculteurs Philanthropes*. « *C'est un moyen de mettre ma pierre à l'édifice et de rendre tout ce qu'on m'a donné quand je suis arrivé en France* », explique-t-il. Pour cultiver, le groupe demande aux agriculteurs locaux de mettre gratuitement une parcelle à sa disposition. Certains répondent positivement et le collectif commence à exploiter des terres à Melesse ou à Châteaugiron.

Malgré tout, les Agriculteurs Philanthropes n'ont que très peu de moyens et font avec les moyens du bord. Ils viennent de lancer une cagnotte pour s'équiper et plus de 9 000 euros ont déjà été récoltés. En attendant, le camerounais continue d'encourager les autres sans-papiers à faire du bénévolat. *« Une fois par semaine, j'accueille des mineurs isolés notamment ceux qu'on voit perchés à la gare de Rennes en train de prendre des bains de soleil comme des oiseaux gendarmes. S'ils étaient occupés, ils ne seraient pas là* », conclut-il avant de retirer ses bottes : « *Une femme a rendez-vous à 15h pour sa demande d'asile, je vais aller raccompagner tout le monde, je finirai les derniers plants après* ».

https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/podcast-un-moyen-de-rendre-ce-quon-ma-donne-des-migrants-cultivent-des-terres-pour-les-restos-du-cur-500c9b44-7b69-11f1-a705-e1977a1c2ed8

TOULOUSE

Bac validé, Parcoursup terminé, mais la préfecture bloque nos vies !

Liana, Imed, Mariam... sont de jeunes adultes qui ont débuté leurs études supérieures récemment. De familles immigrées, exilées, réfugiées, ils et elles ont grandi à Toulouse, avec ou sans titre de séjour temporaires, mais toujours avec le soutien de RESF, de leurs camarades, de leurs enseignantes et enseignants, des établissements scolaires. Ces jeunes ont réussi leur scolarité à l'école, au collège, au lycée, ont obtenu le bac, passé les sélections de parcoursup et ont commencé leurs études dans les universités toulousaines. Ils suivent depuis assidûment leurs enseignements. On aurait pu penser que le plus dur était fait, que les vies de ces jeunes adultes déterminés et motivés étaient sur de bons rails et qu'elle se construisait en France.

Pourtant, la préfecture leur a refusé un titre de séjour et délivré des obligations de quitter le territoire. Pour ces jeunes c'est une catastrophe, la France est leur pays, celui où ils ont grandi, sont devenus des adultes, ont entamé des parcours de formation universitaire pour participer activement à la marche de la société dans leur futur emploi.

Un autre choix était possible pour la préfecture, car le Code du droit d'Entrée et de Sejour des Etrangers et du Droit d'Asile, permet une régularisation des étudiantes et

étudiants. Ces jeunes ont déjà subi un déracinement en migrant vers la France durant leur enfance, il est injuste de leur en imposer un second en les rejetant aujourd'hui. Ils ont grandi ici, sont devenus adultes ici, ils ont étudié et étudient ici, construisent leur vie ici, ils et elles doivent pouvoir rester ici !

Nous exigeons l'obtention de titres de séjour étudiants, automatiquement après une scolarisation obligatoire en France, permettant à toutes et tous les jeunes de poursuivre leurs études ou leur formation professionnelle après le lycée ou le collège.

https://resf31.org/Jeunes-la-Prefecture-bloque-nos-vies.html

MANCHE

En buggy, la police française pourchasse des familles et tire avec des armes de force intermédiaire

Samedi 20 juin 2026, plage d'Hardelot, près de Calais, une équipe de gendarmerie a tenté de stopper un groupe de personnes, dont de nombreuses familles, en roulant à vive allure en buggy au milieu d'elles. Les gendarmes ont aussi tiré à bout portant avec des lanceurs de balles de défense (LBD), arme de force intermédiaire. Un jeune de 17 ans a été touché à la poitrine.

Depuis 10 jours, les tentatives de passage en mer se succèdent sur le littoral. Avec celles-ci, des pratiques violentes, abusives et disproportionnées de la part des forces de l'ordre, qui n'hésitent pas à utiliser tous les moyens pour stopper les départs, au détriment de l'intégrité physique et psychologique des personnes, qui n'ont pas d'autre choix pour espérer rejoindre le Royaume-Uni.

Les gouvernements continuent d'intensifier la répression. De nouvelles unités de police ont encore été déployées sur les plages. L'objectif avancé est de "*sauver des vies*". Pourtant tirer sur des familles en détresse et pourchasser des personnes avec un véhicule à moteur les met directement en danger.

La politique menée depuis plus de 30 ans à la frontière franco-britannique ne fait qu'empirer la situation. Les drames se multiplient, les personnes prennent toujours plus de risques pour éviter la police et les scènes de violence et de chaos sont devenues quotidiennes.

https://utopia56.org/la-police-francaise-pourchasse-des-familles-en-buggy/

84 migrants qui tentaient de rejoindre le Royaume-Uni sont secourus

Dans la nuit du jeudi 25 au vendredi 26 juin, présence d'une embarcation au large de Cayeux-sur-Mer. Au total, 84 migrants ont été secourus au cours de trois opérations. En début d'après-midi, le PSP Flamant a porté secours à sept personnes sont secoures puis débarquées à Boulogne-sur-Mer en milieu d'après-midi, avant d'être prises en charge par les services de secours à terre. En début de soirée, face à des signes de détresse émis par certains occupants à bord 21 personnes ont été secourues et débarquées à Boulogne-sur-Mer puis pris en charge à quai. 56 personnes ont été secourues et ramenées saines et sauves à Boulogne-sur-Mer avant d'être prises en charge par les autorités terrestres.

Depuis le 1er janvier, 9 852 personnes ont rejoint de manière irrégulière les

côtes anglaises, une baisse de 40% par rapport à la même période de l'année dernière. En 2025,41 472 sont arrivées au Royaume-Uni à bord de petites embarcations.

MEDITERRANEE

Au moins 28 migrants partis d'Algérie portés disparus en 10 jours

L'ONG Alarm Phone, plateforme téléphonique d'alerte pour les migrants en détresse en mer Méditerranée, a signalé la disparition d'une embarcation en mer Méditerranée depuis le 6 juillet. Selon leurs informations, le canot aurait quitté Bourmedès en Algérie avec 16 personnes à bord. Les passagers tentaient sûrement de rejoindre les Baléares via la Méditerranée. Les secours espagnols ont été prévenus, précise Alarm phone.

Quelques jours plus tôt, la plateforme téléphonique lançait déjà une autre alerte : au moins douze migrants ayant quitté le littoral algérien le 29 juin 2026 n'ont plus donné signe de vie. Plus d'une semaine après leur départ, leurs familles sont toujours sans la moindre nouvelle. "*Leurs proches sont inquiets. Nous espérons qu'ils seront retrouvés vivants !*", a écrit Alarm phone, le 5 juillet 2026 en interpellant les secours espagnols.

En tout, au moins 28 personnes restent introuvables. Ce genre de traversée - sur la "*route algérienne*" ou "*route des Baléares*" - n'est pas rare. De nombreux migrants prennent la mer au départ des côtes nord-africaines pour tenter d'atteindre la péninsule espagnole ou les îles des Baléares. Souvent, des corps sont retrouvés.

La route des Baléares, s'est considérablement développée ces derniers mois. Selon les derniers chiffres du ministère de l'Intérieur espagnol, 5 700 migrants ont atteint l'archipel entre le 1er janvier et le 30 juin 2026. Soit un chiffre stable par rapport à l'an dernier à la même période.

Auparavant, la grande majorité des migrants arrivés aux Baléares venaient d'Algérie. Désormais, de plus en plus de Subsahariens empruntent cet itinéraire, à mesure que d'autres routes se sont fermées en Méditerranée centrale (Libye, Tunisie) ou dans l'Atlantique (routes des Canaries). Selon l'ONU, outre les Algériens et les Marocains, des centaines de Soudanais, Maliens et Guinéens ont emprunté la route des Baléares depuis le début de l'année.

UNION EUROPÉENNE

Six ONG demandent à l'UE de revoir son accord migratoire avec la Tunisie

Trois ans après la signature de l'accord entre l'Union européenne (UE) et la Tunisie, six ONG - dont Amnesty International et Human Rights Watch (HRW) - exhortent, une nouvelle fois, la présidente de la Commission européenne, de revoir son partenariat migratoire avec Tunis.

En juillet 2023, l'UE a signé un partenariat stratégique avec le président tunisien. Centré sur la lutte contre l'immigration irrégulière, l'accord prévoyait une aide de 105 millions d'euros pour lutter contre l'immigration irrégulière, dont les départs de migrants depuis

les côtes tunisiennes explosaient à cette époque. Les garde-côtes tunisiens, formés notamment par l'Union européenne, sont désormais chargés d'intercepter les migrants en mer en route vers l'Europe - sur le même modèle que l'accord signé avec la Libye en 2017.

Dans la lettre conjointe envoyée le 25 juin à la Commission, et rendue publique mercredi 1er juillet 2026, les ONG affirment que depuis la signature de cet accord "*la situation des droits humains*" en Tunisie s'est fortement détériorée : *Violations des droits des demandeurs d'asile et des migrants, arrestations à caractère raciste, détentions arbitraires, interpellations violentes, actes de torture et mauvais traitements, y compris des viols et d'autres violences sexuelles, ainsi que les expulsions collectives*. La missive évoque également "*la criminalisation des organisations de la société civile qui apportent une aide essentielle*", aux exilés en Tunisie.

Depuis février 2023 et le discours du président accusant des "*hordes de migrants clandestins*" d'être la source de "*violences et de crimes*" dans le pays, les Subsahariens vivant en Tunisie sont victimes de violences de la part de la population et des autorités. Au moment de la signature de l'accord avec l'UE, Tunis menait des vastes opérations d'arrestations dans le pays, notamment dans le sud-est où se concentre la majorité des migrants. Les exilés étaient ensuite abandonnés dans le désert, près des frontières algérienne et libyenne, sans eau ni nourriture. Selon les ONG, une centaine de personnes sont mortes de soif dans des zones désertiques à l'été 2023.

Ces pratiques, illégales au regard du droit international, n'ont jamais cessé depuis. Elles semblent même s'être organisées. Les raids des policiers peuvent aussi conduire les exilés en prison, aux côtés de prisonniers tunisiens de droit commun. Condamnés pour « *séjour irrégulier* », les migrants croupissent plusieurs mois en détention dans des conditions déplorables. Comme à l'extérieur, le racisme et les mécanismes de domination ressurgissent dans les établissements pénitentiaires de Tunisie.

Les autorités tunisiennes sont également pointées du doigt pour leur manœuvres dangereuses en mer. Les garde-côtes tunisiens volent les moteurs et des canots de migrants, les laissant dériver en pleine mer. Les ONG se font de plus en plus rares dans le pays. Plusieurs humanitaires ont été arrêtés ces dernières années et placés en prison, accusés notamment d' "*aide à l'entrée clandestine*" de ressortissants étrangers en Tunisie.

Malgré les enquêtes journalistiques et les rapports d'ONG publiés ces dernières années, la Commission européenne maintient son cap. Elle s'est même félicitée fin juin d'une chute de 97% des arrivées de migrants en Europe en provenance de Tunisie, dans une lettre envoyée aux dirigeants européen. Forte de ces chiffres, l'UE souhaite renforcer sa coopération avec la Tunisie. La présidente de la Commission a annoncé la livraison prochaine de trois nouveaux "*navires de recherche et de sauvetage*" aux garde-côtes tunisiens, qui permettront de "*renforcer encore les capacités opérationnelles*".

"*La position de l'UE a révélé que ses engagements déclarés en matière de droits humains ne se traduisent manifestement pas dans la pratique*", regrettent les ONG dans leur lettre adressée à la présidente de la Commission. "*Cette approche de coopération présentée comme un 'modèle' (...) a favorisé la montée de la répression et une dérive autoritaire en Tunisie, sans pour autant garantir aux demandeurs d'asile l'accès à la protection internationale ni le plein respect des droits des réfugiés et des migrants*", insistent-elles.

ACCELERATION ET BRUTALISATION DES REFORMES LEGISLATIONS EUROPEENNES MIGRATOIRES (2023-2026)

La chronologie des négociations des réformes migratoires européennes, donne à voir l'accélération et la brutalisation des politiques migratoires de l'UE. Une analyse des dynamiques à l'œuvre au sein des institutions européennes montre des mesures de plus en plus répressives.

2025-2026 : Un enchaînement ininterrompu de réformes attentatoires aux droits

La chronologique des évolutions législatives européennes documente l'ensemble des textes adoptés ou en cours de négociation au sein des institutions européennes, dans le prolongement du **Pacte européen sur la migration et l'asile. Le Pacte** a été adopté le 14 mai 2024 et est entré en application le 12 juin 2026. Composé de neuf règlements et d'une directive, ce Pacte est censé constituer une refonte d'ensemble du cadre juridique européen en matière migratoire. Il marque le début de nombreuses réformes législatives en matière d'immigration et d'asile à l'échelle européenne.

Depuis, une série de réformes majeures a été adoptée de façon expéditive. Dès le printemps 2025, trois nouveaux textes majeurs ont été proposés : le **règlement « retour »** (mars 2025), la création d'une **liste européenne de pays d'origine « sûrs »** (avril 2025) et la **réforme du concept de pays tiers « sûrs »** (mai 2025). Ces deux derniers ont été adoptés conjointement moins d'un an plus tard, en février 2026. Le règlement « retour » a quant à lui été adopté le mercredi 17 juin 2026, à la suite de négociations particulièrement rapides (position du Parlement adoptée en mars 2026, fin des négociations en trilogues le 1er juin 2026).

La première liste européenne de pays d'origine « sûrs » comprenant le Bangladesh, la Colombie, l'Égypte, le Kosovo, l'Inde, le Maroc et la Tunisie ouvre la voie à l'obligation de procédures accélérées pour les ressortissants de ces pays, en affaiblissant ainsi leurs garanties procédurales. Le même jour, l'**élargissement du concept de pays tiers sûr** était entériné. Cette notion n'est pas nouvelle : auparavant, un lien de connexion entre la personne et le pays (nationalité, transit ou séjour) était nécessaire. Désormais, ce lien n'est plus requis, et un simple accord ou arrangement entre États membres (ou l'UE) et États tiers suffit, y compris vers des pays que la personne concernée n'a jamais foulé. La catégorie de « *pays sûr* » devient ainsi un outil pour permettre aux États européens de s'affranchir de leurs obligations internationales plutôt qu'une garantie de protection effective.

Le **nouveau règlement « retour »** marque un durcissement significatif des règles de détention et d'expulsion des personnes étrangères. L'enfermement devient généralisé avec un élargissement des motifs et des catégories de personnes concernées, y compris pour les personnes dites vulnérables. La durée maximale de détention est portée de 18 à 24 mois, avec des possibilités de prolongation en cas de menace à l'ordre public ou à la sécurité nationale. De plus, le règlement 'retour' permet le renvoi vers des plateformes d'expulsion (return hubs) à l'extérieur et hors du contrôle de l'UE pour y envoyer de force les personnes expulsées du territoire européen, dans le cadre d'accords formels ou informels conclus entre États membres ou l'UE et États "tiers".

Cette succession de réformes portent les attaques envers les droits des personnes migrantes à un niveau sans précédent dans l'histoire de l'Union européenne, en donnant un feu vert aux velléités les plus répressives des États membres. La frise chronologique ci-dessus permet de comprendre comment, ces dernières années, les reconfigurations de l'espace institutionnel européen ont permis cette brutalisation des politiques migratoires.

2024 : Un basculement historique inédit en faveur de l'extrême droite

Les concepts mobilisés dans ces dernières réformes s'inscrivent dans la continuité historique des politiques de l'UE en matière migratoire. Pays « sûrs », procédures accélérées, externalisation des procédures d'asile et de l'expulsion : **ces idées ne sont pas nouvelles, mais reviennent de manière cyclique depuis plus de vingt ans.** Dès 2003, Tony Blair proposait déjà des centres de traitement des demandes d'asile hors de l'UE, proposition reprise entre autres en 2015 par Viktor Orbán sous forme de « camps de réfugiés hors de l'UE ».

Jusqu'à récemment, ces propositions étaient bloquées ou atténuées par une opposition politique et sociale suffisamment forte. En 2016, la réforme du régime d'asile européen commun proposée par la Commission, puis celle du règlement Dublin III, n'avait pas abouti. De même, la réforme de la directive retour en 2018 était restée paralysée pendant plusieurs années, grâce à une résistance politique permettant de préserver les garanties liées aux droits fondamentaux.

Aujourd'hui, cette résistance a cédé. Ce basculement tient à une recomposition politique majeure opérée lors des élections européennes de juin 2024, qui ont marqué un net virage à droite du Parlement européen. Le PPE (Parti Populaire Européen) s'est imposé comme premier groupe avec 188 sièges, tandis que les Patriotes pour l'Europe devenaient la troisième force politique du Parlement avec 85 sièges. Sur les questions migratoires, ces deux blocs convergent : durcissement des conditions d'accès à la protection internationale, criminalisation accrue des migrations, réaffirmation de la souveraineté des États face aux obligations issues du droit international. Ce consensus se retrouve également à la Commission européenne, incarné par le Commissaire aux Affaires intérieures, qui défend notamment l'élargissement des compétences de Frontex et l'amélioration de l'interopérabilité des fichiers biométriques, comme le prévoit le Pacte. L'espace institutionnel dans les instances européennes pour une opposition fondée sur les droits humains s'en trouve aujourd'hui structurellement réduit, ce qui explique que ces réformes soient adoptées sans aucune difficulté.

Avant 2024, les partis modérés au sein du Parlement européen refusaient de s'allier aux groupes d'extrême droite, que ce soit sur des votes, des résolutions ou des nominations. **Ce cordon sanitaire a sauté, comme le montre l'accélération des négociations européennes sur les dossiers migratoires.** Le PPE n'hésite plus à former des coalitions avec les partis d'extrême droite pour faire adopter des textes, comme l'a démontré le vote sur le règlement "retour" en Commission LIBE, où une alliance inédite PPE–EfP –ECR –ESN a permis l'adoption d'un texte plus restrictif que celui initialement proposé par le rapporteur du groupe Renew.

Ce glissement n'est pas apparu du jour au lendemain. Il est le produit d'une normalisation progressive, sur trente ans, de récits qui associent migration, insécurité et criminalité. Cela avait déjà donné lieu auparavant à des "*paquets asile*", ancêtres du Pacte, en 2003 et 2013 permettant la création de systèmes de contrôle et de surveillance comme Eurodac, ou encore la création de l'agence européenne de garde-côtes et garde-frontières Frontex. En inscrivant ces représentations à l'agenda politique, et désormais législatif, les décideurs ont créé les conditions de production de textes législatifs dans l'urgence, s'affranchissant des exigences démocratiques, notamment la réalisation d'études d'impact.

2023-2026 : Des négociations sous pression qui renforcent et élargissent l'externalisation

Si les États membres de l'Union européenne peinent structurellement à s'accorder sur certaines questions migratoires comme sur le système de solidarité et les quotas de relocalisation, **un point de convergence s'est progressivement imposé : l'externalisation.** Déléguer le contrôle migratoire à des pays tiers, traiter les demandes d'asile hors du territoire européen, conditionner l'aide au développement à la coopération en matière de retours : voilà ce sur quoi des États aux traditions politiques différentes parviennent à s'entendre. C'est précisément ce consensus qui explique la rapidité avec laquelle les textes post-Pacte ont été adoptés. L'externalisation est le fil conducteur dans l'ensemble des présidences récentes du Conseil.

La présidence espagnole (second semestre 2023) s'est fixée pour objectif de boucler les trilogues sur le Pacte avant la fin du mandat du Parlement européen, en juin 2024. C'est sous cette pression calendaire qu'un accord a été trouvé le 20 décembre 2023. De toute évidence, ce rythme soutenu n'a pas permis un examen approfondi des impacts de chaque règlement, et notamment des volets sur l'externalisation (pas d'étude d'impact et pas d'accord sur les concepts de "pays sûrs").

La présidence danoise (second semestre 2025) a poussé cette logique plus loin encore. Le Danemark, l'un des États membres les plus engagés dans la recherche de solutions "innovantes" (ayant envisagé tour à tour le traitement des demandes d'asile sur une île danoise et un accord avec le Rwanda en 2021), s'est fixé pour objectif de faire adopter la position du Conseil avant l'expiration de sa présidence le 31 décembre 2025. L'agenda politique national danois, et ses ambitions propres en matière d'externalisation, ont ainsi directement conditionné le tempo élevé de la réforme du règlement retour et les réformes des concepts de "pays tiers sûr" et "pays d'origine sûr", aux conséquences majeures pour les droits fondamentaux.

La présidence chypriote (premier semestre 2026) prolonge cette trajectoire en se positionnant comme une « *présidence de mise en œuvre* ». Son ambition centrale est de conclure le trilogue concernant le règlement 'retour' en valorisant ses éléments les plus coercitifs : allongement des durées de rétention, élargissement des motifs de détention, renforcement des décisions de renvoi exécutoires. Chypre, qui a enregistré le troisième nombre d'expulsions le plus élevé de l'Union au troisième trimestre 2025, assume pleinement cette orientation.

Ce que ces trois présidences ont en commun, c'est d'avoir mobilisé leur mandat pour faire progresser, dans l'urgence, un projet de l'Union européenne qui externalise ses frontières tout en organisant un désengagement progressif de ses obligations juridiques.

Deuxième semestre 2026 : les textes à surveiller

L'agenda législatif européen en matière migratoire ne s'arrête pas aux textes déjà adoptés. Plusieurs chantiers en cours méritent une attention particulière, car ils pourraient prolonger et approfondir les dynamiques décrites ici.

La **directive facilitation**, qui porte sur la criminalisation de l'aide aux personnes exilées, est l'un des dossiers les plus sensibles. Dans sa version actuelle, elle risque de fragiliser davantage le travail des associations et des individus qui viennent en aide aux personnes en migration, en élargissant les situations pouvant être qualifiées pénalement d'aide à l'entrée ou au séjour irrégulier.

Les **deux règlements policiers en discussion** constituent un autre terrain à surveiller. Ils s'inscrivent dans une logique de sécurisation accrue des frontières et de coopération policière renforcée sur les questions migratoires ; une orientation lisible dans les arbitrages budgétaires, où les dépenses liées au contrôle aux frontières et aux retours devraient capter près de 49 % du budget des agences de Justice et affaires intérieures de l'Union européenne.

En particulier, la **réforme du mandat de Frontex**, prévue pour 2026 et portée par le Commissaire, vise à élargir les compétences et les moyens (humains, financiers, matériels) de l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. Si cette révision aboutit dans le sens souhaité par la Commission, elle renforcera encore davantage le volet sécuritaire et extérieure de la politique migratoire européenne.

Sur chacun de ces textes, la question de la majorité parlementaire sera déterminante. L'alliance entre le PPE et les groupes d'extrême droite, qui a été expérimentée sur le règlement "*retour*", pourrait se reconstituer, reconfigurant durablement les équilibres législatifs au Parlement européen sur l'ensemble du champ migratoire et sécuritaire.

https://migreurop.org/article3594.html?lang_article=fr

L'Union européenne impose une série de restrictions aux visas accordés aux ressortissants somaliens

L'Union européenne a décidé d'imposer une série de restrictions sur les visas pour les citoyens somaliens. Désormais, ces derniers ne pourront plus obtenir de visa Schengen à entrées multiples et verront la durée de traitement de leur demande de visa allongée de 15 à 45 jours. Ils ne pourront plus non plus bénéficier de l'exemption de frais pour les passeports diplomatiques, ni d'un certain nombre de procédures simplifiées.

Cette mesure, qui intervient dans un contexte de durcissement de la politique migratoire européenne et de désaccord sur la réadmission des migrants en situation irrégulière dans leur pays d'origine, a été largement commentée par le président somalien

lors des célébrations du 66e anniversaire de la proclamation de l'indépendance de la Somalie.

En réponse aux critiques de l'UE qui dénonce un manque de coopération de la part de Mogadiscio sur les retours des Somaliens expulsés de son territoire, il a affirmé que son pays était prêt à accueillir ses ressortissants. « *Nous n'avons pas rejeté notre peuple.* [...] *S'il s'agit de Somaliens, nous les accepterons* », a déclaré ce dernier, posant toutefois à cela une condition. Le chef de l'État exige en effet que les personnes renvoyées dans son pays soient réellement de nationalité somalienne, ce qui n'est pas toujours le cas affirme-t-il. Selon lui, alors qu'ils n'en parlent même pas la langue, certains ressortissants d'autres pays de la Corne de l'Afrique se présenteraient comme Somaliens dans l'espoir d'obtenir l'asile en Europe.

Quelques rares pays ont déjà été la cible de décisions similaires de la part de l'UE, telle la Gambie, sanctionnée en 2021, ou l'Ethiopie, en 2024. Les mesures prises à l'encontre de Banjul et d'Addis Abeba ont toutefois été levées au mois de mai 2026, à la suite d'une amélioration de leur coopération pour le retour et la réadmission de leur ressortissants avec l'UE.

https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260629-l-union-europ%C3%A9enne-impose-une-s%C3%A9rie-de-restrictions-aux-visas-accord%C3%A9s-aux-ressortissants-somaliens

En Albanie, des eurodéputés affirment avoir été empêchés de visiter un centre de rétention italien

Dans un communiqué publié lundi 29 juin, une eurodéputée néerlandaise membre du Groupe des Verts/Alliance libre européenne, a exprimé son indignation d'avoir été empêchée de mener une "*inspection complète des installations*" du centre de rétention de Gjader, en Albanie. Avec d'autres parlementaires européens, elle souhaitait visiter ces lieux où l'Italie entend externaliser les demandes d'asile.

Ouverts à l'automne 2024, les centres de Gjasder et Shengiin sont nés d'un accord entre le gouvernement de Giorgia Meloni, cheffe du parti d'extrême droite Fratelli d'Italia, et celui d'Albanie, en vertu duquel les migrants arraisonnés dans les eaux italiennes seront transférés en Albanie pour y demander l'asile. Cet accord d'une durée de cinq ans, dont le coût pour l'Italie est estimé à 160 millions d'euros par an, concerne les hommes adultes interceptés par la marine ou les garde-côtes italiens dans leur zone de recherche et de sauvetage (SAR zone) dans les eaux internationales.

Les migrants y sont hébergés dans des préfabriqués qui, en 2024, étaient soumis à la chaleur. "*La visite d'aujourd'hui a été très décevante et honteuse*". "*Le personnel nous a vraiment mis énormément de bâtons dans les roues. Nous n'avons obtenu aucune donnée, ils n'ont répondu à aucune question et nous n'avons pas été autorisés à entrer réellement dans les cellules pour voir quelles étaient les conditions sur place*".

"*En ce qui concerne les personnes avec lesquelles nous avons tout de même réussi à parler, il est clair qu'elles ont des difficultés à demander l'asile et que beaucoup d'entre elles ne voient aucune issue*", a-t-elle ajouté. Contactées à ce sujet, ni les autorités albanaises, ni les autorités italiennes n'ont fait de commentaire. "*Il s'agit d'un territoire*

italien et la gestion du centre appartient aux autorités italiennes. La police albanaise n'assure que la sécurité extérieure", a déclaré le ministère de l'Intérieur albanais.

Très critiqué, l'accord a connu des revers juridiques. Invoquant le droit européen, des juges italiens du droit d'asile ont retoqué de nombreux transferts de migrants vers l'Albanie. Mais l'adoption mi-juin par le Parlement européen de la réforme permettent des « hubs de retour » pour migrants en dehors de l'UE pourrait mettre fin à ces obstacles. En Europe, plusieurs pays attendaient depuis longtemps cette mesure. Mais la France et l'Espagne l'ont jugée inefficace et dangereuse pour les droits humains. Le 19 juin, Emmanuel Macron a affirmé que la Rance ne mettrait pas en place de centres pour migrants en dehors des frontières de l'Union européenne, comme le prévoit le "*règlement retour*". Le chef de l'État français estime que ce dispositif n'est "*ni efficace, ni ne correspond aux principes qui sont les nôtres*".

ALLEMAGNE

Le gérant d'un lac veut interdire aux personnes ne parlant pas l'allemand de s'y baigner

Depuis peu, les personnes qui ne parlent pas suffisamment l'allemand risquent, dans certaines circonstances, de se voir refuser l'accès à un site de baignade, le Heidebad, situé à Halle, en Saxe-Anhalt, dans l'est de l'Allemagne. Le Heidebad est un lac naturel entouré de vergers et de zones protégées, doté d'une plage et qui atteint une profondeur de 13 mètres par endroits.

L'exploitant estime que chaque visiteur doit comprendre le règlement du site et les consignes données par les maîtres-nageurs. Il explique avoir pris cette décision après un incident au cours duquel un enfant a dû être secouru. Selon lui, sans cette interdiction, "*la question n'est pas de savoir si une personne va se noyer, mais quand*". Par conséquent, il se réserve le droit de questionner le niveau de langue des clients et s'ils ont suffisamment compris le règlement du site. "*À l'entrée, on parle allemand. Si, à l'entrée, nous constatons des problèmes de communication, nous décidons au cas par cas de la marche à suivre*".

L'affaire a donné lieu à une avalanche de réactions et d'articles dans la presse allemande, insistant sur la dimension potentiellement discriminatoire de la démarche. Le gérant se voit accusé de xénophobie, et des inconnus ont apposé une banderole à l'entrée du site avec l'inscription "*Fermé pour cause de racisme*".

La ville de Halle s'est depuis interposée et a demandé au gérant de revenir sur sa règle. Elle se base sur le contrat d'exploitation conclu entre l'entreprise qui gère le lac et la ville. Elle est tenue de veiller à ce que l'accès au lac soit garanti au grand public.

"*L'application du règlement intérieur ne doit pas porter atteinte à ce caractère public par des interdictions générales d'accès visant des groupes entiers de la population*", a défendu le porte-parole de la ville de Halle. Selon lui, la réglementation est susceptible d'être perçue par l'opinion publique comme "*xénophobe*". La municipalité estime ainsi que "*des mesures moins restrictives devraient être prises avant toute interdiction générale*".

Le réseau LAMSA (Landesnetzwerk Migrantenorganisationen Sachsen-Anhalt), l'organisation faîtière des associations de migrants de la région, a également fait part de son "*irritation*". Il déplore l'absence de dialogue et estime que cette réglementation va désavantager de nombreuses personnes issues de l'immigration. Pour directeur général, l'accès à un lieu de baignade peut être interdit lorsqu'une personne ne respecte pas le

règlement intérieur, mais "*imposer une interdiction générale est assez choquant*". De plus, il note que compte tenu de la vague de chaleur sans précédent qu'a traversée pays, il est d'autant plus injuste d'empêcher certaines personnes de profiter d'un moment de fraîcheur simplement en raison de leurs compétences linguistiques. Le réseau LAMSA suggère à l'exploitant d'envisager de recruter des maîtres-nageurs parlant plusieurs langues ou d'utiliser des pictogrammes pour communiquer les règles. "*De nombreuses personnes issues de l'immigration vivent depuis des années en Allemagne et sont prêtes à aider à gérer ces situations*".

La démarche de l'exploitante du lac symbolise plus largement les préoccupations concernant la virage politique que pourrait prendre le Land de Saxe-Anhalt où se dérouleront des élections régionales cruciales en septembre 2026. Le soutien au parti d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne (AfD) ne cesse de progresser et des sondages suggèrent que le parti pourrait prendre le contrôle du Parlement régional (Landestag) après les élections prévues en septembre, ce qui serait une première en Allemagne. Selon certains sondages d'opinion réalisés fin mai, l'AfD recueille jusqu'à 42 % d'intentions de vote.

Des migrants interrogés à Halle et en Saxe-Anhalt affirment déjà qu'ils quitteraient le Land si l'AfD venait à prendre le pouvoir. Un réseau regroupant 110 organisations de migrants et militants a récemment appelé les dirigeants de tous les Länder de l'est de l'Allemagne à réaffirmer leur soutien aux migrants et à prendre clairement position contre le racisme.

Le site Internet du lac de baignade Heidebad a modifié sa page d'accueil pour y noter que "*Tout le monde est le bienvenu*". Ce message est suivi des mentions "*la sécurité avant tout*" et "*soyez respectueux, car cela nous rassemble*".

Toujours sur le site, le gérant a publié un communiqué pour préciser que les responsables du lac "*n'ont instauré aucune nouvelle règle*", mais qu'ils souhaitent simplement s'assurer que chacun respecte celles en vigueur et les mesures de sécurité. Le communiqué affirme en outre, en caractères gras, que le Heidebad incarne depuis de nombreuses années "*l'ouverture, la diversité et le respect total de chaque être humain. Quelles que soient ses origines, sa nationalité ou sa langue maternelle, chaque visiteur est le bienvenu*". Selon les responsables, plus de la moitié des clients du lac ont un "*parcours international*", ce qui, pour eux, "*va de soi et enrichit l'expérience vécue sur le site*".

Le Heidebad précise enfin qu'il ne s'agit pas de savoir dans quelle mesure on maîtrise l'allemand ni de créer des "*barrières linguistiques*", mais simplement de savoir si l'on est en mesure de comprendre les "*informations relatives à la sécurité*".

Le nombre d'incidents antimusulmans est en hausse

"*Ces chiffres ne sont pas que de simples statistiques. Derrière chaque chiffre se cache un visage et derrière chaque incident se cache une histoire*", a rappelé le fils de réfugiés afghans, lors de la présentation d'un nouveau rapport sur les incidents islamophobes et antimusulmans la semaine dernière à Berlin.

L'homme de 29 ans avait échappé le 19 février 2020 de justesse à l'attentat de Hanau, près de Francfort, lorsqu'un extrémiste de droite a assassiné neuf personnes issues de l'immigration. En revanche, son frère cadet figure parmi les victimes. Aujourd'hui, ce fils de réfugiés afghans est membre de l'"*Initiative du 19 février de Hanau*", qui perpétue la mémoire des victimes et lutte contre la xénophobie.

Les meurtres de Hanau ont montré "*où peuvent mener l'exclusion, la déshumanisation et les stéréotypes racistes*", a-t-il lancé ; lui qui est également président de l'Association des familles et des couples binationaux.

Le "*Bilan de la société civile sur le racisme antimusulman*" est publié chaque année par la Coalition contre l'islamophobie et l'hostilité antimusulmane (CLAIM). Ce document de 90 pages recense 4 096 incidents islamophobes en Allemagne en 2025, soit environ un millier de plus par rapport à l'année précédente (3 080 en 2024) .

Plus de 60 % de l'ensemble des incidents recensés étaient des agressions verbales (2 379 cas). Par ailleurs, le rapport note 840 cas de discrimination et 680 autres cas de comportements préjudiciables, notamment des agressions physiques et des dégradations matérielles. Le rapport fait état de deux homicides, 214 cas de blessures corporelles, quatre cas de violence aggravée ou de tentative de meurtre et cinq cas d'incendie criminel. 61 attaques ont visé des mosquées, sur un total de 64 attaques contre des institutions religieuses, parmi lesquelles des alertes à la bombe, des tracts affichés à l'extérieur de mosquées et une croix gammée peinte sur la façade d'une salle de prière universitaire.

Pour établir son bilan, l'ONG CLAIM a analysé les rapports de 38 centres de conseil et de documentation situés dans 15 des 16 Länder (les régions qui composent l'Allemagne fédérale), ainsi que des données sur les crimes à motivation politique, des articles de presse et des témoignages de personnes concernées. Les actes de discrimination et les agressions ont été recensés, qu'ils aient été portés devant la justice ou non. Le point de vue des personnes concernées a été au cœur de ce processus, précise l'organisation.

Les musulmans ont tendance à être présentés "*principalement comme des auteurs de crimes, […] mais pas comme des victimes d'exclusion et de violence*", a fustigé, l'une des responsables de l'organisation. Elle a mis en garde contre les conséquences pour les personnes concernées : être victime de racisme renforce le sentiment de "*ne pas être à sa place*". La confiance dans la politique s'effrite, alors que la lutte contre la discrimination et la violence est au "*cœur même de notre démocratie*". Plus largement, elle a noté que le racisme sous ses différentes formes — islamophobie, antisémitisme et xénophobie — atteint "*un niveau extrêmement élevé*" en Allemagne.

L'organisation CLAIM exhorte les décideurs politiques allemands à renforcer le soutien et la protection des victimes, à améliorer les enquêtes et les poursuites judiciaires relatives aux crimes de haine antimusulmans et à mettre en place davantage de services d'accompagnement psychologique.

Dans le cadre de son travail, le fils de réfugiés afghans se rend régulièrement dans des écoles pour discuter avec les élèves de leurs expériences. "*Ils me voient comme quelqu'un issu de l'immigration qui a grandi exactement comme eux, qui vient peut-être aussi d'un quartier socialement défavorisé et qui a réussi, d'une manière ou d'une autre, à prendre la parole publiquement ou à s'assoir à des tables de discussion où, avec ce genre de parcours, on ne serait pas forcément invité*". "*Le racisme antimusulman en Allemagne n'est pas un phénomène marginal, mais une réalité pour beaucoup de gens*", il veut rester optimiste : "*Pour ma part, je place de très grands espoirs dans la nouvelle génération. Je le constate à la façon dont ils grandissent ensemble, bien qu'ils viennent d'horizons et de milieux différents, tout en partageant un objectif commun, à savoir décrocher leur diplôme. Cela les unit d'une manière tout à fait nouvelle, et c'est pourquoi je suis fermement convaincu que la prochaine génération pourrait même faire mieux que nous.*"

Un "asile religieux" pour les migrants particulièrement vulnérables

jeune Camerounais fait visiter l'appartement dans la paroisse de l'église protestante de Forst, dans le Brandebourg, où il est hébergé. Il partage cet appartement de trois pièces avec un Tchadien. Il est arrivé en septembre 2025 en Allemagne. "*Je viens du Cameroun, de Douala précisément. J'ai quitté mon pays parce que je suis homosexuel et l'homosexualité au Cameroun est très mal vue, donc c'était très difficile*", témoigne-t-il.

Il est arrivé en Europe via la Roumanie. L'Allemagne avait six mois, conformément aux règles de Dublin, pour le renvoyer dans ce pays par lequel il est entré dans l'Union européenne. On a proposé au jeune homme de bénéficier du "Kirchenasyl", de l'asile religieux : une paroisse décide d'héberger un migrant dans une situation difficile pour le protéger. "*La situation juridique est claire : on doit protéger les êtres humains,* souligne le pasteur à Forst qui a accueilli *le camerounais. Ils ont le droit à l'asile politique. Une institution comme l'Église a le devoir de défendre ce droit*."

Cet asile religieux existe depuis une quarantaine d'années. Les autorités sont au courant, les paroisses doivent expliquer pourquoi les personnes accueillies sont particulièrement vulnérables, comme le fait d'être homosexuel. "*Le fait d'être ici, à force, m'a apporté la sécurité. Déjà, parce qu'au camp, je n'étais pas vraiment en sécurité. La police vient souvent déporter les gens de Dublin vers leur pays d'origine. C'est un grand soulagement que les six mois de la procédure de Dublin soient passés. Je suis très content*."

Cet accueil signifie que la paroisse remplace la puissance publique. Elle met un hébergement à disposition et il reçoit 200 euros par mois de l'église de Forst pour se nourrir et pour ses autres frais.

Dans le Brandebourg, région qui entoure Berlin, une quinzaine de paroisses sur 500 offrent un asile religieux. Toutes n'ont pas les capacités logistiques, bien sûr. Mais nous sommes aussi dans un Land où l'extrême droite séduit un tiers de l'électorat. Le camerounais ne crie pas sur les toits qu'il héberge des migrants. "*L'extrême droite réinterprète les valeurs chrétiennes. Aime ton prochain se réduit à la famille ou aux voisins et à ceux qui te ressemblent, mais pas aux autres,* dénonce le pasteur. *C'est une perversion*."

Le jeune homme n'a pas souffert du racisme à Forst où il séjourne encore. Il y a deux jours, sa procédure d'asile en Allemagne a débuté avec un entretien de plusieurs heures. Il devrait connaître la décision des autorités après l'été.

A Hambourg, une importante opération de police contre la fraude aux aides sociales

La police de Hambourg a mené une opération dans l'un des plus grands centres d'hébergement pour réfugiés de la ville dans le cadre d'une enquête pour fraude aux prestations sociales.

Il était 6 h du matin, lorsque les forces de l'ordre ont pénétré en fin de semaine dernière dans un complexe immobilier situé dans le quartier de Winterhude, au nord de Hambourg, dans le nord-ouest de l'Allemagne. Le bâtiment visé par l'opération fait partie d'un site pouvant accueillir jusqu'à 1 500 demandeurs d'asile et réfugiés. Les interventions de la police y sont régulières. Au total, 200 policiers ont participé à l'opération, coordonnée par l'Agence fédérale pour l'emploi (Bundesagentur für Arbeit), selon un communiqué de la police de Hambourg.

Les autorités allemandes disent enquêter sur environ 370 cas présumés de fraude aux allocations familiales. Selon la chaîne publique *NDR*, ces investigations font

suite à des cas de fraude commis par des bandes criminelles depuis l'étranger : des usurpateurs se procurent des nationalités ukrainiennes afin de percevoir des prestations sociales en Allemagne, mais aussi en Pologne. Les autorités veulent ainsi vérifier si ces prestations ont été perçues légalement et si les enfants résident bien à l'adresse déclarée.

Les responsables politiques allemands ont récemment commencé à lutter contre ce type de fraudes aux prestations sociales, estimant que le système présente de nombreux dysfonctionnements. Selon le site d'information *Die Welt*, réclamer des allocations familiales pour des enfants qui ne se trouvent pas réellement en Allemagne n'est pas nouveau. Ce phénomène a déjà posé problème dans plusieurs autres villes allemandes et, souvent, les enfants enregistrés dans le système se trouvent en réalité en Roumanie ou en Bulgarie. Selon *Die Welt*, ces réseaux font également venir en Allemagne des travailleurs migrants des pays d'Europe de l'Est pour les payer en dessous du salaire minimum et ponctionner les aides sociales auxquels ils peuvent légalement prétendre auprès de l'Etat allemand.

Ces dérives sont aussi facilitées par un système bureaucratique saturé et pas toujours numérisé. Dans plusieurs cas, des fraudeurs ont réussi à réclamer d'importantes sommes pour des enfants qu'ils n'ont pas ou qui n'ont jamais vécu en Allemagne. *Die Welt* évoque un scandale survenu il y a deux ans à Dortmund, dans l'ouest de l'Allemagne, où un homme percevait illégalement des allocations familiales pour 24 enfants dont il avait frauduleusement reconnu la paternité alors qu'ils n'étaient pas les siens.

Selon un reportage diffusé en février par la chaîne publique *WDR*, l'homme surnommé "*Mister Cash Money*" s'était acheté plusieurs voitures et villas grâce à cette arnaque. Les enfants et leurs mères profitaient en retour de l'obtention d'un droit de séjour en Allemagne, grâce à la reconnaissance de filiation par un citoyen allemand. D'après *WDR*, le suspect dans cette affaire percevait 22 500 euros par mois au titre de l'aide sociale allemande. Les autorités allemandes estiment que ce type de fraude ferait perdre environ 150 millions d'euros par an à l'Etat.

ESPAGNE

Dernier jour du plan de régularisation des sans-papiers

Mardi 30 juin 2026 est la date limite permettant à toute personne étrangère, arrivée en Espagne avant le 31 décembre 2025 et ayant résidé cinq mois consécutifs dans le pays, de profiter du processus extraordinaire de régularisation massive.

Selon les informations officielles, on dénombrait à la mi-juin 900 000 personnes ayant fait la demande, et sur ces demandes, 360 000 réponses positives. Or, d'après les services de police, au total et finalement, cela va concerner 1 300 000 candidats, soit le double de ce qui était prévu : en grande majorité des migrants latino-américains déjà installés sur le sol espagnol, avait chiffré l'exécutif en lançant la procédure.

Un succès donc, et aussi un énorme défi bureaucratique, puisque les autorités ont trois mois pour traiter les demandes et délivrer, ou non, à ces demandeurs un permis de séjour et de travail uniquement valable dans le pays.

Toutes les personnes intéressées pour être régularisées devaient justifier d'au moins cinq mois de présence en Espagne au 1er janvier et également prouver qu'elles n'avaient pas de casier judiciaire. Deux documents ne semblent pas si faciles à obtenir : le certificat de vulnérabilité et le document envoyé par le pays d'origine attestant que le casier judiciaire de la personne est vierge.

En pleine tourmente liée à des scandales de corruption et de trafic d'influence touchant son entourage proche et le Parti socialiste, le premier ministre a fait de ce plan extraordinaire l'étendard de sa politique d'ouverture. Cette régularisation historique est le fruit d'une initiative législative populaire qui avait recueilli 700 000 signatures et soutenue par quelque 900 associations il y a deux ans.

Une régularisation qui va à contre-courant de ce qui se pratique dans la plupart des autres pays occidentaux, qui suscite le rejet de l'opposition de droite, mais qui est applaudie par les syndicats, les organisations non gouvernementales, le patronat et l'Église catholique.

https://www.rfi.fr/fr/europe/20260630-en-espagne-dernier-jour-du-plan-de-r%C3%A9gularisation-des-sans-papiers

Procédure d'expulsion d'une ampleur inédite dans la foulée de l'entrée en vigueur du Pacte asile et migration

Jeudi 25 juin 2026, un juge espagnol a ordonné d'enclencher la procédure de retour de 85 occupants d'une pirogue composée de 119 migrants arrivés deux jours plus tôt à El Hierro, la plus petite île des Canaries. Le canot avait pris la mer depuis la Gambie.

À leur arrivée dans l'archipel espagnol, les exilés ont été retenus durant trois jours dans les locaux de la police pour un premier entretien (raison de leur venue, prise d'empreinte, relevé d'identité…), comme le prévoit la procédure de "*filtrage*" prévu dans le pacte asile et migration. Un juge a ensuite autorisé le transfert de 85 personnes, tous originaires du Sénégal, vers un centre de rétention (CIE) en vue de leur expulsion vers leur pays d'origine. Ils pourront être enfermés dans la structure pendant 60 jours maximum, selon la loi espagnole.

L'expulsion de ces migrants dépendra de la coopération du Sénégal pour identifier chacun d'entre eux, confirmer leur nationalité et délivrer des laissez-passer consulaires. Sans ces documents, le renvoi est impossible. En 2022, le taux d'exécution des ordres de retours émis dans l'Union européenne (UE) à l'encontre de citoyens sénégalais s'élevait à seulement 3,2% en 2020, et 8% en 2021.

Cette mesure d'expulsion est inédite en Espagne. Jamais un aussi grand groupe de personnes venant d'arriver dans le pays à bord d'un même canot n'avait été envoyé en rétention.

Cette procédure s'inscrit dans le cadre du pacte asile et migration, entré en vigueur le 12 juin dans l'UE, et du « règlement retour ». Cet ensemble de textes permet notamment à tous les États membres d'expulser plus facilement et plus rapidement les migrants en situation irrégulière et dont la demande d'asile a peu de chance d'aboutir.

Mais une personne de ce groupe pourrait échapper à l'expulsion. Il s'agit d'une femme se présentant comme mineure. Selon une habitante d'El Hierro citée par les médias locaux, cette Sénégalaise née en 2009 affirme que la police a refusé son passeport, prouvant pourtant sa date de naissance. Or selon la loi espagnole, les mineurs ne peuvent pas être placés en centre de rétention.

Ceuta

Deux jeunes hommes meurent en tentant de rejoindre Ceuta en parapente

Deux jeunes hommes ont trouvé la mort en tentant de rejoindre Ceuta en

parapente. Cette annonce a été diffusée le 7 juillet 2026 par l'Association marocaine des droits humains (AMDH) à Nador, appuyée par les informations du collectif Border Resistance et de la communauté soudanaise au Maroc.

Un jeune Soudanais de 21 ans, a été le premier à filmer la zone du sinistre et à poster une vidéo sur son compte Facebook, le 6 juillet 2026, peu après minuit. Le décès des deux jeunes hommes est donc antérieur à cette date. Sur sa vidéo, on voit les deux jeunes hommes recroquevillés, dos à dos l'un contre l'autre, leurs visages contre le sol.

Le premier porte une chemise à carreaux rose, une bague à l'annulaire, des baskets Nike. L'autre un sweat noir. Leurs jeans clairs sont tachés de sang et de terre. Ils portent encore tous deux les harnais rouges qui les relient, au bout d'un entrelacs de cordes, au parapente blanc et rouge échoué quelques mètres plus loin, entre les rochers et les herbes sèches.

"*Nous avons retrouvé ces deux jeunes hommes : nous sommes montés à Jbel Musa et les avons localisés*", indique celui qui a filmé la vidéo, reprise par les divers collectifs et associations qui ont communiqué sur le décès. "*Les vents étaient extrêmement violents. Que Dieu leur fasse miséricorde... La vie est dure.*" "*Avec la répression, les gens ont beaucoup de stress et sont en train de trouver d'autres moyens pour passer*"

Le massif de Jbel Musa se situe à une poignée de kilomètres de la frontière espagnole. Le jeune soudanais qui a filmé leurs corps a d'ailleurs posté le lendemain une vidéo de lui avançant dans la forêt de cette zone montagneuse. À l'horizon, le haut mur de Ceuta : son objectif à franchir, comme cela l'était pour les deux jeunes décédés.

"*Il y a beaucoup de Soudanais ici. Nous sommes entre 400 et 600 dans la forêt, à essayer d'aller à Ceuta*", décrit-il. "*Parmi nous, il y a des Soudanais qui sont là depuis plusieurs années. Souvent, on travaille au Maroc, puis on va à la forêt pour essayer de rejoindre Ceuta. 1 % réussit à franchir la frontière. Les autres passent beaucoup de temps à essayer. Moi, ça fait un an et sept mois que j'essaye de traverser le mur*.." Lui et le groupe avec lequel il a fui la guerre au Soudan rêveraient d'aller en France, ou en Allemagne. "*On est partis pour refaire notre vie."*

Les autorités marocaines n'ont, pour le moment, fourni aucune information officielle sur les circonstances de l'accident ni sur la localisation actuelle des corps des deux jeunes décédés. 73 640 interceptions ont été menées par les forces marocaines en 2025, selon les chiffres des autorités. La même année, des refoulements du nord au sud du Maroc s'enchaînaient chaque semaine, notamment vers Tiznit. Enfin, 4 372 migrants en situation irrégulière ont bénéficié de programmes de "*retour volontaire*" vers leur pays d'origine au cours de l'année dernière. Mais, "*il n'y a rien de moins volontaire que les 'retours volontaires*'", un enseignant chercheur au Collège d'Europe en Pologne, évoquant des migrants "*acculés*" et des "*expulsions*" qui ne disent pas leur nom.

"*Cette répression et la militarisation des frontières à Ceuta comme à Melilla créent beaucoup de stress chez les gens. La conséquence est qu'ils sont en train de trouver d'autres moyens pour passer. En plus, il y a en ce moment une vague anti-migrants au Maroc, qui n'en fait pas un pays sûr pour y rester*", indique un journaliste marocain basé en Espagne spécialisé sur les migrations, par ailleurs membre du collectif Border Resistance qui officie des deux côtés du détroit de Gibraltar. "*Lorsque les politiques migratoires ferment les frontières et n'ouvrent aucune issue sûre pour demander l'asile, les demandeurs d'asile sont obligés de recourir à des moyens de plus en plus dangereux*", a également dénoncé l'AMDH.

L'une des deux victimes est un demandeur d'asile soudanais du Darfour du Sud, né en 1999. Un document retrouvé sur lui et publié par l'ADMH confirme son identité. Il

s'agit d'un acte d'état civil, produit en 2015 par la République du Soudan. On y apprend quelques autres informations sommaires dont sa ville de naissance, Kass (Darfour-Sud) ; le nom de sa mère ou encore, le fait que ce jeune homme de 27 ans n'était pas marié.

Le second jeune homme qui l'accompagnait dans cette tentative en parapente n'a pas encore été identifié par les organisations. "*D'après nos contacts avec la communauté soudanaise qui se trouve dans la forêt autour de Jbel Musa, il s'agirait également d'un Soudanais*". "*Mais nous n'avons pas de moyen d'aller plus loin dans l'identification*", déplore le journaliste et activiste. Il y a très peu voire pas de présence associative sur place, les autorités marocaines ne communiquent pas sur les faits, tandis que les exilés aux alentours, eux, ne prennent pas le risque de se rendre sur place. "*Ils ont peur que la police vienne sur la zone, ils évitent d'y rester*."

Ces décès constituent les premiers cas de ce genre à cette frontière. La première tentative connue a eu lieu le 3 octobre 2025. Un homme dst parvenu à atteindre l'enclave. La Garde civile avait repéré son parapente rose survolant la frontière. Sain et sauf, le pilote, âgé d'une vingtaine d'années, a fini par être pris en charge dans un centre d'accueil de Ceuta. Selon le média marocain Yabiladi, d'autres tentatives ont eu lieu vers Ceuta depuis lors.

Des années auparavant, en 2022, une tentative avait déjà eu lieu mais en direction de Melilla, l'autre enclave espagnole sur le territoire marocain. Dans une courte vidéo diffusée sur les réseaux sociaux, on pouvait voir un parapente blanc atterrir dans une zone boisée côté espagnol, après avoir survolé et frôlé la clôture frontalière. Il s'agissait alors de la toute première tentative de ce type, selon les autorités. Le survol en parapente est un moyen de passage "très rare et pas accessible à tout le monde".

Depuis le début de l'année 2026, l'enclave de Ceuta connaît une forte hausse des arrivées. Près de 2 500 personnes sont parvenues depuis le 1er janvier 2026 dans l'enclave espagnole de Ceuta. C'est 164% de plus qu'en 2025 (978). Ceuta est ainsi devenue pour les premiers mois en 2026 la première porte d'entrée des migrants en Espagne.

En 2025, au moins 40 personnes migrantes sont mortes en tentant de rejoindre l'enclave par la mer ou en escaladant les barrières. Un record. Et cette année, on compte déjà 11 personnes décédées, avec ces deux jeunes hommes à Jbel Musa - un bilan probablement sous-estimé, au vu des disparitions qui ont lieu dans la zone. "*En trois ans, j'ai compté 18 personnes dont le corps n'a pas été retrouvé*", racontait en mars le président de l'association Alas protectors ("Ailes protectrices"), rencontré à Ceuta.

Opération d'ampleur de la Garde civile contre des réseaux d'immigration irrégulière

L'enclave de Ceuta connaît une forte hausse des arrivées irrégulières. Près de 2 500 personnes sont arrivées depuis le 1er janvier 2026 dans l'enclave espagnole de Ceuta. C'est 164% de plus que l'année dernière à la même période (978). La pression sur cette frontière espagnole, considérée comme l'une des portes d'entrée en Europe, est donc forte. L'affluence de migrants dans l'enclave peut s'expliquer en partie par la baisse significative de fréquentation que connait la route des Canaries.

Mardi 7 juillet 2026, à l'aube, des agents de la Garde civile, appuyés par des drones, se sont déployés dans différents quartiers de Ceuta dans le cadre d'une vaste opération contre des réseaux d'immigration clandestine. Dès les premières heures de la matinée, plusieurs véhicules de la Garde civile sont partis en convoi, pour mener cette opération dans la zone de Cortadura del Valle, dans le centre de l'enclave espagnole. Des perquisitions ont été menées. Six personnes ont été arrêtées.

"*La présence de véhicules officiels ainsi que le bouclage de certaines rues ont attiré l'attention de nombreux habitants, qui ont suivi le déroulement de l'intervention depuis l'extérieur de leur domicile*". L'opération - placée sous l'autorité de la justice - s'inscrit dans une enquête visant à démanteler l'organisation de réseaux notamment soupçonnés d'organiser le passage clandestin de migrants depuis le Maroc vers la péninsule espagnole. Les personnes arrêtées, toutes originaires de Ceuta, seront déférées devant la justice pour des faits présumés d'atteinte aux droits des ressortissants étrangers ainsi que pour association de malfaiteurs.

La dernière opération d'envergure de ce type, baptisée "Opération Barquera" a été menée il y a quelques mois par la Garde civile.

Tenter de rejoindre illégalement Ceuta, c'est prendre de grands risques. La ville autonome est encerclée par des grillages et des clôtures qui séparent le territoire espagnol du sol marocain. Ces barrières débutent dans les montagnes et s'étendent jusqu'aux digues se jetant dans la mer Méditerranée. Certains tentent de les escalader, d'autre essaient de les contourner en essayant de nager jusqu'à l'enclave en partant de la ville voisine de Fnideq (au sud de Ceuta) ou de Benzu (au nord de Ceuta), au prix de plusieurs heures d'effort.

En 2025, au moins 40 migrants sont morts en tentant de rejoindre l'enclave par la mer ou en escaladant les barrières. Un record. Et cette année, on compte déjà neuf personnes décédées dans les mêmes conditions. "*Ces chiffres d'arrivées ne prennent pas en compte les personnes empêchées de passer. Tous les jours, des migrants tentent de rentrer à Ceuta par la terre ou par la mer*", expliquait en mars 2026, le secrétaire général de l'Association unifiée des gardes civils (AUGC) dans la ville. "*On est totalement abandonnés par le gouvernement espagnol pour gérer cet afflux. On réclame des renforts supplémentaires et des équipements plus performants mais personne ne répond à nos demandes*".

GRECE

Instauration d'une prime pour les avocats encourageant les migrants au "retour volontaire"

Les avocats pourront toucher une prime de 250 euros si leur client opte pour un "retour volontaire" dans son pays d'origine plutôt qu'une demande d'asile en Grèce. Cette prime est entrée en vigueur début juillet 2026 après la publication au Journal officiel grec d'un décret sur l'assistance juridique pour les demandeurs d'asile dans le pays. Ainsi, les avocats percevront des honoraires fixes de 160 € par séance et cette prime supplémentaire de 250 € si le demandeur effectue un "*retour volontaire*".

Cette mesure est liée à la mise en œuvre du Pacte asile et migration dans le pays puisqu'elle ne concerne que les demandeurs d'asile qui relèvent de la procédure aux frontières et qui, indique le décret, n'ont donc pas "*un profil de demandeur solide*". Des représentants du gouvernement ont justifié cette mesure en estimant que le pays a connu une forte augmentation du nombre d'arrivées de migrants économiques plutôt que de "*véritables demandeurs d'asile*". Ils ont notamment cité les ressortissants de pays comme l'Égypte et le Bangladesh.

Toutefois, celle-ci ne concernera pas tous les avocats. Seuls ceux opérant dans le cadre de l'assistance juridique gratuite sont concernés. C'est-à-dire des avocats qui défendent des personnes récemment arrivées dans le pays et qui déposent leur première demande d'asile. Cette compensation financière s'inscrit dans le cadre d'une réforme plus large de l'aide juridictionnelle pour demandeur d'asile en Grèce.

Leur mission sera de fournir des informations générales sur la procédure d'asile, les droits et obligations des demandeurs, les échéances importantes et les voies de recours. Mais ils ne pourront pas fournir de conseils juridiques spécialisés, d'aide au remplissage des formulaires de demande ni à la préparation aux entretiens. À noter que les avocats concernés se voient interdire de représenter ultérieurement les mêmes demandeurs à titre privé, si ces derniers souhaitent déposer un recours par exemple.

Ainsi, le gouvernement grec met en partie fin à l'assistance juridique fournie par les ONG. "*Le pacte* [asile et migration] *prévoit que l'aide soit fournie par l'État. Les ONG pourront fournir des services à titre privé pour certains. Mais pour les procédures d'asile à la frontière, il n'y aura bien que les avocats du registre*", commente un Conseillller grec pour les réfugiés.

Une prime similaire, qui avait provoqué de vives polémiques, a également été adopté en Italie. Cette dernière, qui peut s'élever à 615 euros, concerne, elle aussi, les avocats qui parviennent à convaincre leurs clients exilés de quitter le pays, via le rapatriement volontaire assisté, et à les accompagner jusqu'au bout de ce processus.

Cette mesure durera trois ans, jusqu'en 2028, étant considérée de nature "*expérimentale*". Le gouvernement compte allouer une enveloppe de 246 000 euros cette année, puis de 492 000 euros en 2027 ainsi qu'en 2028, pour financer cette mesure.

L'Association nationale italienne des magistrats avait exprimé sa "consternation". L'instance estime qu'une telle mesure "*va à l'encontre de l'idée même de défense* [juridique], *car cela lie la prime à l'échec de la défense, ce qui est contraire à la logique, avant même d'être contraire au droit*." Elle rappelle que "*dans tous les domaines, le droit à la défense doit rester plein, libre et concrètement accessible*".

Samos

Un migrant mort et 35 secourus dans le naufrage d'un bateau au large de Samos

Un ressortissant soudanais d'une vingtaine d'années, est mort et 35 autres ont survécu après le naufrage de leur embarcation au large de l'île grecque de Samos, en mer Égée, lundi 6 juillet 2026. Selon la police portuaire grecque, les garde-côtes ont secouru 21 personnes en mer lors d'une opération menée dès les premières heures de la matinée, tandis que douze autres sont parvenues à rejoindre les côtes de l'île par leurs propres moyens. Les 35 survivants ont été transférés vers le camp semi-fermé de Zervos afin d'y être enregistrés. Les opérations de recherche et de sauvetage, rendues particulièrement difficiles par des vents violents, ont mobilisé un patrouilleur des garde-côtes ainsi qu'un hélicoptère

Ce nouveau drame migratoire intervient alors que le ministère grec des Migrations et de l'Asile met en avant une baisse de 27 % des arrivées de migrants par voie maritime au premier semestre 2026 par rapport à la même période l'an dernier. Depuis plus d'un an, les traversées depuis les côtes turques vers les îles de l'est de la mer Égée sont en recul. En revanche, l'île de Crète est la nouvelle porte d'entrée en Grèce pour les migrants partis des côtes est-libyennes.

Au total en 2025, près de 20 000 exilés sont arrivé en crête ou à Gavdos, contre un peu plus de 5 000 en 2024. Soit une hausse de plus de 200 %. Et depuis le 1er janvier 2026, on compte déjà 8 500 arrivées en Crète, selon l'ONU. Dans ce contexte, le gouvernement a annoncé qu'il allait ouvrir 3centres d'accueil dans l'île grecque. Le premier sera construit à l'est de la Crète, dans la zone industrielle d'Héraklion ; et le

deuxième à l'ouest, dans l'ancien centre d'exposition de la Canée, qui sert déjà de structure d'accueil. Les deux sites, temporaires en fonction du flux migratoire, devraient être opérationnels d'ici le printemps prochain, avait précisé le ministre des Migrations. Le troisième sera permanent, sa localisation n'a pas été précisée.

Ces sauvetages en mer interviennent aussi alors que le Parlement grec a voté une loi pour la mise en œuvre dans le pays du Pacte européen sur l'asile et la migration, qui est entré en vigueur au sein de l'Union européenne (UE) le 12 juin 2026. Ce texte législatif introduit des mesures strictes visant à réformer les contrôles aux frontières, à accélérer le traitement des demandes d'asile et à accélérer l'expulsion des personnes déboutées. Cette loi va aussi permettre aux autorités grecques de procéder à un "*dépistage obligatoire*" des nouveaux arrivants : vérification de l'identité, dépôt des données biométriques, contrôles de sécurité et de santé.

En 2025, le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), a recensé 107 personnes mortes ou disparues dans les eaux grecques. Selon Missing Migrants, un projet de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), quelque 33 000 migrants sont morts ou ont été portés disparus en Méditerranée depuis 2014.

ITALIE

Dans un bidonville du sud de l'Italie, des travailleurs migrants à bout de forces pendant la canicule

Dans la région agricole de Pouilles, dans le sud de l'Italie, en juin 2026, les températures ont dépassé pendant plusieurs jours les 38°C. Non loin du village de Borgo Mezzanone, l'un des plus grands bidonvilles d'Europe a traversé avec difficulté ce pic de chaleur. Sorti de terre en 2005, cet immense campement informel compte jusqu'à 4 000 habitants en ce moment, durant la haute saison estivale, lorsque les travailleurs saisonniers viennent pour y récolter les melons, abricots et cerises.

"*C'est très difficile, il fait très chaud, on ne dort pas la nuit*", confie une Nigériane de 47 ans. Malgré la chaleur étouffante, elle s'apprête à allumer un feu sur le pas de sa porte pour faire cuire des pâtés de poisson et de viande qu'elle compte vendre. Elle fait partie des habitants les plus chanceux : elle a réussi à obtenir une petite construction en briques lorsqu'elle s'est installée ici, il y a neuf ans. Un ventilateur ronronne bruyamment.Un Guinéen de 40 ans originaire de Conakry explique que "*certains vont travailler, rentrent et se couchent sans se laver*".

Un autre qui vient lui du Togo : "*Avec la chaleur, c'est difficile parce qu'il n'y a pas de toit pour s'en protéger. Pour l'eau, je dois remplir un gros bidon*." Aller les remplir, à l'autre bout du campement, relève de l'épreuve, surtout lorsque les violents orages estivaux transforment les chemins de terre en bourbier. Les habitants utilisent un chariot de supermarché pour transporter les bidons entre les deux points d'eau fournis par les autorités locales. Une fois l'eau récupérée, il faut la faire bouillir pour la boire ou se laver.

La responsable de l'association humanitaire Intersos à Foggia, la région où se trouve le bidonville, s'inquiète des conditions sanitaires. Ce camp passe pour "être le plus grand d'Europe, ce qui signifie que beaucoup de personnes viennent ici parce qu'elles connaissent cet endroit, elles savent qu'ici elles peuvent facilement trouver du travail, trouver une communauté, trouver quelqu'un qui peut les héberger, un logement même seulement temporaire." Mais elle s'inquiète. "*Ces flux, qui augmentent pendant la période estivale, aggravent nettement cette situation de précarité à l'intérieur du bidonville, notamment en ce qui concerne les problèmes d'hygiène. Rappelons qu'il n'y a pas de*

toilettes ici."

Vivre dans ce campement "*désertique*" n'est pas sans conséquence pour la santé physique et mentale, explique la médecin de l'organisation Intersos, qui fournit gratuitement des soins de santé et une assistance sociale. "*Il s'agit de jeunes gens en bonne santé, arrivés peut-être récemment en Italie, mais dont la santé se détériore d'année en année en raison des conditions de vie et de l'exploitation au travail ."Les personnes qui rentrent des champs n'ont pas la possibilité de se rafraîchir". "Ils souffrent de la chaleur et de la soif*", principaux motifs de consultation.

Le 26 juin 2026, des ouvriers font la queue devant la clinique mobile, stationnée à la périphérie du bidonville. Des chiens faméliques errent en quête d'eau. Plus loin, des vaches promises à l'abattoir broutent sur des amas de déchets. La médecin se souvient d'un jour où elle avait croisé un jeune homme en larmes devant sa baraque lors d'une précédente vague de chaleur. "*Il était seul et avait recueilli deux chiots errants. Mais ils sont morts de chaleur."*

L'Italie s'est vu attribuer quelque 54 millions d'euros par l'UE pour reloger les travailleurs migrants dans des logements décents. Mais faute d'avoir été utilisés dans les délais impartis, ces financements ont été perdus, malgré la nomination d'un commissaire spécial. Un député originaire de Foggia, qui s'est rendu sur place, a dénoncé les "*conditions de vie inhumaines*" à Borgo Mezzanone au début du mois. La perte de ces fonds européens est un "*échec total*" de la coalition de droite de Giorgia Meloni, dénonce ce membre du Mouvement Cinq Étoiles (M5S), parti d'opposition.

Lampedusa

Léon XIV appelle à un sursaut européen face à la crise migratoire

Le Pape Léon XIV est arrivé, samedi 4 juillet 2026, sur l'île de Lampedusa, devenu le symbole de la tragédie migratoire dans la Méditerranée. Il a fait de la défense des migrants un thème récurrent de son pontificat. Comme lors de sa visite sur l'archipel espagnol des Canaries le mois dernier, le pape américain - critique des expulsions massives orchestrées par le président des Etats-Unis - a exhorté l'Europe à mieux répondre à "*l'appel historique*" de la crise migratoire, au moment où l'Union européenne durcit ses mesures. "*L'Europe est en mesure* (...) *d'aborder la crise de manière organique, en inscrivant les premiers secours dans un plan stratégique à long terme, capable d'accueillir, de protéger, de promouvoir et d'intégrer les migrants tout en œuvrant pour le développement, afin que personne ne soit contraint d'émigrer*", a déclaré le pape dans son homélie. Il a également appelé les dirigeants européens à renforcer leur soutien aux migrants.

Le pape a dénoncé les facteurs qui alimentent les mouvements migratoires. Il a pointé du doigt «*le désintérêt pour le bien commun*», la corruption dans les pays d'origine, un système économique mondial créant «*pauvreté et exclusion*», mais aussi les réseaux criminels qui profitent du désespoir des exilés.

Cette visite intervient quelques semaines après l'adoption par l'Union européenne (UE) de nouvelles mesures migratoires prévoyant notamment un recours accru à la détention et la création de centres de rétention hors des frontières de l'UE.

"*La présence du pape Léon XIV envoie un message clair à une époque où le débat politique mondial sur la migration se concentre davantage sur les frontières et la dissuasion plutôt que sur la protection et la responsabilité partagée*", a déclaré le porte-parole du Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (UNHCR).

Plus de 360 personnes y avaient péri dans un naufrage en octobre 2013, la pire catastrophe de l'histoire de l'île, tandis que des milliers d'autres migrants ont trouvé la mort sur cette route maritime parmi les plus dangereuses du monde. « *Les morts de cette mer sont victimes tant des décisions prises que des décisions qui n'ont pas été prises* », a-t-il dénoncé

Le souverain pontife a débuté sa visite par le cimetière abritant des tombes numérotées de migrants non identifiés. Après avoir déposé une gerbe, il s'est rendu à la "Porte de l'Europe", un monument dédié aux victimes, où il s'est recueilli seul sur un rocher face à la mer. Il était accompagné par une femme, originaire de Côte d'Ivoire, arrivée enceinte à Lampedusa en 2021 et son mari. Il a déploré « *une culture de l'accueil* » qui se voit parfois menacée par une industrie touristique en plein essor indifférente à ces drames humains. « *Il semble qu'il faille ériger un mur invisible entre la mer des naufragés et celle des vacanciers. Ayez l'audace de penser autrement* ».

Sur le quai où débarquent les personnes secourues en mer par les garde-côtes, les navires humanitaires ou les pêcheurs locaux, il a béni une plaque commémorative dédiée au pape François puis a célébré une grande messe en plein air sur un terrain de sport.

La visite de Léon XIV "*revêt une importance historique, géopolitique et sociale considérable, en plus de sa dimension religieuse*". "*À l'instar de François, Léon XIV place l'amour du prochain et la sollicitude envers les plus vulnérables au cœur du message évangélique*" a souligné le président de la Conférence des évêques de Sicile.

Cette visite, qui intervient 13 ans après celle du pape François, est une « caresse pour les migrants » et un message clair « contre la remigration », a déclaré l'archevêque d'Agrigente, «*y compris pour ceux qui ont perdu la vie et sont enterrés dans le cimetière de l'île*».

"*La présence du pape Léon XIV envoie un message clair à une époque où le débat politique mondial sur la migration se concentre davantage sur les frontières et la dissuasion plutôt que sur la protection et la responsabilité partagée*", a déclaré le porte-parole du Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (UNHCR).

https://www.france24.com/fr/europe/20260703-l%C3%A9on-xiv-visite-l-%C3%AEle-italienne-de-lampedusa-symbole-du-drame-des-migrants
Léon XIV appelle à un sursaut européen face à la crise migratoire://fr.news.yahoo.com/
https://www.rfi.fr/fr/europe/20260704-%C3%A0-lampedusa-le-pape-l%C3%A9on-xiv-exhorte-l-europe-%C3%A0-agir-davantage-pour-prot%C3%A9ger-les-migrants

Au cœur du hotspot de Lampedusa, à travers le regard des migrants

En vue de la visite du Pape à Lampedusa, le 4 juillet, les médias du Vatican se sont rendus à Contrada Imbriacola, le lieu où, depuis 2023, la Croix-Rouge italienne gère le flux migratoire qui débarque sur l'île.

Travailler avec humanité et accueillir tous ceux qui traversent la Méditerranée. Tels sont les principes qui animent la Croix-Rouge italienne qui, depuis le 1er juin 2023, a officiellement pris en charge la gestion du hotspot de Contrada Imbriacola à Lampedusa, par lequel sont passées au total plus de 182 000 personnes migrantes après des traversées souvent mortelles. Ce lieu reste le principal point où les migrants débarquent en premier en Méditerranée centrale. Niché entre les collines, loin de l'agitation du centre-ville, le centre d'accueil se trouve dans un ravin étroit, surveillé par les forces de l'ordre et s'ouvre par un grand portail électronique gris.

Au-delà des bureaux des autorités et des organisations humanitaires – parmi lesquelles Save the Children, le HCR et l'OIM –, l'équipe sur place est pluridisciplinaire. Les médiateurs culturels en font partie intégrante; leur présence est précieuse dès l'arrivée au quai, puis à chaque étape des procédures d'identification et du transfert qui s'ensuit. Ce sont souvent eux-mêmes d'anciens migrants, d'anciens résidents du Centre, qui ont ensuite suivi une formation dans le domaine de l'accueil. Les tons gris, la clôture, quelques jeux un peu rouillés ici et là, marquent l'espace parcouru par ceux qui arrivent ici désorientés, fatigués, parfois malades. On trouve d'abord des bancs et des abris équipés de prises électriques et de bornes pour ordinateurs, puis les dispensaires, les sanitaires, les préfabriqués destinés à l'hébergement temporaire, la cantine avec un service de restauration interne pouvant servir jusqu'à 120 personnes simultanément, ainsi qu'une tente destinée au culte. Mineurs, femmes, hommes et familles: la répartition qui caractérise l'attribution des logements est également reconnaissable au sol grâce aux inscriptions et aux lignes blanches tracées pour délimiter les files dans lesquelles s'aligner lors de la distribution des repas, de manière ordonnée, sauf en cas de surpeuplement que l'on s'efforce toujours d'éviter.

La transformation en «hotspot». L'histoire de cet espace délimité par de grands arbres et un mur de soutènement est étroitement liée à l'évolution des flux migratoires en Méditerranée centrale et aux politiques italiennes et européennes en matière d'accueil. La structure a vu le jour en tant que Centre de premiers secours et d'accueil (CPSA) au début des années 2000, en réponse à l'augmentation des arrivées de migrants et de demandeurs d'asile sur l'île. L'objectif était de créer un lieu où effectuer les premières opérations d'identification, de soins médicaux et d'accueil des personnes secourues en mer. Au fil des ans, le Centre a été agrandi à plusieurs reprises, rénové et réaménagé pour faire face à l'augmentation des arrivées, et a également fait l'objet de protestations et de plaintes, notamment lors des crises migratoires de 2011, 2020 et 2023 — année au cours de laquelle, en septembre, 12 500 personnes ont débarqué en une seule journée, et où, tout au long de l'été, le hotspot a accueilli en moyenne 3 000 personnes par jour. En 2015 donc, dans le cadre de l'Agenda européen sur la migration promu par la Commission européenne, le Centre a été officiellement intégré au système dit des «hotspots», conçu comme des points frontaliers où concentrer les procédures d'identification, de signalement photographique, d'assistance sanitaire et d'ouverture des démarches relatives à l'asile ou au retour.

La Croix-Rouge : «Nous sommes le premier endroit où l'on peut se sentir en sécurité». *Ils arrivent souvent ici sans même savoir où ils se trouvent»*, explique notre guide, le directeur du centre d'accueil. C'est pourquoi une flèche sur la grande carte de l'Italie affichée dans la zone d'accueil indique la petite île de la Méditerranée où ils ont débarqué, accompagnée d'informations générales et d'une liste des services proposés. Le premier besoin, pour tout le monde, est de se connecter au Wi-Fi, de téléphoner, d'écrire un message et de donner ou d'avoir des nouvelles de leur famille et de leurs amis. «*Ici, nous essayons d'apporter à chacun la meilleure aide possible, notamment sur le plan psychologique, car les récits de leur voyage et de leur séjour en Libye qu'ils nous racontent sont des histoires de souffrance qui exigent de la proximité, le besoin de se sentir en sécurité et de pouvoir commencer à envisager une nouvelle vie*.»

https://www.vaticannews.va/fr/monde/news/2026-06/au-coeur-hotspot-de-lampedusa-a-travers-le-regard-des-migrant.html

Pour le maire, interviewé par les médias du Vatican, Lampedusa reste «*un bastion d'humanité*». Depuis la «*Porte de l'Europe*», tournée vers l'Afrique, l'île continue de rendre hommage tant à ceux qui ont réussi à rejoindre le continent sains et saufs qu'aux milliers de personnes qui ont perdu la vie en tentant de traverser la Méditerranée à la recherche d'un avenir meilleur.

Il souligne que l'expérience de Lampedusa a montré que, face à ceux qui arrivent en demandant de l'aide, la priorité est le secours. «*Quand quelqu'un vous tend la main, vous l'aidez d'abord, le reste viendra ensuite*», affirme-t-il, en rappelant que le phénomène migratoire revêt une signification différente de celle qui ressort des débats politiques menés loin de l'île. Le maire met également en avant l'évolution observée ces dernières années dans la gestion des débarquements.

Si, par le passé, Lampedusa vivait dans un état d'urgence permanent, aujourd'hui, l'organisation, grâce notamment à la présence de la Croix-Rouge, permet une gestion plus structurée et plus digne de l'accueil. Certains moments exceptionnels restent toutefois gravés dans les mémoires, comme le 12 septembre 2023, lorsque près de 10 000 migrants sont arrivés sur l'île en une seule journée, soit près du double de la population résidente. À cette occasion, se souvient-il, la solidarité de la communauté locale a été déterminante: elle s'est mobilisée pour distribuer des vivres, collecter des jouets pour les enfants et offrir une assistance aux nouveaux arrivants.

En prévision de la visite du Souverain pontife, le maire voit dans l'arrivée de Léon XIV la volonté de poursuivre la voie tracée par le Pape François, dont la phrase «*À vous, habitants de Lampedusa, je vous remercie pour votre solidarité*» restera «*gravée dans cette terre*». Le maire rappelle la lettre envoyée à Léon XIV après l'énième tragédie en mer, dans laquelle il implorait: «*Aidez-nous à aider*». Pour la visite du 4 juillet, conclut-il, il attend avant tout une bénédiction pour ceux qui rejoignent l'île dans l'espoir de se sauver, et pour la communauté de Lampedusa appelée chaque jour à faire face au fardeau humain et moral de l'une des frontières les plus délicates d'Europe.

https://www.vaticannews.va/fr/monde/news/2026-07/leon-xiv-visite-pastorale-lampedusa-maire.html

LUXEMBOURG

Un réseau de titres de séjours frauduleux à la Direction générale de l'immigration

Deux agents de la Direction générale de l'immigration au Luxembourg ont été suspendus, mardi 7 juillet 2026, après une série de perquisitions dans le cadre d'une enquête sur un vaste réseau de fraude à l'immigration.

Le grand public découvre cette affaire, sur laquelle le Parquet vient de communiquer, mardi. Mais le dossier d'instruction a en réalité été ouvert par la justice luxembourgeoise dès l'été 2023, à la suite d'une première alerte émanant de la Direction générale de l'immigration. "*Il s'agit en l'espèce de la douzième perquisition au ministère des Affaires intérieures, Direction générale de l'immigration, dans ce dossier*", expose le parquet. Le ministre des Affaires intérieures luxembourgeois, a révélé mardi 7 juillet 2026 que trois agents avaient déjà été suspendus en avril 2025, à la suite d'une première perquisition. L'un d'eux avait été placé en détention provisoire. À ce stade, 25 personnes sont inculpées dans ce dossier. Et cinq agents de la Direction générale de l'immigration sont désormais suspendus de leur fonction.

La nouvelle vague de perquisitions annoncée mardi a touché la Direction générale de l'immigration, le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, cinq entreprises ainsi que plusieurs personnes physiques. Au total, depuis l'ouverture de l'enquête, pas moins de 27 perquisitions ont déjà été exécutées "*auprès d'administrations étatiques et d'organismes de sécurité sociale*", précise le parquet.

La liste des motifs de ce dossier d'instruction est lourde : corruption, trafic d'influence, blanchiment, faux et usage de faux, escroquerie à subvention, trafic illicite de

migrants et infractions à la loi sur la libre circulation des personnes et l'immigration, expose le parquet. Le réseau aurait permis à plus de 200 ressortissants d'États tiers d'obtenir un titre de séjour au Luxembourg grâce à des documents falsifiés, notamment de faux diplômes, de faux certificats de langue, des contrats de travail ou certificats de domiciliations fictifs.

Toutes les personnes immigrées ayant bénéficié du réseau de fraude seraient originaires de pays hors UE. Les nationalités des personnes concernées n'ont pas été précisées. Le ministre a cependant précisé que les faits concernent le département chargé des ressortissants de pays tiers, et non les demandeurs de protection internationale. Ces personnes auraient ensuite bénéficié de prestations sociales, sans que le montant exact du préjudice ne soit encore connu.

Pour le parquet, ce dossier "*révèle des faiblesses administratives importantes, tenant en premier lieu à l'absence de contrôles au niveau de l'inscription aux registres communaux*". Le réseau a en effet pu faire enregistrer des adresses fictives au Luxembourg pour inscrire les ressortissants de pays tiers dans les registres communaux. Ces enregistrement frauduleux étaient effectués contre rémunération - le parquet ne précise pas le montant qui a dû être déboursé par chaque demandeur.

Suite à ces enregistrements, les faux contrats de travail, diplômes scolaires ou certificats de langue permettaient aux personnes d'obtenir des titres de séjour auprès des services en charge de l'immigration.

Le président du Syvicol (Syndicat des villes et communes luxembourgeoises), a reconnu que les contrôles sont "*plutôt rares*". "*Les systématiser serait plus facile dans les petites communes, où tout le monde se connaît. Dans les grandes villes, avec des quartiers qui hébergent des milliers d'habitants, les gens ne se connaissent pas*."

EUROPE

ROYAUME-UNI

Le gouvernement veut étendre l'accueil parrainé des réfugiés

Le gouvernement britannique veut autoriser certaines entreprises et organisations à parrainer l'accueil de réfugiés. La ministre de l'Intérieur, a annoncé vendredi 26 juin 2026 ces changements alors que le gouvernement est sur le départ, après l'annonce de la démission du Premier ministre la semaine dernière. "*Nous allons ouvrir de nouvelles voies légales pour les véritables réfugiés, tout en comblant les failles qui ont entraîné trop d'abus".*

Les universités pourront parrainer les réfugiés - dans le cadre d'une "*voie d'étude*" - à partir de septembre 2027. Le dispositif devrait aussi être ouvert à d'autres employeurs dans le cadre d'une "*voie de travail*".

Cette proposition, qui étend un mécanisme existant, s'inspire d'un dispositif en vigueur au Canada, qui a concerné 400 000 personnes depuis 1979, explique le ministère britannique de l'Intérieur. Il n'a toutefois pas précisé combien de personnes pourraient utiliser ce futur mécanisme.

Cette annonce sera mise en place lorsqu'un successeur au sein du parti

travailliste aura été désigné. Il s'agit vraisemblablement de l'ancien maire du Grand Manchester Andy Burnham, qui pourrait entrer à Downing Street dès le 17 juillet si aucun autre candidat ne se présente.

En parallèle, le gouvernement a déjà annoncé fin 2025 une réforme durcissant sa politique d'accueil : un projet de loi devrait être présenté la semaine prochaine. Les nouvelles règles, critiquées par certains députés du Labour et des organisations de défense des demandeurs d'asile, prévoient notamment que le statut de réfugié deviendra temporaire. Il sera réexaminé tous les deux ans et demi en fonction de la situation dans le pays d'origine de la personne.

Il est également prévu que les réfugiés puissent être renvoyés en cas de changement de situation dans leur pays d'origine. Une autre mesure importante est la suppression de l'accès automatique aux aides sociales - logement, allocations financières - pour les demandeurs d'asile.

Le gouvernement britannique veut aussi pouvoir renvoyer plus facilement les familles de demandeurs d'asile, en réduisant le champ d'action de la Convention européenne des droits de l'Homme.

Londres espère dissuader les arrivées de migrants qui traversent la Manche à bord d'embarcations de fortune. Plus de 11 600 personnes sont déjà arrivées depuis début 2026.

Le gouvernement britannique envisage d'utiliser trois centres militaires supplémentaires pour loger les demandeurs d'asile

Dans le cadre de son plan pour vider les hôtels hébergeant des demandeurs d'asile, les sites de Bicester dans l'Oxfordshire, de Barnham dans le Suffolk, et de Linton-on-Ouse dans le North Yorkshire pourraient être utilisés pour héberger jusqu'à 3 750 demandeurs d'asile, si le ministre de la Défense donne son accord pour leur utilisation. Ce sont des sites décriés pour les conditions de vie dégradées des personnes qui y sont placées et pour les risques d'aggravation des problèmes de santé mentale qu'ils présentent. Pourtant, le Home office planifie d'utiliser trois nouveaux sites militaires pour y loger les demandeurs d'asile, a révélé la BBC vendredi 26 juin 2026.

Deux sites militaires servent aujourd'hui à loger des demandeurs d'asile : celui de Crowborough, dans l'East Sussex et celui de Wethersfield, dans l'Essex. Bien que les deux sites aient déjà été visés par de nombreux critiques d'organisations de défense des droits humains, le gouvernement envisage de prolonger leur utilisation comme lieu d'hébergement des exilés jusqu'en 2030 pour le premier et jusqu'en 2027 pour le second.

Dans un rapport publié en mai 2025, Médecins sans frontières et Doctors without borders avaient appelé à la fermeture du site de Wethersfield. Cette ancienne caserne de la Royal Air Force, située à une centaine de kilomètres au nord-est de Londres, abrite des demandeurs d'asile depuis juillet 2023. Jusqu'à 800 hommes, âgés de 18 à 65 ans, peuvent y être hébergés. Mais les conditions de vie des demandeurs d'asile dans cette structure ne correspondent pas à leur état de santé, notamment mentale, avaient alerté les deux ONG médicales, se basant sur de nombreux témoignages d'exilés - qui comparaient le site avec une prison.

Mais si le gouvernement passe outre ces appels à la fermeture, c'est qu'il s'est donné comme but de vider tous les hôtels hébergeant des demandeurs d'asile. Notamment depuis l'été 2025 durant lequel le Royaume-Uni a été secoué de manifestations réclamant la fermeture des hôtels logeant des demandeurs d'asile.

Pour donner des gages aux manifestants, la ministre de l'Intérieur de l'époque avait promis que les hôtels servant de centres d'hébergement seraient fermés d'ici 2029. "*En mars de cette année, 20 885 demandeurs d'asile (21 %) étaient hébergés dans des hôtels et 72 768 (75 %) dans d'autres types de logements, dans l'attente d'une décision. Le nombre de demandeurs d'asile hébergés dans des hôtels a baissé par rapport au pic de 56 000 atteint en septembre 2023*", détaille la BBC. Il ajoute que le Home office a annoncé jeudi "*la fermeture de 20 hôtels supplémentaires destinés à l'accueil des demandeurs d'asile*". En tout, 170 établissements servent encore à loger des exilés dans l'attente du traitement de leur dossier.

Selon un document du Home office : 400 000 étrangers sont en situation irrégulière

L'*Immigration Enforcement,* l'agence du ministère de l'Intérieur (Home office) chargée de l'expulsion des migrants en situation irrégulière, a recensé 412 191 "sans statut légal" au Royaume-Uni. Ce chiffre englobe des travailleurs étrangers, des étudiants et des touristes en situation irrégulière que des demandeurs d'asile arrivés illégalement, déboutés et ayant fait appel. Parmi eux, 200 000 personnes ont été identifiées comme "*non expulsables*" en raison de procédures en cours, notamment des recours après des demandes d'asile rejetées ou des actions en justice intentées pour empêcher leur expulsion. Selon ce rapport interne du Home Office, l'ampleur réelle de la population d'étrangers en situation irrégulière est probablement plus importante car le chiffre n'inclut pas les personnes "*qui n'ont pas été signalées aux autorités*".

Le durcissement de la politique migratoire opéré ces dernières années par le gouvernement travailliste n'a pas empêché la montée de Reform UK, le parti d'extrême droite anti-migrants. Les manifestations anti-migrants de mai 2026 à Londres, les émeutes anti-migrations de l'été 2024, ainsi que les manifestations régulières devant des hôtels abritant des réfugiés en 2025 ont mis en lumière l'hostilité d'une partie de la population à l'égard des immigrés.

Ces révélations interviennent alors que la ministre de l'Intérieur, doit présenter mardi au Parlement un projet de loi très attendu sur l'immigration et l'asile. Le texte vise à instaurer de nouvelles restrictions pour empêcher les migrants en situation irrégulière de faire obstacle à leur expulsion. Selon le Times "*la nouvelle législation permettra au gouvernement d'augmenter les expulsions de migrants en situation irrégulière. Elle doublera le budget consacré à l'application de la législation en matière d'immigration d'ici 2029 et augmentera les effectifs de 60%, portant le nombre total à 7 300 agents, avec un budget de 1,3 milliard de livres sterling*". "*Cela se traduira par des dizaines de milliers d'opérations, d'arrestations et d'expulsions supplémentaires de migrants en situation irrégulière*", a déclaré un porte-parole du Home Office.

Londres entend aussi encadrer les recours à la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH), notamment sur le droit au respect de la vie privée et familiale, dont les autorités contestent l'interprétation. Ce motif de "*respect de la vie familiale*" est souvent invoqué par les étrangers pour éviter les expulsions. Seules les personnes ayant des membres de leur famille "*proche déjà au Royaume-Uni*" (enfants, parents uniquement) pourront rester dans le pays.

Le gouvernement veut aussi réformer la loi sur l'esclavage moderne, découlant de l'article 3 de la CEDH, pour réduire son champ d'application devant les tribunaux en matière de demande d'asile. À terme, le Royaume-Uni souhaite ouvrir des négociations pour modifier cet article. Enfin, Londres a aussi indiqué que l'intelligence artificielle sera

utilisée pour évaluer l'âge des personnes arrivant illégalement sur le territoire, le gouvernement affirmant qu'un système imprécis mettait les enfants en danger, notamment ceux qui se déclaraient mineurs ou étaient classés par erreur comme adultes.

Toutes ces mesures visent aussi à décourager les arrivées de migrants traversant la Manche sur des "small boats". Depuis le début de l'année, 10 244 migrants ont traversé la Manche illégalement pour rejoindre l'Angleterre. L'année dernière à la même période, ils étaient plus de 18 000. Soit une baisse de 41%.

ROYAUME-UNI - FRANCE

Accords du Touquet : une commission parlementaire étrille la gestion de la frontière franco-britannique

Six mois de travaux, 145 personnes auditionnées, et un constat : "*On ne peut pas continuer comme ça*". Mercredi 8 juillet 2026, une commission d'enquête parlementaire a présenté ses conclusions concernant la politique migratoire "*opaque*" et "*inefficace*" qui est menée à la frontière franco-britannique, dans le Calaisis et le Dunkerquois. Une politique encadrée par les accords du Touquet depuis 2003, dont cette commission demande l'abrogation.

"*Loin de produire l'effet dissuasif escompté*", ces accords ont surtout déplacé les routes migratoires, notamment vers les "small boats", une voie "*plus dangereuse et meurtrière*" que le tunnel sous la Manche. "*Plus de 40 000 personnes parviennent chaque année à atteindre les côtes du Royaume-Uni*", rappelle le rapport, qui souligne que selon le ministère de l'Intérieur "*844 embarcations et 22 427 migrants ont été empêchés de traverser*" en 2025. 31 personnes sont par ailleurs mortes en mer en 2025, après 78 en 2024, ajoute le texte.

Depuis début 2026, on dénombre 11 884 arrivées au Royaume-Uni à bord de petites embarcations. "*Je constate que, depuis le démantèlement de la jungle de Calais* [en 2016,], *les personnes mais aussi ce qui se joue sur ce littoral ont été invisibilisés*", explique une députée rapporteure du rapport. "*C'est un sujet trop peu traité qui suscite peu d'émoi alors que les morts s'accumulent et que les personnes vivent dans conditions abominables*."

Si elle connaissait déjà ce sujet avant d'enquêter dessus, elle a découvert ces derniers mois le flou qui entoure la gestion de cette frontière. À commencer par la politique "*zéro point de fixation*", qui consiste à décourager les exilés de rester dans la région, en empêchant leur installation et en démantelant les camps régulièrement. "*Il n'y a ni encadrement ni textes spécifiques*" sur cette politique, dit-elle. Plus grave : "*tout ce qui se déroule là-bas se base sur des textes qui échappent totalement au contrôle démocratique. Le parlement n'est absolument pas consulté ni entendu sur ces sujets alors qu'on parle d'accords qui lient deux pays. C'est une opacité voulue parce que* [les décisionnaires] ont pleinement conscience des atteintes aux libertés qu'ils engendrent." L'enquête a également voulu lever l'opacité sur les coûts de cette politique. "761,8 millions d'euros" ont été versés à la France depuis 2018, mais cela "*ne couvre qu'une partie des dépenses engagées*", selon la commission.

Les travaux, menés par la commission ont accouché de 33 recommandations remettant en question le tout sécuritaire. Parmi elles : en finir avec la politique de "*zéro point de fixation*", encadrer les forces de l'ordre, instaurer de voies légales et sûres vers le Royaume-Uni, ou encore faciliter l'accès aux structures de soins pour les migrants, qui peuvent être blessés durant les tentatives de traversée ou affaiblis psychologiquement en raison de leur parcours.

"*Enfin ! Enfin un rapport qui met en lumière ce que nous voyons sur le terrain depuis 20 ans*", réagit un membre du Secours catholique – Caritas France, lors d'une conférence de presse tenue le même jour avec plusieurs autres organisations qui viennent en aide aux exilés. Toutes se félicitent de la publication de ce rapport, document nécessaire, aussi, pour informer la société dans son ensemble de ce qui se déroule à cette frontière.

"*Nous, ce qu'on voit, c'est que le harcèlement des CRS, les confiscations de tentes, les réveils au milieu de la nuit... Rien de tout cela n'a entamé la détermination des personnes présentes sur le littoral à traverser vers le Royaume-Uni*", poursuit-il, pointant comme tous les autres le besoin impérieux de changer de stratégie.

La veille de la publication de ce rapport, le préfet du Pas-de-Calais s'est rendu à Calais sur un site où est déployé le dispositif humanitaire de l'État, via l'association La vie active. Il a rappelé que chaque année 20 millions d'euros permettent aux populations migrantes en transit dans le Calaisis d'avoir accès à l'eau, l'hygiène et la nourriture. "*Je ne remets pas en cause leur travail*, réagit la rapporteure du rapport, *mais je note une opération de communication pour tenter de mettre en lumière ce qui est fourni. Mais ce n'est ni suffisant, ni adapté*."

Ainsi, selon le rapport, l'accès à l'eau et à l'alimentation est inégal selon les territoires, celui aux droits "*largement insuffisant*" notamment pour les personnes les plus vulnérables, tels que les mineurs non accompagnés. Plus largement, l'action humanitaire est "*largement déléguée au tissu associatif*", ajoute le texte.

La commission composée de 27 députés transpartisans va jusqu'à déplorer une "*crise humanitaire à bas bruit*", fustigeant un "*scandale*" que "*la République française organise sur son territoire*". Si ce constat a été récusé en conférence de presse par le président de la commission, il a trouvé un terrain d'entente avec les auteurs de l'enquête : "*Une chose est certaine, et sur ce point nous sommes parfaitement d'accord : le statu quo n'est plus une option*."

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

L'Archevêque du Cap en Afrique du Sud : «L'étranger n'est pas notre ennemi»

Lors d'une rencontre mercredi 17 juin 2026, avec le président sud-africain, Cyril Ramaphosa, des chefs religieux ont appelé à la fin des violences contre les migrants et ont exhorté le gouvernement à s'attaquer aux problèmes socio-économiques profonds qui affectent l'Afrique du Sud.

«*Le problème n'est pas l'étranger. Le problème de fond, c'est celui qu'on préfère ignorer*.» C'est en ces termes que l'archevêque du Cap et président du Conseil sud-africain des Églises, SACC, s'est adressé au président, lors d'une rencontre spéciale avec des chefs religieux, mercredi 17 juin, au siège de la présidence et du gouvernement, *Union Buildings*. S'exprimant au nom des chefs religieux réunis à la présidence, l'archevêque a condamné les violences contre les migrants et a exhorté le gouvernement à s'attaquer à ce qu'il a décrit comme les causes profondes du malaise social : le chômage, la dégradation des services publics, la corruption et la faiblesse des forces de l'ordre.

«*Même si demain tous les citoyens africains étrangers quittaient ce pays, nos problèmes persisteraient*», a déclaré l'archevêque du Cap. Le président de la SACC a ajouté: «*Le manque de services essentiels persistera. Le chômage restera élevé. L'insécurité et le trafic de drogue continueront de sévir. Car le problème n'est pas l'étranger, mais le problème de fond qu'on préfère ignorer.»* Cette réunion s'est tenue dans un contexte de tensions croissantes liées à l'immigration en Afrique du Sud et à la veille d'une mobilisation prévue le 30 juin par des groupes exigeant le départ du pays des étrangers en situation irrégulière.

Dans ce contexte, le président a invité des chefs religieux à discuter des migrations et du processus de dialogue national, qualifiant les communautés religieuses de partenaires essentiels à la vie de la nation. «*La communauté religieuse de notre pays a toujours été bien plus qu'un lieu de culte*», a déclaré le président sud-africain. «*Elle a apporté à notre peuple un soutien moral et spirituel.»*

L'archevêque, membre du dicastère pour le Dialogue interreligieux, a commencé son discours en remerciant le président d'avoir reçu la délégation et a indiqué que les chefs religieux souhaitaient dialoguer et coopérer. «*Nous ne sommes pas venus donner de leçons, Monsieur le Président*», a-t-il déclaré. «*Nous sommes venus en tant que bergers profondément troublés par ce que nous avons vu dans ce pays et convaincus que lorsque l'Église et l'État cheminent de concert, il est possible de trouver une solution*.»

«*Nous avons constaté avec une profonde inquiétude que des êtres humains – peu importe comment ils sont arrivés dans notre pays – sont persécutés, harcelés, violés, privés de leurs moyens de subsistance et menacés de mort s'ils ne quittent pas le pays.»* Il a qualifié ces actes d'«*inhumains*», de «*violation de l'ubuntu*» et d'«*atteinte à la dignité humaine*». Parallèlement, il a reconnu la frustration de nombreux Sud-Africains confrontés au chômage, à la pauvreté et à l'insuffisance des services publics.

https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2026-06/mgr-sipuka-le-probleme-n-est-pas-l-etranger-le-probleme-est-l.html

Les organisations anti-sans papiers défendent leur «grande marche de libération» du 30 juin

Alors que trois étrangers africains – deux Mozambicains et un Malawien – sont morts depuis le début de l'année en marge de mouvements anti sans papiers, une coalition d'organisations a tenu à se distancier de toute possible violence qui pourrait advenir mardi 30 juin 2026.

La leadeuse de « United South Africans », a lu une déclaration commune au groupe : « *Personne ne sera victime de violences, personne ne sera tué le 30 juin et il n'y aura aucun pillage en notre nom. Nous allons lancer une grande marche de libération. Et cette action de masse sera appelée à se poursuivre jusqu'à ce que nos revendications soient satisfaites.* »

Les autorités se préparent, de leur côté, à intervenir si les rassemblements dégénèrent et le ministre de la Police a échangé avec des compagnies de sécurité privée pour être coordonnés. Mais la leadeuse du mouvement March and March, préférerait que le gouvernement se concentre sur l'intensification du contrôle des frontières et lance une politique d'expulsion massive. « *L'idée du 30 juin, c'était de fixer une date pour que les personnes en situation irrégulière quittent volontairement le pays. Les Sud-Africains ont fait savoir qu'ils n'étaient plus disposés à vivre avec des personnes dont ils ignorent si elles sont ici illégalement et qui leur confisquent leurs espaces... On veut mettre un terme à tout*

cela », lance-t-elle.

Dans la salle se trouvaient également des représentants du parti MK de l'ex-président déchu, venus, selon eux, montrer leur soutien au mouvement. Depuis des semaines, des manifestants défilent dans le pays en exigeant que les étrangers sans papiers quittent le territoire avant le 30 juin, un ultimatum sans fondement légal.

L'Afrique du Sud, première économie du continent, est depuis longtemps une destination pour les travailleurs africains, en situation régulière comme irrégulière.

https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260625-afrique-du-sud-les-organisations-anti-sans-papiers-d%C3%A9fendent-leur-grande-marche-de-lib%C3%A9ration-du-30-juin

Des milliers de manifestants ont défilé pour réclamer le départ des sans-papiers

Après plusieurs semaines de violentes manifestations qui ont déjà fait cinq morts, la journée du mardi 30 juin marquait la fin de l'ultimatum posé par des groupes de citoyens très structurés qui réclament le départ des étrangers sans papiers.

Si quelques incidents ont eu lieu malgré tout, notamment à Johannesburg, la plus grande ville du pays, le scénario d'émeutes meurtrières comme en 2021 a toutefois été évité.

C'est à Durban, grande ville située sur la côte de l'océan Indien, que le rassemblement a été le plus massif avec plusieurs milliers de personnes qui ont défilé relativement dans le calme, les manifestants cherchant surtout à investir les rues pour montrer qu'ils étaient présents et qu'ils n'entendaient pas cesser leur combat.

« *Au départ, je pensais que manifester ne changerait rien. Et puis j'ai vu que cela faisait la différence, que les clandestins partaient !* », explique un manifestant. Une manifestante se félicite que le mouvement ait déjà poussé 25 000 immigrés à l'exode et le gouvernement à promettre un durcissement des contrôles migratoires. « *Je pense que notre combat est juste, et que nous sommes sur la bonne voie* ».

Reste qu'en investissant les rue du centre-ville normalement animées mais aujourd'hui désertes, les manifestants instaurent un climat hostile aux étrangers, d'autant plus qu'ils se livrent à des actes d'intimidation, s'arrêtant souvent devant des bâtiments supposément habités par des immigrés en situation irrégulière et leur demandant de partir. « *Nous savons qu'ils habitent là, on connait bien les bâtiments de la ville, mais ils doivent partir*, martèle ainsi une manifestante devant un bâtiment rouge et noir. *On leur a dit, il faut partir avant ce 30 juin. On leur dit gentiment. On ne va pas les tuer ! Ils doivent juste partir*. »

Lorsqu'un homme a commencé à leur répondre de son balcon, la police est immédiatement intervenue et leur a demandé de circuler. Celle-ci a également annoncé avoir ouvert une enquête après avoir reçu une information selon laquelle un ressortissant étranger aurait fait une chute mortelle depuis le huitième étage d'un immeuble parce qu'il se croyait pourchassé, quelques heures avant le début des manifestations.

Après avoir fait beaucoup de bruit dans des rues désertes, le cortège a terminé sa route devant un poste de police en bord de mer, où une femme très médiatisée a pris la parole : « *Aujourd'hui, nous voulons une nouvelle fois dire au président de l'Afrique du Sud que nous voulons des déportations de masse et une augmentation du budget pour les services aux frontières*, exige celle qui dirige March and March, l'organisation à l'origine de cette nouvelle poussée xénophobe qui compte présenter un mémorandum aux autorités

avec différentes revendications. *Monsieur le président, nous voulons qu'une loi soit promulguée de toute urgence afin de réserver l'économie des townships aux seuls Sud-Africains*. »

Si elle se dit apolitique, elle remercie tout de même le MK, parti de l'ancien président l'un des seuls à avoir publiquement affiché son soutien à ces marches anti-immigrations. Car face au chômage de masse et à la pauvreté, certains partis tentent de transformer la colère en bulletins de vote, alors que les prochaines élections municipales sont prévues pour novembre.

Pendant ce temps là à Johannesburg, quelques milliers d'individus ont également défilé dans le centre-ville et en banlieue, donnant lieu, notamment en fin de journée, à des violences et des pillages sporadiques rapidement stoppés en raison de la forte présence des forces de l'ordre.

Dans la métropole sud-africaine, les chants zoulous ont résonné toute la journée, les manifestants en tenue traditionnelle, bâton et fouet à la main, prenant possession des lieux. « *On ne peut plus respirer chez nous. Les étrangers doivent partir !* », lance l'un d'eux. « *C'est notre dernier appel au gouvernement pour qu'il nous écoute et qu'il fasse partir tous les immigrés illégaux !* », déclare pour sa part le, meneur et instigateur de la marche.

Alors que tous les magasins ont baissé leur rideau de fer, un commerçant surveille le passage du cortège, espérant pouvoir ouvrir le lendemain tandis qu'un peu plus loin, un Nigérian - et l'un des rares immigrés à ne pas s'être barricadé chez lui - interroge à voix haute : « *Nous, les étrangers, on se décarcasse pour créer nos propres commerces à partir de rien... Alors pourquoi est-ce qu'on nous accuse de voler des emplois ?* ». Les organisations anti-migrants les accusent de « *voler* » les emplois des Sud-Africains, dans un pays où le taux de chômage culmine à plus de 32 %. Cela sans avancer de données.

L'Afrique du Sud a déjà connu de violents débordements xénophobes, notamment en 2008 et 2015, mais de manière inédite, plus de 25 000 ressortissants de plusieurs pays africains, Malawi, Zimbabwe, Mozambique, Nigeria, Ghana, etc., ont fui ces dernières semaines par leurs propres moyens ou à bord de bus affrétés par leur pays ou par l'Afrique du Sud.

https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260630-afrique-du-sud-%C3%A0-durban-des-milliers-de-manifestants-r%C3%A9clament-le-d%C3%A9part-des-sans-papiers

Quelles sont les organisations derrière les manifestations anti-migrants?

Cela fait plus de vingt ans que l'Afrique du Sud connait des vagues de violence xénophobe. La plus mortelle, en 2008, avait causé la mort d'une soixantaine de personnes. Mais cette fois-ci, ces mouvements sont beaucoup plus structurés et organisés.

Parmi les principales organisations qui appellent à manifester contre les étrangers figure l'Opération Dudula, un mouvement de la société civile né à Soweto en 2021-2022, et qui s'est fait connaître en 2025 en bloquant aux étrangers l'accès aux hôpitaux et aux écoles. Ses membres, souvent habillés en tenue paramilitaire, étaient vus chassant ceux perçus comme des « *étrangers* » des services publics.

Le mouvement très urbain semblait proche de l'ancien maire de Johannesburg qui, lors de son mandat à la tête de la ville, disait vouloir « *nettoyer* » Johannesburg des migrants illégaux. Aujourd'hui, Opération Dudula est devenue une formation politique.

Autre organisation qui s'est imposée ces derniers mois comme le principal mouvement derrière les manifestations anti-migrants : March and March (« *Marcher et*

Marcher », en français). Son leader est une ancienne présentatrice radio, originaire de la province du KwaZulu-Natal, où se sont concentrées ses actions, avant qu'elles ne prennent une ampleur nationale.

Plusieurs partis politiques, dont MK Party, la formation de l'ancien président de la République, se sont d'ailleurs joints à plusieurs manifestations dans la ville de Durban. Il soutient et finance très certainement March and March, affirment plusieurs chercheurs.

Autre figure de cette vague xénophobe : ce natif de la région du KwaZulu-Natal qui se présente comme un chef traditionnel zoulou. Il dit être à la tête d'un « *régiment zoulou* » qui veut « *nettoyer* » le centre historique de la monarchie zouloue, et défile en tenue traditionnelle de guerrier.

Officiellement, leur discours porte sur l'immigration illégale. Ces organisations demandent au gouvernement sud-africain d'expulser les migrants illégaux du pays. L'Afrique du Sud compte environ 60 millions d'habitants, dont trois millions d'étrangers, la plupart provenant des pays voisins d'Afrique australe.

Le problème est que le nombre de ces migrants illégaux fait l'objet de tous les fantasmes, explique une chercheuse à l'université de Rennes II. « *Par définition, les chiffres sont sujets à caution*. *On voit des estimations osciller entre 4 millions et 15 millions de personnes. Des migrants illégaux qui "voleraient des emplois" et "profiteraient" d'une protection sociale très développée au détriment des locaux.* »

Dans les faits, ces organisations s'en prennent à tous les étrangers, souligne-t-elle « *Les attaques touchent tous les migrants, quel que soit leur statut*. » Par ailleurs, « *cette idée que les migrants voleraient les emplois apparaît infondée au vu des emplois occupés par les migrants,* ajoute-t-elle. *Très souvent, ce sont des petits commerces ou tout ce qui concerne les services à la personne, comme faire des heures de ménage dans les maisons.* »

Ces organisations anti-migrants sont très structurées et dotées de moyens financiers conséquents. Elles tiennent des conférences de presse, interviennent à la télévision, impriment des T-shirts, déplacent leurs militants par bus… Mais leurs sources de financement restent obscures. Officiellement, ces organisations se financent par des levées de fonds en direct. « *Si on va sur le site de March and March, il y a des appels aux dons.* »

Reste que la façon dont ces organisations dépensent leur argent, ajoute un professeur de l'université de Wits, à Johannesburg, « *montre très clairement qu'elles ne sont pas de simples mouvements populaires, soutenus par des Sud-Africains au chômage* ». « *Il y a des financements extérieurs*, *venant d'individus, d'hommes politiques, de formations politiques.* »

ActionSA de l'ancien maire de Johannesburg, MK de l'ancien président, ou bien l'Inkatha Freedom Party, tous ces partis politiques ont, à un moment ou un autre, apporté leur soutien à ces manifestations antimigrants. Et leur apportent très probablement un soutien financier.

Dans le passé, ces mouvements de violence xénophobe n'ont jamais été spontanés. « *Ils ont toujours été organisés au niveau local, par un chef, un conseiller local, qui veut acquérir un peu de pouvoir. Ce que nous voyons aujourd'hui, c'est la même chose mais au niveau national. Certaines personnes utilisent la violence et cette rhétorique anti-migrants pour gagner de l'influence personnelle ou politique et du pouvoir.* »

Pour ces différents chercheurs, ces mouvements antimigrants suivent un agenda politique. « *Lorsqu'ils parlent de restaurer l'ordre, de se débarrasser des migrants illégaux dans les townships, ces mouvements ont un autre objectif, celui de se positionner en amont des élections locales de novembre.* » « *Ils ne proposent rien de concret. Ils font pression sur le gouvernement, en montrant qu'ils peuvent rassembler beaucoup de gens durant ces manifestations, afin qu'on leur propose quelque chose.* »

Un agenda politique, à quelques mois des élections locales prévues début novembre 2026, que confirme une chercheuse. « *En Afrique du Sud, il est très facile de mobiliser les gens autour de cette question d'immigration pour créer un mouvement politique.* »

https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260701-afrique-du-sud-qui-sont-les-organisations-derri%C3%A8re-les-manifestations-anti-migrants

LIBYE

687 migrants bénéficient d'un "retour volontaire" pour rentrer dans leur pays

Entre le 12 et le 22 juin 2026, un total de 687 migrants sont rentrés au Mali, au Nigeria et au Tchad depuis la Libye. L'Organisation internationale des migrations (OIM) a aidé au rapatriement de 687 migrants via quatre vols depuis la Libye vers le Tchad, le Mali et le Nigeria entre le 12 et le 22 juin 2026.

Un groupe de 162 ressortissants tchadiens a regagné N'Djamena, le 23 juin 2026, dans le cadre d'une opération de "retour volontaire" depuis Benghazi, en Libye. L'opération a été coordonnée par le gouvernement tchadien, via le consulat général du Tchad à Benghazi, en partenariat avec l'OIM.

Début juin, d'autres vols avaient déjà décollé de Libye pour rapatrier 150 Gambiens et 182 Nigérians. "*Un soutien médical et en matière de protection a permis d'assurer un voyage sûr et digne pour tous les bénéficiaires. Merci au soutien de l'UE*", avait tweeté l'OIM.

Ces opérations de "retours volontaires" témoignent de la dureté de la vie en Libye pour les migrants. Entre le lancement du programme d'aide au "retour volontaire" (VHR) de l'OIM en 2015 et juin 2025, plus de 100 000 migrants en Libye ont regagné leur pays en Afrique et Asie.

En effet, passeurs et trafiquants ont profité du climat d'instabilité qui règne dans le pays depuis la chute et mort de Kadhafi en 2011 pour développer des réseaux mafieux autour de la traite d'êtres humains.

Depuis le début du mois de juin 2026, les africains subsahariens sont victimes de rafles organisées dans les quartiers qu'ils fréquentent à Tripoli, mais aussi dans les autres villes de l'ouest, à Zouara, Sabratha ou encore Zaouïa. "*Toutes les municipalités sont touchées, les petites comme les grandes*", affirme une source humanitaire. "*Il y a une véritable chasse aux Noirs en ce moment en Libye. Les policiers, lourdement armés, bouclent la zone avec leurs véhicules blindés. Ils défoncent les portes des maisons et arrêtent les Noirs. On ne peut pas s'échapper car lors de ces opérations, les agents de l'immigration quadrillent les environs*", raconte un Guinéen de 24 ans terrifié.

D'après l'OIM, plus de 800 000 migrants se trouvent actuellement en Libye. Les Subsahariens sont parmi les plus nombreux dans les rangs de ces migrants qui se rendent dans le pays pour tenter ensuite de rejoindre l'Europe en traversant la mer Méditerranée.

MAROC

"Se regrouper pour pouvoir parler de la disparition de nos proches" : au Maroc, un millier de mères et sœurs mobilisées pour leurs disparus

Des embarcations de fortune tentent parfois de prendre la mer depuis les zones côtières autour de Rabat, malgré la surveillance et les interceptions régulières des autorités marocaines. Soixante-dix mille tentatives ont été interceptées sur l'ensemble du territoire marocain en 2025, selon les autorités.

"*C'est d'ici, en partant de cette rivière, que mon frère est sorti du pays, vers l'océan*", souffle une femme. Son visage calme recèle un espoir, ou un tourment, impossible à faire taire : "*Il y a des rumeurs sur le fait que lui et ses compagnons de route auraient pu être récupérés par les secours espagnols et portugais*". C'était il y a cinq ans. Dix-sept autres personnes ont disparu sur le même bateau.

Après la disparition de son frère, elle a co-construit le collectif des familles marocaines de disparus aux côtés de Celui qui préside l'Association Marocaine d'Aide aux Migrants en Situation Vulnérable (AMSV), créée en 2017 et basée à Oujda, qui regroupe aujourd'hui en son sein les familles de disparus réunies depuis elle.

"*Pour ne pas vivre seules la situation, l'association nous a regroupées pour pouvoir parler de la disparition de nos proches*". Pour mettre en lien et organiser les familles, des groupes whatsapp ont été créés. Il en existe treize, organisés par territoires de disparition : "*Les disparus en Turquie, en Algérie, dans la Méditerranée, dans l'Atlantique, au Maroc, sur la route des Balkans, en Libye…*". "*Au total, nous sommes à 986 familles*".

Elle, qui est présente dans tous les groupes au vu de son rôle d'animatrice, est particulièrement concernée par celui sur les routes de l'Atlantique - depuis la disparition de son frère. Avec le collectif, "*Il n'est pas question de ma seule souffrance : on partage la souffrance entre les familles, mais aussi le partage des informations*".

Le collectif a édité, en 2024, un "*Guide illustré : à la recherche d'un disparu ou d'un détenu aux frontières*". Il y est écrit comment contacter la police, le ministère des affaires étrangères, le Croissant rouge ou la Croix rouge selon les pays… Cet outil qui n'existait pas auparavant permet de contrer le désarroi : quand une disparition survient, "*nous ne savons pas où aller, ce qu'on peut faire... Les informations qui nous arrivent sont parfois fausses ou sont de l'escroquerie*". Grâce à ce guide destiné à toute famille concernée, "*on peut mieux se repérer*".

L'association diversifie les moyens de diffusion. Une, jeune femme discrète, est l'autrice d'un livre sur la quête de son frère disparu, préfacé par l'association qui a aidé à son édition. "*C'est un livre contre l'oubli*". "*Énormément de ces disparitions tombent dans l'oubli. Moi, je ne veux pas que mon frère et ses amis soient oubliés. Je voulais que ce roman soit un miroir, et une mémoire, pour les autres familles*". Elle rencontre l'association un an après la disparition de son frère dans l'Atlantique. Celui-ci était parti d'Algérie, au milieu d'un groupe de 42 personnes. "*Le disparu reste souvent un chiffre. Moi, je ne veux pas qu'il soit un chiffre, je veux qu'il soit un nom*." "*Mon roman donne à voir un nom, une famille, un être humain". Écrire est aussi une façon de 'répondre au silence des structures officielles*'", complète la jeune femme.

Au Maroc, les familles de disparus décrivent en effet le tabou qui règne autour des disparitions, tant le fait de prendre la route de l'exil est mal considéré. Elle s'en souvient : lorsqu'elle a tenté en 2022 de déposer, pour l'association, une déclaration collective de disparitions à la police marocaine, "*ils nous ont dit : 'Votre proche, c'est lui qui s'est enfui du pays. Ce n'est pas un disparu'. On était criminalisés. Cela m'a mise en*

colère".

Dans la foulée, l'association s'est mobilisée face à ce refus de prise en compte des autorités. Des familles sont venues de Beni Mellal, de Oujda, de Marrakech, de Berkane… jusqu'à Rabat. "*On était quasiment 80 familles représentées*. Ensemble, elles ont tenu un sit-in devant le Parlement à la façade rouge, situé sur une grande avenue de la capitale. Au milieu de cette avenue se trouve une fine esplanade, éclatante au soleil, cernée de hauts palmiers et de quelques bancs : celle-ci fait office de lieu de rassemblement pour les manifestations. "*Malheureusement, ce jour-là, les familles ont été frappées par les forces de l'ordre*". Pas de quoi les décourager cependant. "*Après, on s'est dirigé en groupe vers le ministère des affaires étrangères pour y déposer notre déclaration. Ensuite, l'association s'est chargée du suivi avec le ministère*. Un an après, en 2023, nouveau rendez-vous ici à Rabat : cette fois, pour un sit-in devant le siège de la délégation de l'Union européenne (UE). Une représentante est venue à leur rencontre, à laquelle les familles ont pu remettre une lettre contenant leurs revendications pour obtenir l'aide de l'UE quant aux recherches de leurs proches disparus et au processus d'identification. Les familles ont aussi pu se rendre au siège du CICR (comité international de la Croix-Rouge) au Maroc.

Malgré ces mobilisations, "*on voit peu de changement dans nos relations avec les autorités et la police*". Une victoire tout de même, avec le ministère marocain des affaires étrangères : "*Eux reconnaissent désormais qu'il s'agit de disparitions*". Grâce à ce canal ouvert avec ce ministère, en 2025, le consulat du Maroc en Espagne, basé à Almeria, a demandé de lui-même des informations sur les disparus recensés par l'association, pour procéder à d'éventuelles identifications de corps retrouvés en Espagne. Depuis, les familles attendent des nouvelles.

S'engager dans des procédures d'identification reste un parcours du combattant : l'association permet de donner du poids aux familles pour obtenir la prise en charge de leur test ADN. Le fils d'une femme a disparu avec 33 autres personnes, à bord d'un bateau parti des côtes tunisiennes. Seuls deux corps auraient été retrouvés. Mais cela, les familles marocaines ne l'ont appris que trois mois après le naufrage. "*Cette absence d'informations, c'est aussi parce que les passeurs s'en sont mêlés. Le jour où on l'a appris, il était trop tard, les corps allaient être enterrés [*dans la ville de*] Menzel Bourguiba*…", raconte la mère, habillée tout en rose pâle. "*On attend encore de connaître leur identité : le premier corps a été identifié, mais le deuxième toujours pas, alors qu'il y avait deux passeports retrouvés*".

Pendant des semaines, avant de connaître l'association, elle avait mené ses recherches en solitaire. "*Je suis allée de Casablanca à Tunis, toute seule, en avion. J'y suis restée 45 jours. Je menais mes recherches isolée sur moi-même, dans l'obscurité*". Plusieurs familles finissent par lui dire de ne pas rester seule et une femme l'oriente vers l'association, à laquelle elle confie tous ses documents et vidéos obtenues lors de ses recherches en Tunisie sur le naufrage. Elle commence à participer à des ateliers regroupant les familles. "*On m'a donné la parole. Pour la première fois je me suis sentie soulagée, écoutée. C'étaient des moments forts émotionnellement*." Ce soutien lui a donné l'énergie de relancer ses recherches, auprès d'autres institutions, appuyée désormais par l'association. Elle est retournée en Tunisie, mais cette fois, en portant la parole de tout un groupe. "*Aucune porte ne m'a été fermée, parce que je portais la parole de tout un collectif. Toutes les structures m'ont reçue et écoutée. J'ai été à Djerba, à Sfax, auprès de la gendarmerie, la police, le ministère de l'Intérieur, les garde-côtes tunisiens… On m'a accueillie partout. J'ai même pu faire mon test ADN gratuitement*."

Au-delà de son cas, elle bataille désormais pour améliorer les procédures d'identification pour toutes les familles de disparus. Mais aussi pour les encourager à transmettre leurs données et leur ADN. "*Au début les familles des disparus dans le même bateau que mon fils avaient peur, par rapport aux passeurs : l'un était en Tunisie et l'autre, un Marocain, en Italie*", relate-t-elle. La peur se joue aussi dans la relation aux autorités : "*Il faut de la sensibilisation*".

Malgré toutes ces procédures administratives et judiciaires, "*j'ai l'impression de n'avoir rien fait pour mon fils. Je me sens coincée*", confie-t-elle, toujours en attente de réponse. La Tunisie lui a indiqué que son test ne correspondait à aucun corps retrouvé. Côté marocain, elle est toujours en attente. Comme d'autres familles, elles aimeraient pouvoir envoyer ses données en Espagne ou au Portugal, de l'autre côté de la mer. "*Je veux juste un cheveu de mon fils, vivant ou mort. Je veux juste aller pleurer sur la tombe de mon fils*".

Le problème, c'est qu'il "*n'y a pas de réelle concertation des différentes autorités sur la question de l'identification. Nous avons besoin d'une base de données centralisée*", défend le président de l'association. Son équipe a procédé elle-même à l'identification de 56 personnes depuis 2017. Hors des procédures officielles en premier lieu, et avec les moyens du bord - jusqu'à obtenir la validation officielle, in fine, d'un juge qui autorise ainsi la famille à récupérer le corps. Ce travail citoyen de fourmi, aboutissant à des dossiers enfin clôturés, est synonyme de "*souffrance, car c'est un processus extrêmement fastidieux*".

D'autres dossiers se concluent par des proches retrouvés en prison. Une membre de l'association depuis un peu plus d'un an, avait perdu la trace de son fils en Algérie il y a sept ans. "*En premier lieu, on m'a dit qu'il était mort. Mais j'avais le sentiment qu'il était en vie. Je suis allée seule de Casablanca à Oran, pour ramener mon fils vivant ou mort : je m'étais donné ce défi-là*". Mais seule, "*je ne savais pas où aller, à quelles structures m'adresser, quels discours utiliser*", retrace cette femme. "*Pendant un mois, de 7 heures du matin à 19 heures, je tapais à toutes les portes, en vain. J'ai aussi gaspillé énormément d'argent dans les transports*". Depuis sa rencontre avec l'association, elle a pu relancer ses recherches, avec l'appui d'une avocate. Quinze jours après, l'avocate avait identifié la prison où son fils se trouvait en réalité détenu en Algérie, au nom de la loi 08-11, qui rend l'immigration irrégulière pénalement répréhensible de plusieurs années de prison. "*Mère d'un disparu, elle est devenue mère d'un détenu*". Sept ans après, "*j'ai enfin pu rendre visite à mon fils, en prison*", "*pour seulement 15 minutes*". Depuis, son fils a aussi réussi à lui envoyer des lettres, et à lui parler une fois par téléphone, grâce à la clémence d'un gardien.

Rencontrer d'autres familles, "*c'est ce qui m'a donné la force de parler de mon fils*", malgré cette condamnation qui couvre d'une chape de plomb son histoire. "*L'association a été un tournant dans ma vie*". *Aujourd'hui, j'ai trouvé une famille. Une grande famille".*

SENEGAL

61 migrants secourus après avoir été abandonnés sur une pirogue à la dérive

Le 6 juillet 2026, à 10h du matin, la Brigade territoriale de Thiaroye au Sénégal, a intercepté au large des côtes sénégalaises une pirogue à la dérive transportant 61 candidats à l'émigration irrégulière. L'embarcation dérivait en pleine mer après avoir été abandonnée par les passeurs - qui ont emporté tout le matériel de navigation. Les passagers se sont ainsi retrouvés à la dérive avant l'intervention des équipes de secours.

"*L'embarcation qui transportait les migrants irréguliers* [avait*] quitté les côtes gambiennes dans la nuit du 04 au 05 juillet 2026 vers 04 heures pour gagner l'Europe*". Parmi les personnes secourues se trouvaient 34 Sénégalais, 22 Gambiens, quatre Maliens et un Guinéen. Les autorités sénégalaises ont également recensé 12 femmes et un enfant de 2 ans. Une enquête a été ouverte afin d'identifier les organisateurs de cette tentative de traversée et de déterminer les circonstances exactes de l'abandon de l'embarcation par l'équipage.

Ces dernières années, la route migratoire au départ des côtes ouest-africaines pour rejoindre les îles Canaries est devenue l'un des principaux itinéraires empruntés par les migrants pour rejoindre l'Union européenne. Face aux renforcements des contrôles côtiers au Maroc et en Mauritanie et au nord du Sénégal, de nombreux exilés prennent désormais la mer plus au sud, depuis la Gambie notamment, ce qui augmente considérablement les distances à parcourir dans l'Atlantique – un peu plus de 800 kilomètres séparent le pays des Canaries.

Les risques liés aux trafiquants sont importants aussi. Les passeurs peuvent abandonner les migrants en mer, comme ce fut le cas ce 6 juillet. Sans compter que les vents violents et les forts courants rendent la traversée très dangereuse.

Selon l'ONG espagnole Caminando Fronteras, 1 906 exilés sont morts ou portés disparus en 2025 sur cette route atlantique. Un nombre toutefois en forte baisse par rapport à l'année d'avant. En 2024, Caminando Fronteras décomptait 9 757 décédés ou disparus sur cette route (soit la quasi-totalité des décès en mer vers l'Espagne cette année-là). Entre le 1er janvier et le 31 mai 2026, l'ONG a déjà recensé 635 victimes.

Ces derniers mois, le Sénégal a multiplié les opérations contre les passeurs. Vendredi 15 mai, un Sénégalais a été interpellé par la police sénégalaise alors qu'il s'apprêtait à fuir vers la Gambie. L'homme était recherché depuis décembre dernier. Il est soupçonné d'avoir organisé le voyage vers les Canaries de près de 200 personnes, réparties dans deux pirogues, en fin d'année dernière. Les deux groupes avaient vu leur tentative de rejoindre l'archipel espagnol avortée après l'échec de leur traversée.

Inquiétude des familles de migrants disparus

Partis pour regagner l'Europe dans l'espoir d'une vie meilleure, certains migrants disparaissent sans laisser de traces. Derrière eux, des familles vivent pendant des années dans l'attente et l'incertitude. Dans la commune de Vélingara, au sud du Sénégal, ces absences prolongées sont devenues une réalité qui plonge plusieurs foyers dans une résignation totale. Des familles continuent à chercher des nouvelles de leurs proches disparus sur les routes de la migration.

À Vélingara, un homme est sans nouvelles de son frère depuis octobre 2016. Parti pour rejoindre l' Europe, il n'a plus jamais donné signe de vie. « *Le dernier message que j'ai reçu de lui, c'était vers le 24 octobre 2016, pour lui demander ce qui se passait, parce que nous étions tous inquiets. On voulait savoir dans quelles conditions il était. Il ne répondait pas. C'est vers le début du mois de novembre 2016 qu'on nous a fait savoir qu'il était porté disparu. Les gens dont on espérait pouvoir avoir des nouvelles de lui ne l'avaient pas vu* ». Comme lui, d'autres continuent de chercher des réponses. Dans le village voisin de Kayel Bessel, un autre attend le retour de son fils disparu depuis 2006. Une attente qui l'a même conduite à être victime d'une escroquerie après qu'un inconnu lui a promis des informations sur son enfant. « *L'année dernière, quelqu'un m'a appelé pour me dire qu'il savait où se trouvait mon fils disparu. Il m'a demandé le montant de 65 000 francs CFA*

pour le libérer de la prison dans laquelle il était détenu en Libye. Il disait qu'il était atteint de troubles mentaux. J'ai tout fait pour rassembler la somme et la lui envoyer. Mais depuis, cette personne ne m'a plus jamais donné de nouvelles. C'est comme ça que je me suis fait arnaquer ».

Les épouses des migrants disparus vivent elles aussi avec ce vide. Une femme n'a plus reçu de nouvelles de son mari depuis 20 ans. Sans certitude sur son sort, elle poursuit sa vie avec résignation. Elle expose sa situation et son désarroi : « *Cela fait maintenant 20 ans qu'il est parti. La dernière fois que j'ai eu de ses nouvelles, il était encore à Dakar. C'était juste avant qu'il ne parte vers l'Europe. Depuis, personne n'a eu de ses nouvelles. J'ai quitté la maison conjugale pour retourner vivre chez mes parents avec nos deux enfants. On en avait quatre, deux sont décédés. Et, aujourd'hui, les deux qui restent sont au courant de la disparition de leur père. C'est très compliqué, là, je suis totalement perdue. Et rien ne me dit qu'il est toujours en vie* ».

Depuis 2014, la Croix Rouge sénégalaise et le Comité international de la Croix Rouge mettent en place un programme d'accompagnement de ces familles affectées par la disparition de proches sur les routes de la migration. Cela inclut, entre autres, un appui psychosocial, économique et un accompagnement juridique.

https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-afrique/20260628-au-s%C3%A9n%C3%A9gal-l-inqui%C3%A9tude-des-familles-de-migrants-disparus-1-2

AMERIQUE

CANADA

Tournant majeur dans le système d'immigration canadien

Après avoir essuyé de nombreuses critiques, le gouvernement a déposé le projet de loi C-12 (Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada) le 8 octobre suivant. Le 26 mars 2026, le projet de loi C-12 a reçu la sanction royale et est officiellement entré en vigueur, introduisant des changements majeurs dans les systèmes d'immigration et d'asile du Canada.

Les transformations apportées par la loi C-12 modifient en profondeur l'accès au système de protection canadien. Pour les personnes en d'asile, l'examen des risques avant renvoi (ERAR) remplace désormais la demande d'asile classique. Bien que ces deux parcours visent ultimement à reconnaître le statut de personne refugiée, ils imposent des réalités procédurales différentes.

La TCRI s'oppose fermement aux mesures du projet de loi C-12 qui représentent une attaque contre le droit d'asile et les principes fondamentaux du droit international. L'équipe de la permanence participe aux initiatives de la Coalition pancanadienne et du Front commun du Québec contre le projet de loi C-12 et pour la justice migrante.

https://tcri.qc.ca/wp-content/uploads/2026/06/MAJ-C12-Documents-de-plaidoyer-pour-les-membres-2.pdf

USA

À l'occasion du 250e anniversaire de l'indépendance des États-Unis

Le pape Léon XIV a adressé un message à son pays natal, à l'occasion du 250e

anniversaire de l'indépendance des États-Unis d'Amérique. Dans son message envoyé à ses concitoyens, le 4 juillet 2026, il affirme : « *Personne ne peut porter seul le poids des défis auxquels le monde est confronté* ».

« C'est la détermination ferme à réaliser la noble vision des Pères fondateurs de la nation qui a fait de l'Amérique un synonyme de liberté, tandis que le pays ouvrait ses portes à des vagues successives d'immigrés, permettant à ceux-ci et à leurs enfants de contribuer à façonner l'avenir de la nation », a déclaré Léon XIV.

Le premier pape américain de l'histoire souligne l'importance de la liberté religieuse, et de l'accueil des migrants dans la construction de la société américaine. Pour lui, les migrants font partie de l'identité nationale des États-Unis et en sont un moteur de croissance. « *Des hommes et des femmes d'origines, de religions et de langues différentes ont été capables*, a-t-il dit, *de trouver ce terrain commun et la force nécessaire pour poursuivre un avenir meilleur.* » « *La grandeur morale d'une nation se manifeste surtout dans sa capacité à soutenir, protéger et préserver la vie de chacun, en particulier des plus vulnérables et de ceux dont la valeur est remise en cause* ».

Exhortant les Américains à accueillir, protéger et accompagner les migrants. Le souverain pontife rappelle que la défense de la vie, au cœur de la doctrine sociale de l'Église catholique, passe également par l'accueil des personnes contraintes de fuir la guerre, les persécutions ou la pauvreté. « *Les recevoir avec compassion et générosité n'est pas seulement un acte de charité, mais aussi une reconnaissance de la dignité propre à chaque être humain* ».

Il s'est aussi prononcé contre les mesures visant à réprimer l'immigration clandestine et a qualifié d'"*inhumain*" le traitement réservé aux migrants par l'administration américaine.

En choisissant de lier la célébration de l'indépendance américaine à un message sur l'accueil des migrants, le pape entend rappeler que les valeurs de liberté et de dignité humaine doivent, selon lui, s'appliquer à tous, sans distinction d'origine.

https://www.i24news.tv/fr/actu/international/europe/artc-le-pape-leon-xiv-appelle-les-etats-unis-a-accueillir-les-migrants
https://imedia.news/pour-ses-250-ans-leon-xiv-exhorte-les-etats-unis-a-refuser-lisolement/

La Cour suprême renforce le tour de vis migratoire voulu par Trump

La croisade de Donald Trump contre l'immigration se poursuit. Les six juges conservateurs de la Cour suprême, contre l'avis de leurs trois collègues progressistes, ont ouvert la voie, jeudi 25 juin 2026, à l'expulsion de centaines de milliers de migrants. Ils ont également validé une disposition empêchant certains demandeurs d'asile d'accéder au territoire américain.

Ces deux décisions de la plus haute juridiction du pays s'inscrivent dans une série de revers judiciaires infligés aux opposants à la politique migratoire de Donald Trump depuis son retour à la Maison Blanche. Les réactions ont été immédiates. Des élus démocrates et des organisations de défense des migrants ont dénoncé un tournant historique de la politique d'accueil du pays, estimant que ces décisions remettaient en cause des protections humanitaires en vigueur depuis plusieurs décennies.

"*Aujourd'hui, les fidèles de Trump à la Cour suprême se sont alliés à lui pour bafouer les droits humains internationalement reconnus des migrants et promouvoir un programme autoritaire et suprémaciste blanc aux États-Unis*", dénonce une élue démocrate

de l'Illinois. Selon elle, ces décisions "*mettent en danger la vie d'innombrables demandeurs d'asile*".

Dans le Washington Post, un professeur de sociologie et démographie, chercheur de l'université du Texas à San Antonio va plus loin encore. Selon lui, les expulsions massives, combinées au durcissement du droit d'asile, traduisent une volonté de modifier la composition démographique du pays. "*C'est une façon de défaire le pouvoir démographique et politique que les personnes de couleur ont acquis*".

Première victoire pour Donald Trump : la Cour suprême a autorisé l'administration à révoquer le statut de protection temporaire (TPS, pour "Temporary Protected Status") accordé à des ressortissants d'une quinzaine de pays évoqués par le ministère de la Sécurité intérieure, dont environ 350 000 Haïtiens et 6 000 Syriens vivant légalement aux États-Unis. Créé en 1990 sous la présidence de George H. W. Bush, ce dispositif permet aux ressortissants de pays frappés par une guerre, une catastrophe naturelle ou une crise humanitaire de vivre et travailler temporairement aux États-Unis, tant que le retour dans leur pays d'origine est jugé dangereux.

Pensé comme une protection exceptionnelle limitée à dix-huit mois, le programme a souvent été renouvelé au fil des années pour les pays confrontés à des crises durables, comme Haïti ou la Syrie. Il protège aujourd'hui ses bénéficiaires contre l'expulsion et leur permet de travailler légalement. En levant les obstacles judiciaires qui empêchaient l'administration Trump d'y mettre fin, la Cour suprême ouvre désormais la voie à leur expulsion.

Mais l'impact pourrait être bien plus large. Pour l'ONG Global Refuge, la décision "*menace les protections dont bénéficient plus d'un million de personnes originaires de 17 pays*". L'an dernier déjà, la Cour suprême avait autorisé, à titre provisoire, l'administration Trump à révoquer le statut légal de près de 600 000 Vénézuéliens. Certains ont déjà perdu leur protection, d'autres conservent encore un permis de travail suspendu aux décisions des tribunaux.

Les défenseurs des droits des migrants rappellent que cette décision ne vise pas seulement des étrangers récemment arrivés aux États-Unis. Beaucoup des bénéficiaires du TPS vivent dans le pays depuis dix, quinze ou parfois plus de vingt ans. Ils y ont fondé une famille, acheté un logement, construit une carrière et élevé des enfants américains.

Le cas des Haïtiens illustre particulièrement cette réalité. Selon l'organisation FWD.us, les bénéficiaires haïtiens du TPS contribuent chaque année à hauteur de près de 5,9 milliards de dollars à l'économie américaine et versent environ 1,6 milliard de dollars d'impôts fédéraux, locaux et de cotisations sociales. Début 2025, près de 190 000 Haïtiens bénéficiant de ce statut occupaient un emploi, principalement dans les secteurs de la santé, de l'hôtellerie-restauration, du commerce ou encore des services à la personne. Leur départ inquiète déjà plusieurs employeurs confrontés à une pénurie chronique de main-d'œuvre. "*Les prestataires devront faire des choix difficiles, qui pourraient aller jusqu'à limiter les admissions en maison de retraite ou fermer certaines unités faute de personnel*", avertit dans le New York Times la directrice générale de l'association LeadingAge, qui représente les établissements accueillant des personnes âgées. Même inquiétude dans l'hôtellerie.

Pendant sa campagne présidentielle de 2024, Donald Trump avait multiplié les attaques contre cette communauté, relayant notamment une rumeur selon laquelle les Haïtiens installés dans le pays "*mangeaient*" des chats et des chiens – un préjugé raciste. Ces déclarations ont d'ailleurs occupé une place importante dans les débats devant la Cour suprême : les requérants soutenaient que la suppression du TPS répondait à une motivation

discriminatoire et raciale. Les juges n'ont finalement pas retenu cet argument.

Au-delà des chiffres, les populations concernées décrivent un sentiment d'impuissance. "Notre avenir est désormais en jeu. Il ne s'agit pas simplement d'une décision juridique ; pour nous, cela signifie perdre notre stabilité, risquer d'être séparés de nos familles et ne plus savoir ce que demain nous réserve", confie au Washington Post Dahlia Doe, une étudiante syrienne arrivée légalement aux États-Unis en 2015 et plaignante dans cette affaire.

La deuxième décision rendue jeudi pourrait avoir des conséquences tout aussi dramatiques. La Cour suprême a autorisé l'administration Trump à rétablir, à l'avenir, une politique dite de "*contingentement*", qui consiste à empêcher physiquement des migrants d'accéder aux postes-frontières avec le Mexique afin d'y déposer une demande d'asile. Concrètement, des agents de patrouille peuvent limiter le nombre de personnes autorisées chaque jour à franchir un point de passage officiel, voire bloquer totalement l'accès lorsque les capacités d'accueil sont jugées saturées. Les migrants sont alors contraints d'attendre côté mexicain, parfois pendant des semaines ou des mois, avant d'espérer pouvoir présenter leur dossier.

Cette pratique n'est pas nouvelle. Elle était apparue à la fin du second mandat de Barack Obama, en 2016, lorsque plusieurs milliers d'Haïtiens avaient convergé vers la frontière après avoir quitté le Brésil, frappé par une profonde crise économique. Mais elle avait surtout été systématisée et étendue à l'ensemble de la frontière sud sous le premier mandat de Donald Trump.

La politique avait finalement disparu pendant la pandémie de Covid-19, avant d'être officiellement abandonnée par Joe Biden en 2021. Si elle n'a plus été appliquée depuis, le ministère de la Justice a continué à défendre sa légalité devant les tribunaux. Pour les associations de défense des migrants, cette décision revient à vider de sa substance un principe fondamental du droit d'asile américain. La législation fédérale prévoit en effet qu'un étranger peut demander l'asile lorsqu'il arrive aux États-Unis.

En octobre 2024, une cour d'appel fédérale avait estimé que cette condition était remplie dès lors qu'un demandeur se présentait à un agent américain à un poste-frontière, même si l'entretien avait lieu du côté mexicain de la frontière. La Cour suprême vient d'écarter cette interprétation, ouvrant la voie à un retour de cette politique restrictive.

Les ONG redoutent désormais le retour des immenses campements de fortune qui s'étaient formés le long de la frontière sous le premier mandat de Donald Trump. À l'époque, des milliers de familles avaient attendu pendant des mois dans des conditions sanitaires précaires, exposées aux violences des cartels, aux enlèvements, aux extorsions ainsi qu'aux températures extrêmes du désert.

Pour la directrice générale de l'association Al Otro Lado, qui contestait cette politique devant les tribunaux, cette décision intervient au pire moment. "*Dans un monde marqué par la multiplication des conflits et des catastrophes climatiques, empêcher les personnes les plus vulnérables d'accéder à une procédure d'asile entraînera inévitablement davantage de morts*", alerte-t-elle dans le journal britannique The Guardian.

Même inquiétude du côté de la directrice du contentieux au Centre d'études sur le genre et les réfugiés. "*Cette décision devrait alerter toutes les personnes qui se préoccupent des droits humains et de l'État de droit*", estime-t-elle, ajoutant que les juges laissent entendre que "*le président peut, de manière unilatérale, s'affranchir de décennies de jurisprudence pour servir son agenda politique*".

Ces deux décisions ne constituent pas des cas isolés. Elles s'inscrivent dans une série d'arrêts qui, depuis plusieurs mois, renforcent progressivement les marges de manœuvre de Donald Trump en matière d'immigration. La Cour suprême a déjà permis à l'administration de reprendre les expulsions de migrants vers des pays tiers, même lorsqu'ils n'en sont pas originaires, ou encore levé certaines restrictions imposées aux opérations de l'ICE en Californie.

Dans les prochains jours, la Cour suprême doit aussi se prononcer sur l'un des dossiers les plus explosifs de ce second mandat : le décret présidentiel visant à remettre en cause le droit du sol pour les enfants d'immigrés en situation irrégulière, principe inscrit dans le 14e amendement de la Constitution qui garantit la citoyenneté à toute personne née aux États-Unis.

https://www.france24.com/fr/am%C3%A9riques/20260626-%C3%A9tats-unis-cour-supr%C3%AAme-renforce-le-tour-de-vis-migratoire-voulu-par-trump

Plus de 8 000 Vietnamiens ont été arrêtés

Aux États-Unis, plus de 8 000 Vietnamiens ont été arrêtés, et près d'un millier expulsés vers leur pays de naissance. Beaucoup seraient d'anciens réfugiés arrivés avant 1995, condamnés par le passé sur le sol américain. Pendant des années, un accord bilatéral a limité leur expulsion. Mais un protocole signé en 2020 entre Washington et Hanoï, puis le durcissement de la politique de l'ICE en 2025, ont accéléré ces retours forcés.

Le regard profond, le sourire contagieux, un vietnamien raconte avoir quitté le Vietnam à l'âge de huit mois, en 1975, à la fin de la guerre. Arrivé aux États-Unis avec ses parents, il dit avoir fait de mauvais choix à l'adolescence, qui le conduiront à passer six ans en prison. « *Quand je suis sorti de prison en 2000, j'ai changé de vie. Je me suis marié. J'ai ouvert des entreprises. J'ai acheté des maisons, des voitures. J'ai reconstruit ma vie comme une personne respectueuse de la loi*. »

En 1996, les Etats-Unis durcissent leur législation migratoire et élargissent les motifs d'expulsion des étrangers condamnés, même lorsqu'ils ont grandi dans le pays. Il doit être expulsé dès sa sortie de prison, mais faute d'accord opérationnel avec Hanoï pour le retour des réfugiés arrivés avant 1995, il est placé sous supervision par l'ICE. « *Je me suis présenté chaque année. Je l'ai fait correctement pendant vingt-cinq ans. De 2000 à 2025, sans problème. Je me présentais, ils me disaient : "OK, à l'année prochaine", et je repartais* ».

En septembre 2025, tout bascule : comme chaque année, il se rend dans les bureaux de l'immigration. Cette fois, un agent de l'ICE lui demande de passer dans une pièce à l'arrière. « *Il m'a dit : "Vous ne ressortirez plus jamais par cette porte pour retourner aux États-Unis, plus jamais de votre vie. Je vais maintenant vous mettre des chaînes, et vous allez être placé en détention puis expulsé vers votre pays de naissance."* »

Après six mois d'attente en détention, il est finalement expulsé vers le Vietnam, aux côtés d'autres prisonniers et anciens détenus dans son cas. Il redécouvre alors son pays d'origine, plus de cinquante ans après l'avoir quitté, en parlant un vietnamien « *enfantin* », selon ses mots. « *Quand je suis arrivé ici, j'étais, comme tous les autres Vietnamiens, très inquiet de ce qui allait nous arriver. Mais le gouvernement a été très respectueux avec nous. Ma femme veut s'installer ici. Mes enfants sont heureux d'être ici, mais ils ont perdu leurs amis et leur famille là-bas* ».

Dans un pays dont les codes leur sont étrangers, et dont certains ne parlent pas

la langue, l'intégration reste complexe. Il est resté en lien avec d'autres personnes expulsées. « *Certains sont ici depuis presque un an. Ils restent coincés dans leur appartement, ou dans leur chambre chez leur famille. Ils ne vont nulle part. Ils ont peur de sortir, parce qu'ils pensent être jugés par les habitants* ».

L'homme affirme vouloir continuer à soutenir ceux qui, comme lui, ont été expulsés vers le Vietnam, pour les aider à s'autoriser de nouveau à rêver d'une vie meilleure.

https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-international/20260625-vous-ne-ressortirez-plus-jamais-par-cette-porte-pour-retourner-aux-%C3%A9tats-unis-un-vietnamien-expuls%C3%A9-t%C3%A9moigne

INTERNATIONAL

Des avancées pour les travailleurs domestiques face à l'impunité pour les employeurs diplomates

Une employée de maison philippine, s'est battue devant la justice britannique pendant douze longues années avant d'obtenir des réparations pour le traitement que lui a infligé son ancien employeur, un diplomate emirati. Elle a travaillé pour lui aux Émirats arabes unis, avant de déménager avec lui et sa famille à Londres en 2013. Les documents judiciaires indiquent qu'elle a été retenue pendant 89 jours dans des conditions qualifiées d'esclavage. Après avoir réussi à s'enfuir, décidée à porter plainte, elle a dû faire face à des années de retards administratifs et de rejets de sa plainte, son employeur bénéficiant de l'immunité diplomatique. Au début de cette année, un tribunal britannique a finalement condamné le gouvernement des Émirats arabes unis à verser à Malaya 270 000 pounds, soit près de 310 000 euros de dommages et intérêts pour séquestration, salaires impayés et son syndrome de stress post-traumatique..

"*J'ai vraiment envie de dire au monde entier que nous avons réussi. J'ai pu faire cela. Je n'ai jamais abandonné. C'est une victoire*", explique-t-elle, les larmes aux yeux. "*Nous devons continuer à nous battre, car je ne me bats pas seulement pour moi, mais pour tout le monde. Je ne veux pas que quiconque vive cette même expérience horrible*." L'ambassade des Émirats arabes unis à Londres n'a pas répondu à nos demandes de commentaires.

L'affaire Malaya témoigne d'une évolution juridique plus large en matière d'immunité diplomatique. En 2022, des tribunaux britanniques ont statué que les diplomates ne pouvaient pas invoquer l'immunité lorsque l'accusation porte sur l'esclavage moderne ou la traite des êtres humains. En 2025, c'est une décision de justice en Suisse qui a ouvert la voie à l'examen des plaintes pour exploitation des travailleurs domestiques au même titre que tout autre conflit entre un employeur et ses salariés.

"*Il y a clairement un espoir de justice pour toutes ces employées vulnérables, sans lesquelles les diplomates, déchargés des tâches de la vie quotidienne, ne seraient pas en mesure d'accomplir leur mission"*, rappelle la présidente du syndicat de travailleurs SIT à Genève.

Dans une autre affaire, une femme et ses deux enfants travaillaient pour un diplomate saoudien aux Pays-Bas en 2012. Après une fuite minutieusement planifiée, elle n'a pu déposer plainte à raison de l'immunité diplomatique.

Elle travaille aujourd'hui comme médiatrice culturelle pour Fairwork, une association de défense des droits humains basée à Amsterdam. Elle vient en aide à d'autres travailleurs migrants victimes d'abus, dont beaucoup sont exploités par des diplomates. "*Le problème des diplomates abusifs persiste,* constate-t-elle. *Il faudrait davantage de décisions de justice indiquant que l'immunité diplomatique ne s'applique pas toujours, en particulier dans les cas concernant les travailleurs domestiques*."

L'immunité diplomatique, une protection juridique accordée aux représentants étrangers en vertu de la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques, vise à protéger les diplomates contre les poursuites civiles et pénales afin qu'ils puissent exercer librement leurs fonctions. Cependant, certains diplomates ont exploité cette faille pour échapper totalement à toute poursuite judiciaire.

Une enquête mondiale menée en 2023 par le média philippin Rappler a révélé l'ampleur du problème : plus de 200 travailleurs domestiques dans 18 pays ont porté plainte contre 160 diplomates entre 1988 et 2021. La plupart de ces affaires ont été classées sans suite en raison de l'immunité diplomatique.

Cet obstacle juridique s'ajoute au marécage habituel dans lequel des millions de travailleurs domestiques sont contraints d'évoluer. Selon une estimation de l'Organisation internationale du travail, plus de 75 millions de personnes travaillent comme travailleurs domestiques à travers le monde. Environ 81 % d'entre eux sont employés de manière informelle et sont donc exclus des normes du travail relatives au salaire minimum et à la protection contre le harcèlement sexuel. La conventionn°189 de l'OIT sur les employées de maison, établit des références internationales pour l'intégration des travailleurs de maison dans la législation et la réglementation du travail.

Des signaux positifs en provenance d'Europe et d'Amérique latine

Une femme, spécialisée dans la question des travailleurs domestiques à l'Organisation internationale du travail (OIT), assure que de plus en plus de pays mettent en place des protections juridiques sur les salaires, les horaires de travail et les avantages sociaux des employés de maison. La mise en œuvre de ces mesures reste toutefois inégale, et de nombreux travailleurs du secteur informel se trouvent toujours dans une zone grise juridique. Alors que des régions comme l'Amérique latine et certaines parties de l'Europe ont enregistré des progrès, le vide juridique continue à dominer en Afrique, en Asie-Pacifique et dans les pays arabes. Elle rappelle que la violence, le harcèlement et les risques pour la santé et la sécurité au travail restent des préoccupations majeures.

"*Les décisions de justice affirment l'égalité de traitement et l'application équitable du droit du travail à tous les travailleurs, y compris les employés de maison, qu'ils soient locaux ou migrants*", se félicite néanmoins la directrice exécutive du Center for Migrant Advocacy à Manille. "*Nous espérons que d'autres pays suivront cet exemple et définiront clairement la portée de l'immunité diplomatique, en particulier lorsqu'ils emploient des travailleurs domestiques dans leurs foyers*."

Pour nombre de pays à travers le monde, les **Philippines** constituent une source majeure de travailleurs migrants, notamment pour l'aide à domicile et les soins infirmiers. Elle appelle Manille à dialoguer avec les pays étrangers et à renforcer les droits des migrants, tout en exhortant les Philippines à contrôler les agissements de leurs propre corps diplomatique. En 2021, une vidéo montrant l' ambassadrice des Philippines au Brésil, en train de maltraiter physiquement son employée de maison philippine âgée de 51 ans, est devenue virale. L'ambassadrice avait ensuite été démise de ses fonctions. "*Comment les Philippines peuvent-elles devenir une référence en matière de protection des travailleurs*

migrants si les responsables ont le culot de maltraiter les nôtres ? Les règles devraient être plus strictes à leur égard en tant que diplomates, sur la base des preuves et des rapports d'enquête", estime-t-elle.

La "Gamechanging Team", l'équipe de réfugiés devenus stars du foot pour la Coupe du monde 2026

Une équipe supplémentaire aux 48 délégations présentes à la Coupe du monde 2026 ne joue pas la compétition qui se tient actuellement aux États-Unis, Mexique et Canada. En effet, certains de ses joueurs concourent déjà avec leurs équipes nationales. Cette équipe, c'est la "Gamechanging Team", créée par le Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR).

Leur but est de sensibiliser le public au sort des réfugiés à travers le monde. Les 11 joueurs de cette équipe insolite - dont le parcours de vie a été un jour lié à l'exil migratoire - profitent du coup de projecteur offert par la Coupe du monde 2026 pour partager "*leurs témoignages, leurs histoires et inviter le public à faire preuve d'empathie vis-à-vis des réfugiés*", explique la chargée de communication au HCR.

Par exemple, leur capitaine est né dans un camp d'accueil au Ghana, de parents libériens ayant fui la guerre civile. Lui et sa famille ont été réinstallés au Canada à ses cinq ans via l'ONU. En mars 2021, il est devenu le premier footballeur à être nommé Ambassadeur de bonne volonté mondial par le HCR. "*C'est très spécial de mener cette équipe, un groupe de joueurs dont l'enfance a été marquée par la guerre et le déplacement*", explique-t-il. "*Dans des moments comme ceux-ci, j'espère que nous pouvons apporter de l'espoir et rappeler que, peu importe la difficulté du chemin, il est toujours possible de s'épanouir*", conclut le joueur star de l'équipe canadienne, blessé sur le début de la compétition.

Un joueur australien d'origine Sud-Soudanaise et né dans un camp de réfugié au Kenia, autre des membres de cette équipe, a été récompensé pour son engagement pour les personnes réfugiées, notamment par son association "*Barefoot to boots*". Il explique par exemple qu'il "*récupère des crampons et des affaires de foot pour les donner à des réfugiés à Kakuma*", le camp où il a grandi.

L'équipe des JO est représentée sur une œuvre d'art de l'artiste et activiste canadienne affichée actuellement au siège des Nations Unies de New York jusqu'en juillet 2026. Elle participe également à une vidéo dans laquelle les athlètes partagent leurs parcours. "*Ils prônent aussi un message d'espoir : la sécurité, de la compréhension et la possibilité d'accomplir leurs rêves pour les enfants présents dans des camps de réfugiés*", continue la chargée de communication au HCR.

Le défenseur au Real Madrid et international allemand, dont les parents ont fui le Sierra Leone : "Je suis né et j'ai grandi dans un quartier de réfugiés à Berlin". Crédit : HCR Football Team

Le défenseur allemand originaire de Sierra Léone raconte que ses "*parents ont quitté la Sierra Leone pour l'Allemagne à la recherche de sécurité et d'un avenir meilleur*." Il se réjouit du fait que grâce à des organisations comme le HCR, les jeunes et les familles déplacés peuvent accéder à l'éducation, au sport et aux soins de santé. "*Car chaque enfant mérite de grandir, de rêver et de réussir*."

Reste que ce message de fraternité porté par le HCR est terni par la politique migratoire menée par le gouvernement de Donald Trump. Et notamment le traitement

réservé à certains joueurs et supporters étrangers arrivant sur le territoire américain, en particulier ceux venant du continent africain. Ainsi, la presse internationale a dénoncé le traitement subi par les joueurs eux-mêmes, comme en témoignent les photos des contrôles douaniers à l'arrivée de l'équipe sénégalaise sur le tarmac des aéroports, ou encore le cas du capitaine irakien confronté à une contrôle de 7 heures à son arrivée au Etats-Unis.

Début juin, le Haut-Commissionnaire des Nations unies aux droits de l'Homme, a élevé la voix : "*J'espère vraiment qu'il y aura une remise en question en profondeur de la manière dont l'application des politiques migratoires affecte les droits humains et la dignité humaine, et que, notamment dans le cadre de la Coupe du monde, on repense les politiques qui semblent prévaloir actuellement, en particulier aux États-Unis*".